

Carte 20 : Localisation des observations de Milan noir sur le site d'étude et ses alentours





Tarier pâtre Saxicola rubicola

© G. Barguil

Répartition, population



Source: inpn.mnhn.fr

L'espèce est largement distribuée sur le territoire français.

État de la population française :

Population nicheuse: 400 000 – 1 600 000 (1990-2000).

Population hivernante: inconnu (Issa & Muller, 2015)

Le statut de conservation du Tarier pâtre est considéré comme favorable en Europe avec des effectifs nicheurs compris entre 2 et 4,6 millions de couples malgré un déclin marqué durant la période 1970-1990.

En France, les effectifs ont subi un déclin depuis le début des années 1970, estimé comme légèrement supérieur à 20%. Néanmoins, l'espèce a su reconstituer ses effectifs depuis 1990 avec une fourchette d'estimation de 400 000 à 1,6 millions de couples dans le pays (Trouvilliez, 2012)

Biologie et écologie

Le Tarier pâtre est un oiseau de plaine et de l'étage collinéen. C'est un oiseau caractéristique des landes, des friches, des garrigues et des jeunes stades forestiers mais il utilise bien d'autres milieux, comme le bocage, les haies, les petits bois, les parcs, les talus linéaires de bords de routes, de voies ferrées et de canaux. Le Tarier pâtre utilise aussi bien les milieux secs que les milieux humides.

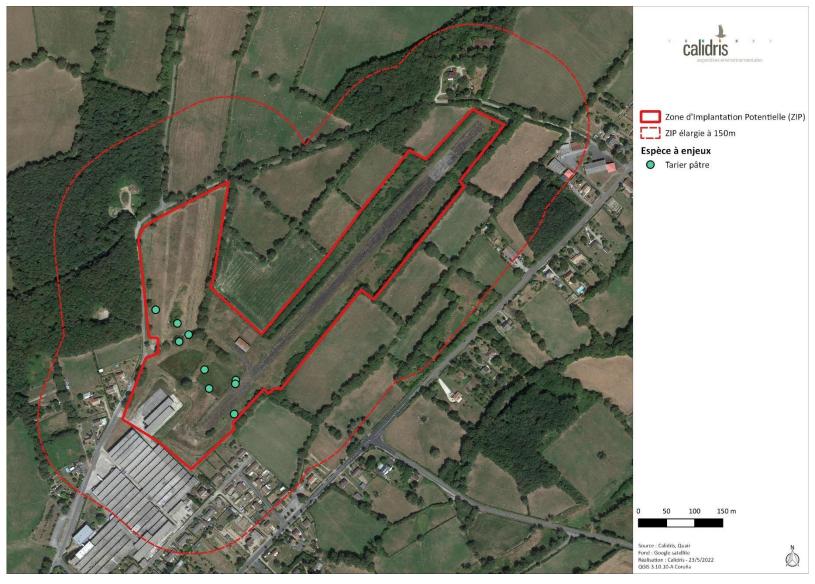
Répartition régionale

Le Tarier pâtre est présent dans l'ensemble des départements de la Région Centre-Val de Loire, plus précisément dans 89,52% du territoire maillé (Nature Centre, s. d).

Répartition dans le site

Le Tarier pâtre a été observé à partir du 05 mars 2022 au 05 mai 2022 sur le site. L'observation de jeunes fraichement sortis du nid prouve une nidification certaine de l'espèce sur le site.





Carte 21 : Localisation des observations de Tarier pâtre sur le site d'étude et ses alentours





Tourterelle des bois Streptopelia turtur

© R. Perdriat

Répartition, population



Source: inpn.mnhn.fr

On retrouve la Tourterelle des bois sur l'ensemble du territoire national, à l'exception des massifs montagneux.

Malgré un effectif important estimé entre 300 000 et 500 000 couples (période 2009-2012), il s'agit d'une des espèces qui décline le plus fortement ces dernières années en France. En effet, entre les années 1970 et 1990, l'espèce aurait perdu 50 % de son effectif nicheur. Depuis, un déclin modéré semble se poursuivre, sans que la tendance paraisse vouloir s'inverser (Issa & Muller, 2015). Notons par ailleurs, que malgré ce statut inquiétant qui a justifié le classement de la Tourterelle des bois en espèce « Vulnérable » sur la réactualisation 2016 de la Liste Rouge des oiseaux de France (UICN France, MNHN, LPO, et al., 2016), l'espèce reste chassable en France, avec un effectif prélevé compris entre 60 000 et 75 000 individus sur la période 2007-2008 (Issa & Muller, 2015).

État de la population française :

Population nicheuse : 300 000 à 500 000 couples (2009-2012), déclin modéré (1989-2012) (Issa & Muller, 2015).

Biologie et écologie

La Tourterelle des bois est une espèce qui affectionne une large gamme de milieux semi-ouverts : campagnes cultivées, bocages, ripisylves, garrigues partiellement boisées, boisements ouverts...

Cette espèce se nourrit essentiellement de graines et de fruits et plus rarement de petits invertébrés.

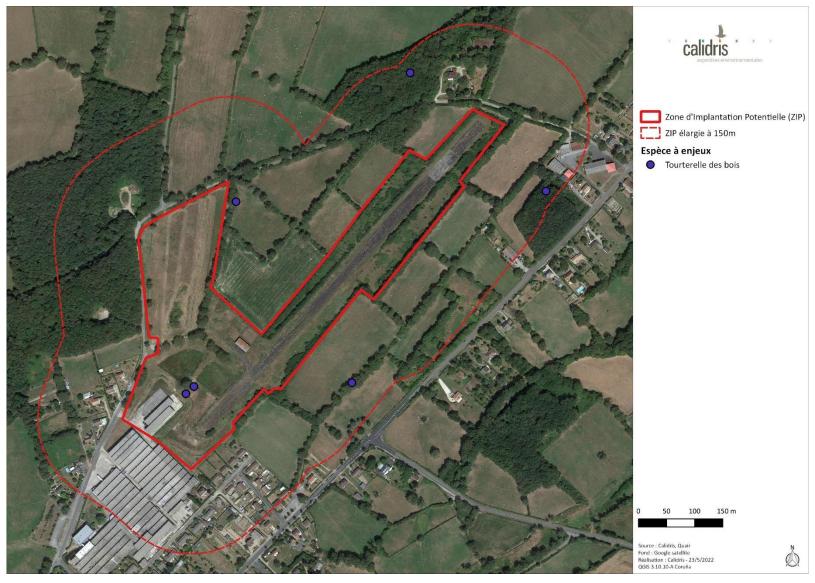
Répartition régionale

La Tourterelle des bois est présente dans l'ensemble des départements de la Région Centre-Val de Loire, plus précisément dans 90.61% du territoire maillé (Nature Centre, s. d).

Répartition dans le site

Des individus chanteurs ont été entendus lors des passages dédiés à l'avifaune nicheuse. Les indivis sont tous cantonnés dans les haies et boisements présent sur et aux alentours du site.





Carte 22 : Localisation des observations de Tourterelle des bois sur le site d'étude et ses alentours



IV.4.3.2. Enjeux par secteur

En termes d'habitats, le site d'étude, est séparé en 4 grandes parties. Celle-ci sont constituées de cultures, de prairies, de zones artificielles et d'entités boisées.

De plus, quelques milieux plus particuliers sont présents, notons : des roselières, des friches et des mares.

Les habitats favorables pour la reproduction des espèces à enjeux vont être considérés comme des enjeux modérés ou forts. Ainsi, les milieux permanents sont caractérisés comme des **enjeux forts**: c'est le cas pour l'ensemble des haies de la zone d'étude mais aussi les zones buissonnantes (formation à Genêt à balais et fourrés tempérés). En effet, ces milieux abritent plusieurs espèces à enjeux telles que l'Alouette lulu, la Linotte mélodieuse ou encore le Tarier pâtre.

D'autres milieux, comme les boisements et les arbres isolés présents, servent d'habitats pour la Tourterelle des bois, ceux-ci sont également considérés comme des **enjeux forts**.

Les milieux temporaires peuvent servir de zone de chasse ou de nutrition pour les différentes espèces à enjeux, c'est le cas pour les prairies et les roselières du site d'étude où plusieurs individus d'espèces à enjeux ont été aperçus en alimentation. Ces zones sont alors considérées comme des **enjeux modérés**.

Le reste du site d'étude est alors présenté comme en **enjeu faible** pour leur absence d'espèce à enjeux : c'est le cas pour les cultures et certaines prairies.

Les zones anthropisées présentent un enjeu nul.

La carte ci-après localise les enjeux relatifs à la conservation de l'avifaune nicheuse sur le site.





Carte 23 : Localisation des enjeux pour l'avifaune nicheuse



IV.5. Chiroptères

IV.5.1. Bibliographie

D'après les données communales recueillies sur le site « ObsIndre », 6 espèces de chiroptères ont été observées au moins une fois sur la commune de Saint-Benoît du Sault.

Tableau 28 : Liste des espèces de chiroptères observées sur la commune de Saint-Benoît du Sault

Nom commun	Nom scientifique	Annexe II directive « Habitats »	Protection nationale	Liste rouge France	Liste rouge Centre-Val de Loire
Noctule de Leisler	Nyctalus leisleri		Art. 2	NT	NT
Petit rhinolophe	Rhinolophus hipposideros	Oui	Art. 2	LC	NT
Pipistrelle commune	Pipistrellus pipistrellus		Art. 2	NT	LC
Pipistrelle de kuhl	Pipistrellus kuhlii		Art. 2	LC	LC
Pipistrelle pygmée	Pipistrellus pygmaeus		Art. 2	LC	DD
Sérotine commune	Eptesicus serotinus		Art. 2	NT	LC

IV.5.2. Résultats des inventaires

Neuf espèces de chiroptères ont été observées durant les deux nuits d'inventaire réalisées sur la zone d'étude. Toutes les espèces de chiroptères sont protégées au niveau national et 8 présentent un enjeu de conservation spécifique modéré.

Tableau 29 : Liste des espèces de chiroptères inventoriées sur le site de Saint-Benoît du Sault

Nom commun	Nom scientifique	Annexe II directive « Habitats »	Protection nationale	Liste rouge France	Liste rouge Centre-Val de Loire	Enjeu spécifique
Barbastelle d'Europe	Barbastelle d'Europe	Oui	Art. 2	LC	NT	Modéré
Grand Rhinolophe	Rhinolophus ferrumequinum	Oui	Art. 2	LC	NT	Modéré
Murin de Bechstein	Myotis bechsteinii	Oui	Art. 2	NT	DD	Modéré
Noctule de Leisler	Nyctalus leisleri		Art. 2	NT	NT	Modéré
Oreillard roux	Plecotus auritus		Art. 2	LC	DD	Faible
Pipistrelle commune	Pipistrellus pipistrellus		Art. 2	NT	LC	Modéré
Pipistrelle de kuhl	Pipistrellus kuhlii		Art. 2	LC	LC	Faible
Pipistrelle de Nathusius	Pipistrellus nathusii		Art. 2	NT	NT	Modéré
Sérotine commune	Eptesicus serotinus		Art. 2	NT	LC	Modéré



La Pipistrelle commune est particulièrement active sur la zone d'implantation potentielle et domine l'activité chiroptérologique avec un total de 1 578 contacts, représentant 92,24% des contacts enregistrés. On retrouve ensuite la Pipistrelle de Kuhl et le Grand Rhinolophe, qui représentent à eux deux 5,67% de l'activité enregistrée sur le site. Les six autres espèces présentent une activité plus faible, voire anecdotique et totalisent 2,09% de l'activité enregistrée sur le site.

Dans le tableau suivant, les espèces ne pouvant pas être différenciées sont regroupées en paires ou groupes d'espèces.

Tableau 30 : Pourcentage d'activité des espèces de chiroptères inventoriées sur le site

Nom latin	Nom vernaculaire	Printemps (2 nuits)	Part de l'activité (%)
Pipistrellus pipistrellus	Pipistrelle commune	1578	92,24%
Pipistrellus kuhlii	Pipistrelle de Kuhl	57	3,33%
Rhinolophus ferrumequinum	Grand Rhinolophe	40	2,34%
Pipistrellus nathusii	Pipistrelle de Nathusius	7	0,41%
Myotis sp.	Groupe des murins	5,1	0,30%
Eptesicus serotinus	Sérotine commune	5,04	0,29%
Barbastella barbastellus	Barbastelle d'Europe	5,01	0,29%
Myotis bechsteinii	Murin de Bechstein	3,34	0,20%
Eptesicus/N. leisleri	Groupe des sérotines et noctules	2,82	0,16%
Plecotus auritus	Oreillard roux	2,5	0,15%
Plecotus sp.	Groupe des oreillards	2,5	0,15%
Nyctalus leisleri	Noctule de Leisler	2,48	0,14%
	Total	1710,79	100,00%

En analysant l'activité en fonction des milieux échantillonnés, on remarque que la fréquentation est plus élevée au niveau du point B, correspondant aux bassins de rétention des eaux pluviales. Les activités enregistrées sur les deux autres points d'écoutes, à savoir les prairies (point A) et les haies bocagères (point C), sont plus faibles, bien que ceux-ci représentent également des zones de chasse pour les chiroptères.

Tableau 31 : Activité des espèces de chiroptères inventoriées sur le site en fonction des habitats

Espèces	SM A	Niveau d'activité sur le point A	SM B	Niveau d'activité sur le point B	SM C	Niveau d'activité sur le point C
Barbastelle d'Europe	0	*	1,5	faible	0	*
Sérotine commune	4	faible	0	*	0	*
Groupe des sérotules	1	faible	1,5	faible	0,5	faible
Murin de Bechstein	1	faible	0	*	0	*
Groupe des murins	0	*	1	faible	0,5	faible
Noctule de Leisler	2	faible	1	faible	1	faible
Pipistrelle de Kuhl	1,5	faible	26,5	modérée	0,5	faible
Pipistrelle de Nathusius	0	*	3	faible	0,5	faible
Pipistrelle commune	1	faible	777	forte	11	faible
Oreillard roux	1	faible	0	*	0	*
Groupe des oreillards	0,5	faible	0,5	faible	0	*
Grand Rhinolophe	0	*	8	modérée	0	*



IV.5.3. Enjeux chiroptères

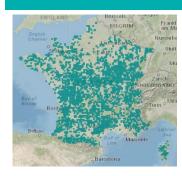
IV.5.3.1. Enjeux par espèce



Barbastelle d'Europe Barbastellus barbastellus

© Célia Lhérondel

Répartition, population



Source: inpn.mnhn.fr

État de la population française :

La Barbastelle est présente dans pratiquement toute la France. Les populations situées dans le nord sont faibles et très fragiles avec une quasi-disparition en Belgique et au Luxembourg. Néanmoins, l'évaluation Natura 2000 (2007-2013) montre une tendance à l'accroissement de la population dans tous les domaines biogéographiques, hormis le méditerranéen. Plus précisément, en 2014, les effectifs minimums nationaux de Barbastelle étaient de 11 763 individus répartis dans 837 gîtes hivernaux et de 7 425 individus dans 464 gîtes d'été (Vincent, 2014). Ces effectifs d'été sont tout de même arbitraires, ils sont en effet très délicats à obtenir en raison du caractère arboricole de l'espèce, de la mobilité des groupes et de son fonctionnement en métapopulations.

Biologie et écologie

La Barbastelle est une espèce forestière qui trouve son gîte naturel sous des écorces décollées ou dans des arbres creux. Les constructions anthropiques offrent quant à elles des fissures accueillantes. Une ouverture de 2 à 3 cm sur une quinzaine de centimètre de profondeur lui suffit. Les individus restent très peu de temps dans le même gîte, ce qui implique des fusion-fission des différents groupes formant la population et rend le suivi des effectifs très difficile (Greenaway & Hill, 2004; Steinhauser et al., 2002). Elle chasse le long des lisières arborées (haies, ourlets forestiers) et en forêt le long des chemins, sous les houppiers ou au-dessus de la canopée. Son régime alimentaire est très spécialiste, avec exclusivement des lépidoptères hétérocères tympanés, et accessoirement des névroptères ou trichoptères (Sierro, 2003; Sierro & Arlettaz, 1997). L'espèce, sédentaire, occupe toute l'année le même domaine vital (Steinhauser et al., 2002) et présente en général un rayon d'action inférieur à 5 km, mais pouvant aller jusqu'à 10 km en Italie (Russo et al., 2004), ou même à plus de 25 km en Angleterre (Warren, 2008).



Menaces

D'après le dernier bilan du Plan National d'Action Chiroptères (2009-2013), l'éolien peut lui être impactant (0,2 % des cadavres retrouvés sous éoliennes entre 2003 et 2014 en France) (Rodrigues et al., 2015; Tapiero, 2015).

Sa spécificité alimentaire rend la Barbastelle très dépendante du milieu forestier et vulnérable aux modifications de son habitat. Les pratiques sylvicoles intensives (plantation de résineux, élimination d'arbres dépérissant) lui portent fortement préjudice. De plus l'usage des insecticides et la pollution lumineuse ont des répercutions notables sur la disponibilité en proies (Meschede & Heller, 2003).

Répartition dans le site

La Barbastelle d'Europe a été contacté uniquement au niveau du point B, correspondant au bassin de rétention des eaux pluviales. L'espèce représente un enjeu spécifique modéré mais son niveau d'activité reste faible sur le seul point d'écoute où elle a été contactée.





Grand Rhinolophe Rhinolophus ferrumequinum

© H. Leclerc

Répartition, population



Source : inpn.mnhn.fr

État de la population française :

L'aire de distribution et les effectifs du Grand Rhinolophe se sont dramatiquement réduits au cours du xxe siècle et ce principalement au nord et au centre de l'Europe. Cette importante diminution a été enregistrée en France jusqu'à la fin des années 1980. L'espèce se raréfie nettement au nord-est de la France tandis qu'elle est commune dans l'ouest : de la Bretagne à Midi-Pyrénées. Les populations tendent à augmenter (Tapiero, 2015) avec des effectifs nationaux minimums de 73 767 individus au sein de 2 163 gîtes hivernaux et 47 651 individus au sein de 444 gîtes estivaux (Vincent, 2014).

Biologie et écologie

Espèce anthropophile troglophile, le Grand Rhinolophe installe ses colonies de reproduction au sein des bâtiments chauds possédant des ouvertures larges, au niveau des combles, et passe l'hiver sous terre dans des cavités de toute sorte : anciennes carrières souterraines, blockhaus ou caves (Arthur & Lemaire, 2015).

Il chasse principalement au niveau des pâturages extensifs bordés de haies, des lisières de forêts de feuillus, des haies et de la végétation riveraine (Pir, 1994; Ransome & Hutson, 2000). L'utilisation de gîtes intermédiaires lui permet de se reposer durant sa chasse. A l'aide de son uropatagium, il attrape ses proies en vol : lépidoptères, coléoptères, diptères, trichoptères et hyménoptères (Boireau & Le Jeune, 2007; Ransome & Hutson, 2000). Ce régime alimentaire implique un vol qui ne semble jamais dépasser les 6m de haut (Dietz et al., 2009).

Le Grand Rhinolophe est sédentaire. Il parcourt généralement de 10 à 60 km entre ses gîtes d'hibernation et de mise bas (Gaisler, 2001).

Menaces

Ce sédentarisme le rend particulièrement sensible à la rupture de ses voies de déplacements qui permettent les échanges entre colonies ou de rejoindre ses terrains de chasse. L'intensification des pratiques agricoles est l'une des principales raisons du déclin de l'espèce mais elle est aussi touchée par une perte de gîtes tant l'été à cause des rénovations de bâtiments, fermeture d'accès aux combles, que l'hiver du fait de la mise en sécurité d'anciennes mines.

Répartition dans le site

Le Grand rhinolophe a été contacté uniquement sur au niveau du point B, correspondant au bassin de rétention des eaux pluviales néanmoins, son activité est considérée comme modérée sur ce milieu. L'espèce représente un enjeu spécifique modéré à l'échelle du site.





Murin de Bechstein

Myotis bechsteinii

© Gilles San Martin (Libre de droit)

Répartition, population



État de la population française :

Le Murin de Bechstein est présent dans toutes les régions françaises à de faibles abondances. Il se fait rare en Corse et en Méditerranée et présente des effectifs maximums dans les régions ouest. Les connaissances sur cette espèce sont très limitées car elle se fait très discrète. Malgré un sérieux effort de prospection ces dernières années, il est impossible de définir une tendance d'évolution (Tapiero, 2015). Il a été dénombré en 2014, 1 484 individus au sein de 544 gîtes hivernaux et 3 177 au sein de 130 gîtes estivaux au niveau national (Vincent, 2014).

Source: inpn.mnhn.fr

Biologie et écologie

Les colonies d'hivernage s'établissent généralement dans des grottes ou des tunnels, tandis que celles de mise-bas préfèrent les cavités arboricoles telles que d'anciens nids de pics.

Le Murin de Bechstein fréquente préférentiellement les boisements de feuillus, chassant au niveau de la voute des arbres et au niveau des trouées dans la canopée laissée par des chablis. Il peut tout de même être observé chassant en milieu ouvert environnant du bois (Barataud et al., 2009). L'espèce est souvent associée aux vieilles forêts de feuillus qui présentent des massifs étendus et homogènes (Barataud, 2012; Bas & Bas, 2012; Roue & Barataud, 1999). Elle a un petit rayon d'action, ne s'éloignant que de quelques dizaines à quelques centaines de mètres de son gîte (Barataud et al., 2009).

Menaces

L'espèce est très peu impactée par l'éolien, représentant seulement 0.1% des cadavres retrouvés sous des éoliennes en France entre 2003 et 2014 (Rodrigues et al., 2015).

Ses fortes exigences écologiques en termes d'habitats impliquent une forte sensibilité de l'espèce, notamment par rapport aux modes de gestion sylvicole et à la fragmentation des boisements (Barataud et al., 2009; Bas & Bas, 2012; Bohnenstengel, 2012; Girard-Claudon, 2011). Le préjudice peut être direct : destruction de gîtes voire même d'individus ou indirect : perte ou détérioration des habitats de chasse et des proies.

Répartition dans le site

Le Murin de Bechstein est présent de manière anecdotique sur le site d'étude. En effet, l'espèce a uniquement été contactée sur la parcelle de prairie en transit. Pour cette espèce l'enjeu spécifique est considéré comme modéré.

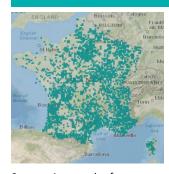




Noctule de Leisler Nyctalus leisleri

© Manuel Werner (Libre de droit)

Répartition, population



État de la population française :

La Noctule de Leisler est présente dans pratiquement toute la France, mais est plus ou moins localisée. Elle est surtout observée en période de transit automnal, on lui connait, cependant, des colonies de mise bas en Bourgogne (Roué & Sirugue, 2006), en Normandie (Groupe Mammalogique Normand, 2004) et en Lorraine (CPEPESC Lorraine, 2009). La tendance d'évolution des populations semble être décroissante (- 42 % notés en 8 ans) (Julien et al., 2014).

Source: inpn.mnhn.fr

Biologie et écologie

Espèce typiquement forestière, elle affectionne préférentiellement les massifs caducifoliés. Elle montre localement une étroite relation avec la proximité de zones humides. Elle est notamment fréquente dans les grandes vallées alluviales, lorsque les boisements riverains sont de bonne qualité et que des arbres creux sont présents. Elle hiberne dans des cavités arboricoles et parfois dans les bâtiments (Dietz et al., 2009). La Noctule de Leisler installe ses colonies de reproduction au niveau de cavités d'arbres (Ruczynski & Bogdanowicz, 2005).

Elle est très souvent observée en activité de chasse au-dessus des grands plans d'eau ou des rivières, souvent dès le coucher du soleil (Spada et al., 2008). Elle peut aussi glaner ses proies sur le sol ou la végétation, mais préfère généralement chasser en plein ciel (Bertrand, 1991).

La Noctule de Leisler est une espèce migratrice : des mouvements importants de populations ont été constatés par le baguage. Les individus du nord de l'Europe et de la France tendent à passer l'hiver plus au sud (Espagne, Portugal, sud de la France) (Alcalde et al., 2013).

Menaces

De par son habitude de vol à haute altitude, cette espèce est régulièrement victime de collisions avec les éoliennes (Arthur & Lemaire, 2015). Elle représente 3.9% des cadavres retrouvés entre 2003 et 2014 en France (Rodrigues et al., 2015). Une gestion forestière non adaptée est aussi une menace. En plus de limiter les gîtes disponibles, l'abatage des arbres ou l'obstruction des cavités arboricoles (pour empêcher l'installation de frelons) peut entrainer la destruction de groupes d'individus toujours présents.

Répartition dans le site

La Noctule de Leisler a été contactée sur les trois points d'écoute du site d'étude. Son activité reste malgré tout faible et correspond principalement à du transit. L'enjeu spécifique est considéré comme modéré.





Oreillard roux Plecotus auritus

Répartition, population



État de la population française :

L'Oreillard roux est présent partout sauf sur le littoral méditerranéen et la Corse. Les effectifs et tendances des populations ne sont pas estimés pour l'instant.

Source: inpn.mnhn.fr

Biologie et écologie

L'Oreillard roux est connu pour être plus forestier et arboricole que l'Oreillard gris. L'Oreillard roux gîte principalement dans les cavités d'arbres (fissures verticales étroites, anciens trous de pics). Des écorces décollées sont occasionnellement adoptées et des gîtes artificiels peuvent être utilisés (Meschede & Heller, 2003). L'Oreillard roux affectionnent les forêts bien stratifiées avec un sous étage arbustif fourni pour la chasse (Arthur & Lemaire, 2009). Il peut aussi fréquenter des lisières, haies, parcs, jardins et vergers (Meschede & Heller, 2003). Il capture ses proies en vol ou sur leurs supports dans la végétation (tronc, feuilles) par glanage (Anderson & Racey, 1991). Il est capable d'utiliser le vol stationnaire pour capturer ses proies, principalement des papillons nocturnes (Noctuidae) au stade adulte, mais aussi au stade de chenille. C'est une espèce sédentaire dont les déplacements entre gîtes d'été et d'hiver se limitent à quelques kilomètres (Hutterer et al., 2005).

Menaces

La technique de vol des Oreillards roux ne les expose que très peu aux risques de collisions avec les éoliennes.

Les principales menaces sont une perte de gîtes ou de terrains de chasse due à la gestion forestière. Tout comme l'Oreillard gris, il est régulièrement victime de la circulation routière.

Répartition dans le site

L'Oreillard roux présent de manière anecdotique sur le site d'étude et a uniquement été contacté au sein de la parcelle de prairie. Pour cette espèce l'enjeu spécifique est considéré comme faible vu son état de conservation encore favorable à l'échelle nationale.





Pipistrelle commune Pipistrellus pipistrellus © Hugo Touzé

Répartition, population



État de la population française :

La Pipistrelle commune est la chauve-souris la plus fréquente et la plus abondante en France. Elle peut survivre au cœur des métropoles et des zones de monoculture. Ses effectifs présentent une tendance décroissante (-33% en 8 ans) (Julien et al., 2014).

Source: inpn.mnhn.fr

Biologie et écologie

Ses exigences écologiques sont très plastiques. D'abord arboricole, elle s'est bien adaptée aux conditions anthropiques au point d'être présente dans la plupart des zones habitées, trouvant refuge sous les combles, derrière les volets, dans les fissures de murs mais aussi dans les caves, tunnels et mines.

Ses zones de chasse, très éclectiques, concernent à la fois les zones agricoles, forestières et urbaines. L'espèce est sédentaire, avec des déplacements limités. Elle chasse le plus souvent le long des lisières de boisements, les haies ou au niveau des ouvertures de la canopée (allée forestière, boisement en cours d'exploitation). Elle transite généralement le long de ces éléments, souvent proche de la végétation. Elle peut néanmoins effectuer des déplacements en hauteur (au-delà de 20 m).

Menaces

Les éoliennes ont un impact important sur les populations, en effet la Pipistrelle commune représente 28 % des cadavres retrouvés en France entre 2003 à 2014. L'espèce devrait donc être prise en compte dans les études d'impact de parcs éoliens (Rodrigues et al., 2015; Tapiero, 2015).

Les principales menaces sont la dégradation de ses gîtes en bâti ou la fermeture des accès aux combles par les propriétaires, la perte de terrain de chasse (plantation de résineux) ainsi que la fragmentation de l'habitat par les infrastructures de transport. Une telle proximité avec l'Homme implique une diminution des ressources alimentaires dues à l'utilisation accrue d'insecticides et un empoisonnement par les produits toxiques utilisés pour traiter les charpentes.

Répartition dans le site

La Pipistrelle commune est l'espèce la plus contactée sur le site et représente 92,24% de l'activité recensée sur le site d'étude. Cette espèce est présente sur tous les milieux échantillonnés mais son activité est la plus forte au niveau des bassins de rétention, représentant un site de recherche alimentaire privilégié. Pour cette espèce l'enjeu spécifique est considéré comme modéré.

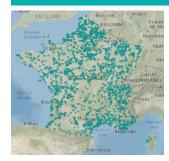




Pipistrelle de Nathusius Pipistrellus nathusii

© B. Karapandza

Répartition, population



État de la population française :

En France, elle est très rare en période de reproduction. En dehors de cette période, elle est bien plus fréquente, surtout en fin d'été, où les migrateurs de l'Est de l'Europe transitent et stationnent dans divers habitats. Les populations des littoraux méditerranéen et nordique semblent plus importantes, en particulier en hiver (Arthur & Lemaire, 2009).

Source: inpn.mnhn.fr

Biologie et écologie

L'hiver, la Pipistrelle de Nathusius, pourvue d'une épaisse fourrure, supporte assez le froid pour gîter dans des sites extérieurs comme les trous d'arbres, les tas de bois ou autres gîtes peu isolés. Ses gîtes estivaux sont préférentiellement les cavités et fissures d'arbre et certains gîtes dans des bâtiments tels que les bardages et parements en bois. Elle forme souvent des colonies mixtes avec le Murin à moustaches (Meschede & Heller, 2003; Parise & Herve, 2009).

L'espèce se rencontre majoritairement au niveau des plans d'eau forestiers et des cours d'eau (Vierhaus, 2004) mais peut être observée en vol migratoire quasiment partout (jusqu'à 2200 m d'altitude dans les alpes (Aellen, 1983). Il ne semble pas qu'elle suive de couloirs migratoires bien définis mais plutôt un axe global Nord-Est/Sud-Ouest (Puechmaille, 2009; Russ et al., 2001).

Menaces

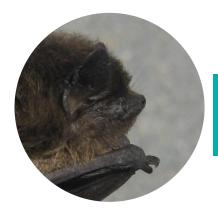
Cette espèce migratrice est une des principales victimes des collisions avec les éoliennes. Cette mortalité intervient principalement en période de transit migratoire automnal. Elle représente 8,8 % des cadavres retrouvés de 2003 à 2014 en France (Rodrigues et al., 2015). Les caractéristiques de vol migratoire de cette espèce seraient l'une des principales raisons de mortalité (vol migratoire au-dessus de la végétation, à hauteur des pales d'éoliennes).

Une gestion forestière non adaptée peut fortement modifier son terrain de chasse et l'utilisation d'insecticides réduit ses proies. La fragmentation de l'habitat par les infrastructures routières l'expose à une mortalité lors de la chasse.

Répartition dans le site

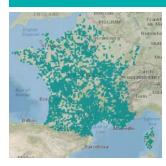
La Pipistrelle de Nathusius présente une activité faible sur le site d'étude et a principalement été contactée en transit. L'enjeu pour cette espèce, au vu de son état de conservation, peut être considéré comme modéré.





Pipistrelle de Kuhl
Pipistrellus kuhlii
© A. Van der Yeught

Répartition, population



État de la population française :

De manière semblable à la Pipistrelle commune, la Pipistrelle de Kuhl est répartie sur la quasi-totalité du pays, elle est néanmoins très peu fréquente au Nord-Est. La ligne Seine-Maritime - Jura marque la limite Nord de répartition de l'espèce. Son aire de répartition semble en expansion et la tendance d'évolution des populations en hausse (+ 84% en 8 ans) (Julien et al., 2014). Rien ne prouve cependant le caractère migratoire de cette espèce. Cette progression s'effectue lentement, via des colonisations par bonds, de ville en ville ou le long des cours d'eau.

Source: inpn.mnhn.fr

Biologie et écologie

Considérée comme l'une des chauves-souris les plus anthropophiles, la Pipistrelle de Kuhl est présente aussi bien dans les petites agglomérations que dans les grandes villes.

Avec des exigences écologiques très plastiques, elle fréquente une très large gamme d'habitats. Ses territoires de chasses recouvrent ceux de la Pipistrelle commune. Elle prospecte aussi bien les espaces ouverts que boisés, les zones humides et montre une nette attirance pour les villages et villes où elle chasse dans les parcs et les jardins ainsi que le long des rues, attirée par les éclairages publics. Elle chasse aussi le long des lisières de boisements et des haies où elle transite généralement le long de ces éléments (Arthur & Lemaire, 2015).

Menaces

Comme la Pipistrelle commune, elle est menacée par les travaux en bâti, les infrastructures de transport et les éoliennes, représentant 8,2 % des cadavres retrouvés de 2003 à 2014 en France (Rodrigues et al., 2015). Des changements de pratiques agricoles peuvent lui être préjudiciables (Tapiero, 2015).

Répartition dans le site

La Pipistrelle de Kuhl est l'espèce la plus contactée après la Pipistrelle commune et a été recensée sur tous les milieux échantillonnés. Cette espèce présente une activité modérée au niveau des bassins de rétention des eaux pluviales, qu'elle fréquente pour chasser. Cette espèce présente un statut de conservation favorable à l'échelle nationale et l'enjeu spécifique peut ainsi être considéré comme faible.





Sérotine commune Eptesicus serotinus © Mnolf

Répartition, population



Source: inpn.mnhn.fr

État de la population française :

En Europe, la Sérotine commune est présente presque partout, y compris dans les îles de la Méditerranée, sa limite nord étant le sud de l'Angleterre, le Danemark, la Lituanie. Son aire de répartition couvre aussi le nord et l'est de l'Afrique et s'étend jusqu'en Asie centrale, à l'est de la Chine et de Taïwan. Elle est présente dans la majeure partie de la France, y compris la Corse, en dehors des régions montagneuses, principalement en plaine (Arthur & Lemaire, 2009). La tendance actuelle des populations de Sérotine commune est à la baisse (- 39% notée en 8 ans) (Julien et al., 2014).

Biologie et écologie

Rarement découverte au-dessus de 800 m, elle est campagnarde ou urbaine, avec une nette préférence pour les milieux mixtes quels qu'ils soient. Son importante plasticité écologique lui permet de fréquenter des habitats très diversifiés. Elle montre d'ailleurs de fortes affinités avec les zones anthropisées où elle peut établir des colonies dans des volets roulants ou dans l'isolation des toitures.

La Sérotine commune chasse principalement le long des lisières et des rivières, dans des prairies ou vergers, presque toujours à hauteur de végétation. Son rayon de chasse ne s'étend pas à plus de 4,5 km (Dietz et al., 2009).

Elle est sédentaire en France, et ne se déplace que d'une cinquantaine de kilomètres lors du transit entre les gîtes de reproduction et d'hivernage.

Menaces

En transit, elle peut réaliser des déplacements à plus de 20 m de hauteur, ce qui peut l'exposer aux risques de collisions avec les éoliennes. Elle ne fait cependant pas partie des espèces les plus impactées (Arthur & Lemaire, 2015). Elle ne représente que 1,4 % des cadavres retrouvés de 2003 à 2014 en France (Rodrigues et al., 2015).

Elle est fortement impactée par la rénovation des vieux bâtiments (traitement des charpentes, disparition de gîtes) et par les modèles de constructions récentes qui limitent les gîtes possibles (Harbusch & Racey, 2006). Le développement de l'urbanisation est aussi une menace pour ses terrains de chasse de surface limitée.

Répartition dans le site

Le Sérotine commune a uniquement été contactée en transit au niveau des parcelles de prairie. Pour cette espèce l'enjeu de conservation peut être considéré comme modéré.



IV.5.3.2. Enjeux par secteur

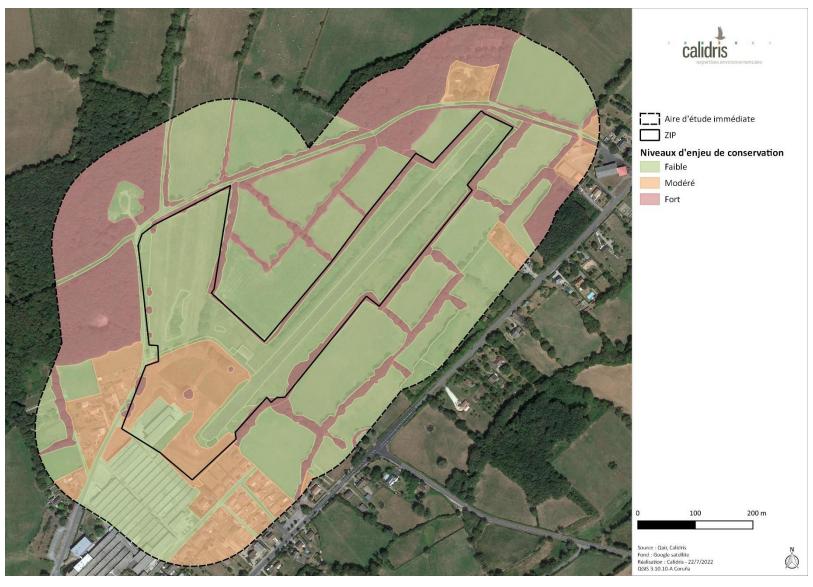
Malgré un nombre de contact plus faible que pour l'ensemble des autres habitats échantillonnés, les haies ne sont pas moins intéressantes d'un point de vue biologique pour les chiroptères. Etant des habitats avec des potentialités de gîtes, les haies et boisements possèdent un enjeu fort pour la conservation des populations locales de chiroptères. Les linéaires de haies représentent également des milieux favorables pour le déplacement et la recherche alimentaire des individus, néanmoins l'activité y étant faible, l'enjeu peut être considéré comme modéré.

Les bassins de rétention échantillonnés représentent le secteur le plus exploité par les chauves-souris. Elle regroupe le plus grand nombre d'espèce de la zone d'étude et la plus forte activité. De nombreuses espèces profitent de ce réservoir trophique pour chasser. C'est particulièrement le cas pour la Pipistrelle commune qui présentent une activité de chasse jugée forte, mais aussi pour la Pipistrelle de Kuhl et le Grand Rhinolophe, dont les activités sont considérées comme modérées. L'habitat est donc relativement intéressant pour les populations locales et représente un secteur privilégie de chasse. Les potentialités de gîte sur secteur restent néanmoins nulles étant donné l'absence de structure permettant le repos des chiroptères. L'enjeu des bassins de rétention pour la conservation des chiroptères est considéré comme modéré.

Les milieux anthropisés sont susceptibles de servir de gite pour certaines espèces de chiroptères, les potentialités peuvent ainsi être considérées comme modérées au sein de certaines habitations.

Les prairies montrent une activité majoritairement de transit. Seule la Pipistrelle commune a été observée en chasse sur ce point d'écoute. La chasse reste une activité limitée sur cet habitat. De même, le transit est limité pour les espèces observées et peu d'espèces ont été observées. Les potentialités de gîtes sont nulles. Les milieux ouverts représentent donc un niveau d'enjeu faible pour la conservation des populations locales de chiroptères.





Carte 24 : Localisation des enjeux pour les chiroptères



IV.6. Mammifères terrestres

IV.6.1. Bibliographie

Les données bibliographiques issues du site « Obsindre » indiquent la présence de 3 espèces de mammifères terrestres sur la commune de Saint-Benoît du Sault, dont une espèce est protégée : Le Hérisson d'Europe. Toutes les espèces de mammifères terrestres connues sur la commune présentent néanmoins un statut de conservation favorable à l'échelle nationale comme régionale (voir tableau suivant).

Tableau 32 : Liste des mammifères terrestres (hors chiroptères) recensées sur la commune de Saint-Benoît du Sault

Nom commun	Nom scientifique	Annexe II directive « Habitats »	Protection nationale	Liste rouge France	Liste rouge Centre-Val de Loire
Hérisson d'Europe	Erinaceus europaeus		Art. 2	LC	LC
Lièvre d'Europe	Lepus europaeus			LC	LC
Martre des pins	Martes martes			LC	LC

<u>Légende</u>: Liste rouge France et Poitou-Charentes: : It danger critique d'extinction / EN: En danger / VU: Vulnérable / NT: Quasi-menacé / LC: Préoccupation mineure / NA: Non applicable (espèce non soumise à évaluation; NE: Non étudié / DD: données insuffisantes

IV.6.2. Résultats des inventaires

Les inventaires effectués sur le site ont permis de déterminer la présence de trois espèces de mammifères terrestres. Ces espèces ont été détectées sur la zone d'étude par des observations directes ou à l'aide d'un piège photographique.

Tableau 33 : Liste des espèces de mammifères terrestres inventoriées sur le site de Saint-Benoît du Sault

Nom commun	Nom scientifique	Annexe II directive « Habitats »	Protection nationale	Liste rouge France	Liste rouge Centre-Val de Loire	Enjeu spécifique
Chevreuil européen	Capreolus capreolus			LC	LC	Faible
Lièvre d'Europe	Lepus europaeus			LC	LC	Faible
Renard roux	Vulpes vulpes			LC	LC	Faible

<u>Légende</u> : **Liste rouge France et Poitou-Charentes** : **CR** : En danger critique d'extinction / **EN** : En danger / **VU** : Vulnérable / **NT** : Quasi-menacé / **LC** : Préoccupation mineure / **NA** : Non applicable (espèce non soumise à évaluation / **NE** : Non étudié / **DD** : données insuffisantes

IV.6.3. Enjeux mammifères terrestres

IV.6.3.1. Enjeux par espèce

Parmi les espèces de mammifères présentes sur le site, aucune n'est inscrite sur la l'annexe II de la



Directive « Habitats » et aucune ne possède de statut de protection à l'échelle nationale. Ainsi, en prenant en compte le statut de conservation des espèces, aucune espèce de mammifère recensée sur le site ne peut être considérée comme à enjeux. En effet, ces espèces sont communes à l'échelle nationale et régionale et présentent un statut de conservation favorable. Elles sont donc notées comme des **enjeux faibles** sur le site d'étude.

IV.6.3.2. Enjeux par secteur

En considérant les enjeux par espèces sur le site, les habitats présents au sein de la zone d'implantation et dans l'aire immédiate d'étude présentent des **enjeux faibles.**

Les zones anthropisées présentent un enjeu nul.

La carte ci-après localise les enjeux relatifs à la conservation des mammifères terrestres sur le site.





Carte 25 : Localisation des enjeux pour les mammifères terrestres



IV.7. Amphibiens

IV.7.1. Bibliographie

D'après les données communales citées sur « ObsIndre », trois espèces d'amphibiens sont connues sur la commune de Saint-Benoît du Sault : l'Alyte accoucheur, la Grenouille verte et la Rainette verte. Notons qu'il s'agit d'espèces à enjeu de conservation au vu de leurs statuts de conservation défavorables, que ce soit au niveau régional ou national.

Tableau 34 : Liste des espèces d'amphibiens recensées sur la commune de Saint-Benoît du Sault

Nom commun	Nom scientifique	Annexe II directive « Habitats »	Protection nationale	Liste rouge France	Liste rouge Centre-Val de Loire
Alyte accoucheur	Alytes obstetricans		Art. 2	LC	NT
Grenouille verte	Pelophylax kl. esculentus		Art. 4	NT	LC
Rainette verte	Hyla arborea		Art. 2	NT	LC

<u>Légende</u>: **Liste rouge France et régionale**: **CR**: En danger critique d'extinction / **EN**: En danger / **VU**: Vulnérable / **NT**: Quasi-menacé / **LC**: Préoccupation mineure / **NA**: Non applicable (espèce non soumise à évaluation / **NE**: Non étudié / DD: données insuffisantes

IV.7.2. Résultats des inventaires

Sur le site d'étude, cinq espèces d'amphibiens ont été inventoriées lors des différentes prospections. Certains individus observés étaient des juvéniles et larves, c'est le cas notamment pour la grenouille agile. Cela permet d'attester la reproduction de l'espèce au sein de la ZIP. Il est important de noter que ces espèces sont protégées à l'échelle nationale.

Tableau 35 : Liste des espèces de reptiles inventoriées sur le site d'étude de Saint-Benoît du Sault

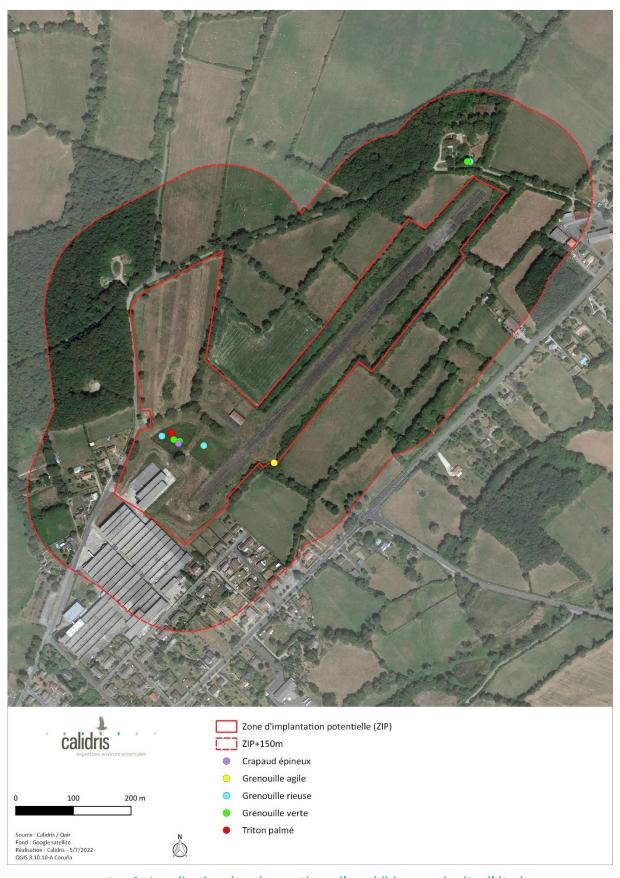
Nom commun Nom scientifique	Ann. II DH	LRE	PN	LRF	LRR	Enjeu de conservation	Enjeu sur la ZIP
Crapaud épineux Bufo spinosus			Art. 3	LC		Faible	Faible
Grenouille agile Rana dalmatina		LC	Art. 2	LC	LC	Faible	Faible
Grenouille rieuse Pelophylax ridibundus		LC	Art. 3	LC	NA	Faible	Faible
Grenouille verte Pelophylax kl. esculentus			Art. 4	NT	LC	Modéré	Faible
Triton palmé Lissotriton helveticus		LC	Art. 3	LC	LC	Faible	Faible

Ann. II DH : espèce inscrite à l'annexe II de la directive Habitats

PN: Art. 2 à 4 articles du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection

Listes rouges (LR) Europe (LRE), France (LRF) et régionale (LRR) = RE: Disparue au niveau régional ; CR: En danger critique ; EN: En danger ; VU: Vulnérable ; NT: Quasi menacée ; LC: Préoccupation mineure ; DD: Données insuffisantes ; NA: Non applicable ; NE: Non évaluée





carte 26: Localisation des observations d'amphibiens sur le site d'étude



IV.7.1. Enjeux amphibiens

IV.7.1.1. Enjeux par espèce

La Grenouille verte présente un enjeu de conservation défavorable, au niveau national. L'espèce est citée comme « quasiment-menacées » (NT), par la liste rouge régionale, ainsi, elle représente un **enjeu modéré** sur le site d'étude.



Répartition, population



En France, la Grenouille verte est largement répandue sur la moitié nord du pays, cependant ses limites de répartitions ne sont pas encore bien connues.

Source: inpn.mnhn.fr

Biologie et écologie

La Grenouille verte possède une grande amplitude écologique, et peut ainsi être rencontrée sur une grande diversité de milieux aquatiques (étangs, mares, eaux légèrement saumâtres, bassins d'espaces verts, etc.). Elle montre cependant une préférence pour les eaux plutôt mésotrophes à eutrophes, stagnants et aux berges bien exposées (Duguet et al., 2003).

En hiver, la Grenouille verte se réfugie dans les jardins, parcs ou boisements, mais peut aussi se retrouver dans le substrat des plans d'eau qu'elle fréquente.

La période de reproduction a généralement lieu entre la fin avril et début juin. À cette période, les individus reproducteurs sont très actifs en milieu de journée lors des déplacements migratoires et en début de soirée lors des regroupements.

En France l'espèce présente un statut particulier étant donné qu'elle est protégée mais peut être pêchée pour la consommation familiale. En Europe, elle est inscrite à l'annexe V de la directive habitats fixant la liste des espèces dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.

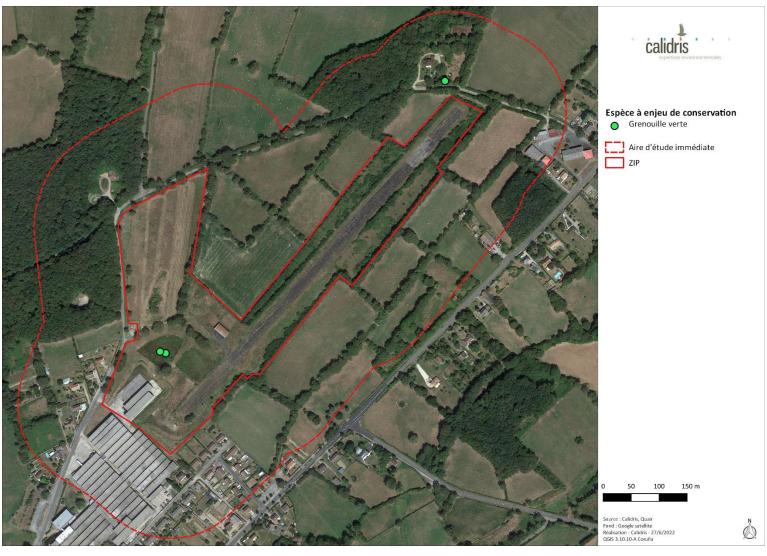
Répartition régionale

La Grenouille verte est présente dans 924 communes de la Région Centre Val de Loire. L'espèce est répartie de façon homogène sur le territoire.

Répartition dans le site

Sur le site, l'espèces est présente au sein de la ZIP, ou elle a été observée dans les bassins de rétention des eaux situés au sud. Des individus ont également été entendus dans une mare privée située au nord, dans l'aire d'étude immédiate.





Carte 27 : Localisation de la Grenouille verte sur le site



IV.7.1.2. Enjeux par secteur

Les individus de Grenouilles vertes ont été observés dans les mares et bassins de rétention des eaux localisées au sein de la ZIP et de l'aire d'étude immédiate. Les mares et plans d'eau pouvant servir de zones de reproduction l'espèces sont considérés comme des **enjeux forts**.

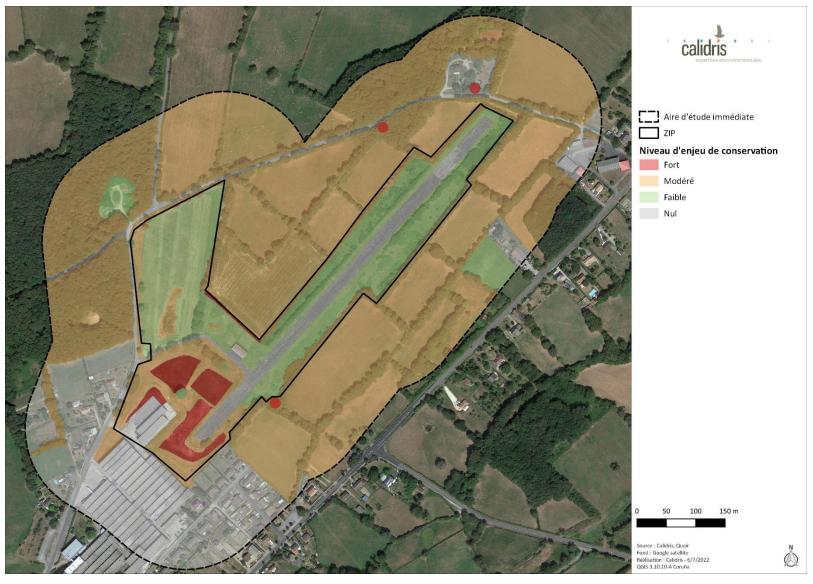
Les zones boisées, les haies, les prairies et pelouses inondées sont des zones de transit pour les amphibiens et de refuge en période hivernale. L'enjeu y est modéré.

Le reste du site d'étude est alors présenté comme en **enjeu faible** pour leur absence d'espèce à enjeux : c'est le cas pour les cultures.

Les zones anthropisées présentent un enjeu nul.

La carte ci-après localise les enjeux relatifs à la conservation des amphibiens sur le site.





Carte 28: Localisation des enjeux pour les amphibiens



IV.8. Reptiles

IV.8.1. Bibliographie

Les données bibliographiques issues du site « INPN OpenObs » (MNHN) indiquent la présence d'une espèce de reptile sur la commune de Saint-Benoît du Sault : La Couleuvre verte et jaune. L'espèce connue sur la commune présente un statut de protection national, néanmoins son statut de conservation est favorable à l'échelle nationale comme régionale (voir tableau suivant).

Tableau 36 : Liste des reptiles recensées sur la commune de Saint-Benoît du Sault

Nom commun	Nom scientifique	Annexe II directive « Habitats »	Protection nationale	Liste rouge France	Liste rouge Centre-Val de Loire
Couleuvre verte et jaune	hierophis viridiflavus		Art. 2	LC	LC

IV.8.2. Résultats des inventaires

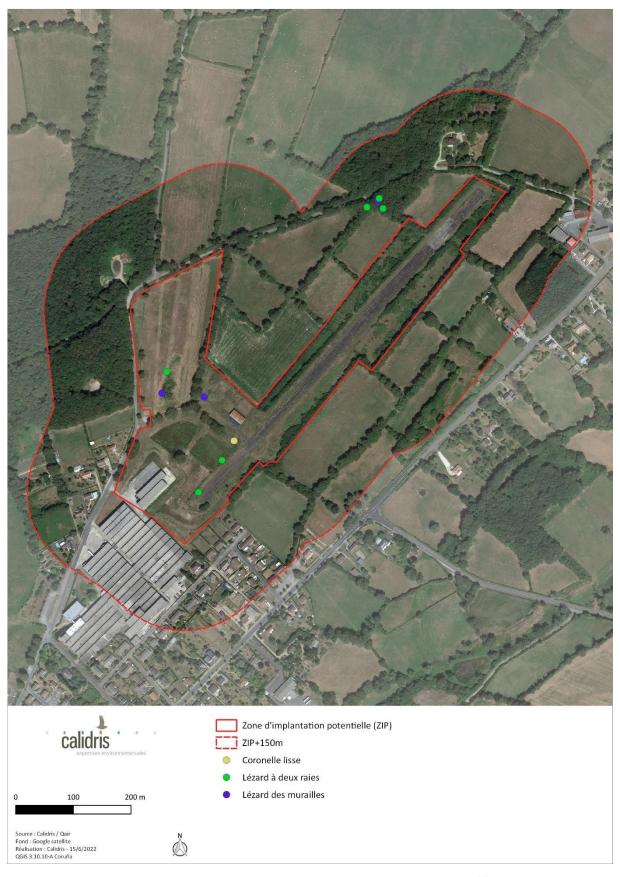
Sur le site d'étude de Saint-Benoît du Sault, trois espèces ont été inventoriées au cours des différentes prospections. Les plaques reptiles ont permis d'observer une espèce de serpent, la Coronelle lisse. Les autres observations concernent des lézards en thermorégulation sur des milieux bien exposés (lisières, ancienne piste, etc.). Certains habitats semblent favorables à la présence de reptiles, cependant le cortège observé ainsi que le nombre d'individus recensé sont limités. Il est important de noter que ces espèces sont protégées à l'échelle nationale.

Tableau 37 : Liste des espèces de reptiles inventoriées sur le site d'étude de Saint-Benoît du Sault

Nom commun	Nom scientifique	Annexe II directive « Habitats »	Protection nationale	Liste rouge France	Liste rouge Centre-Val de Loire	Enjeu spécifique	Enjeu sur la ZIP
Coronelle lisse	Coronella austriaca		Art. 2	LC	NT	Modéré	Modéré
Lézard à deux raies	Lacerata bilineata		Art. 2	LC	LC	Faible	Faible
Lézard des murailles	Podarcis muralis		Art. 2	LC	LC	Faible	Faible

<u>Légende</u>: Liste rouge France et Poitou-Charentes: : En danger critique d'extinction / EN: En danger / VU: Vulnérable / NT: Quasi-menacé / LC: Préoccupation mineure / NA: Non applicable (espèce non soumise à évaluation / NE: Non étudié / DD: données insuffisantes





Carte 29 : Localisation des observations de reptiles sur le site d'étude



IV.8.3. Enjeux Reptiles

IV.8.3.1. Enjeux par espèce

Le Lézard des murailles et le Lézard à deux raies sont des espèces très communes en France et possèdent des statuts de conservation favorables, à l'échelle nationale et régionale. Pour cela, ces espèces représentent un **enjeu faible** sur le site d'étude. La coronelle lisse présente un enjeu de conservation défavorable, au niveau régional. L'espèce est citée comme « quasiment-menacées » (NT), par la liste rouge régionale, ainsi, elle représente un **enjeu modéré** sur le site d'étude.



Coronelle lisse

Coronella austriaca

© M. Durier

Répartition, population



Source: inpn.mnhn.fr

La Coronelle lisse est largement répandue dans la moitié nord de la France mais plus localisée dans le sud, avec des manques dans le sud-ouest et la région méditerranéenne, à l'exception de la chaîne pyrénéenne.

La Coronelle lisse n'est pas menacée à l'échelle nationale mais est inscrite à l'annexe IV de la directive « Habitats ».

Biologie et écologie

La Coronelle lisse vit dans divers milieux rocailleux, comme les amoncellements de pavés, les murs de pierres préférentiellement envahis de ronces, les éboulis et pierriers en montagne, les carrières et les abords de voies de chemin de fer. Elle fréquente aussi les tourbières, landes, pelouses sèches, steppes buissonnantes, haies, talus, lisières et peut s'observer, par exemple, jusqu'à 2000 m d'altitude dans le versant français des Pyrénées. Cette espèce se nourrit de petits vertébrés, et principalement de Lacertidae et d'orvets. Elle capture de petits serpents, des micromammifères comme les campagnols, mulots et musaraignes. Elle est active en mars, le plus souvent à la fin de ce mois, pas avant le début avril pour les femelles. La reproduction a lieu au début du printemps et à la fin de l'été. La coronelle lisse est la seule couleuvre vivipare (Vacher & Geniez, 2010). L'altération et la destruction des habitats sont des facteurs majeurs de régression de l'espèce.

Répartition régionale

La Coronelle lisse est présente dans 166 communes de la Région Centre Val de Loire. L'espèce est répartie de façon assez homogène sur le territoire même si davantage d'individus sont recensés à l'ouest de la Région.

Répartition dans le site

La Coronelle lisse a été observée au sud de la zone d'étude, sous une plaque reptile (confer carte 28). Cette zone est en grande partie constituée de fourrés, prairies et de fourré.



IV.8.3.1. Enjeux par secteur

Les éléments physiques ou biologiques pérennes utiles au repos ou à la reproduction des espèces à enjeux vont être considérés comme des enjeux modérés ou forts. Ainsi, les milieux permanents sont caractérisés comme des **enjeux forts**. C'est le cas pour l'ensemble des haies, talus et lisières bien orientées du site et des alentours.

Les milieux temporaires peuvent servir de zone de chasse ou de nutrition pour les différentes espèces à enjeux, c'est le cas pour quelques prairies du site d'étude où la Coronelle lisse a été aperçue. Ces zones sont alors considérées comme des **enjeux modérés**.

Le reste du site d'étude est alors présenté comme en **enjeu faible** pour leur absence d'espèce à enjeux : c'est le cas pour les cultures et certaines prairies.

Les zones anthropisées présentent un enjeu nul.

La carte ci-après localise les enjeux relatifs à la conservation des reptiles sur le site.





Carte 30 : Localisation des enjeux pour les reptiles



IV.9. Insectes

IV.9.1. Bibliographie

Un total de 30 espèces d'insectes sont connues sur la commune de Saint-Benoît du Sault d'après les données récoltées sur le site « ObsIndre », dont 1 espèce de mantoptères, 14 espèces d'odonates, 5 espèces d'orthoptères et 10 espèces de lépidoptères. Parmi ces espèces, aucune n'est protégée, et la plupart sont communes à l'échelle nationale et régionale. Seule le Leste des bois (*Lestes dryas*) est considéré comme quasi-menacé en Centre-Val de Loire et présente ainsi un enjeu modéré sur le secteur concerné.

Tableau 38 : Liste des espèces d'insectes recensées sur la commune de Saint-Benoît du Sault

Nom commun	Nom scientifique	Annexe II directive « Habitats »	Protection nationale	Liste rouge France	Liste rouge Centre-Val de Loire	Statut domaine némoral (orthoptères)					
Mantidés											
Mante religieuse	Mantis religiosa				LC						
	Od	onates									
Aeschne paisible	Boyeria irene			LC	LC						
Agrion à larges pattes	Platycnemis pennipes			LC	LC						
Agrion délicat	Ceriagrion tenellum			LC	LC						
Agrion élégant	Ischnura elegans			LC	LC						
Agrion jouvencelle	Coenagrion puella			LC	LC						
Anax empereur	Anax imperator			LC	LC						
Crocothémis écarlate	Crocothemis erythraea			LC	LC						
Gomphe joli	Gomphus pulchellus			LC	LC						
Leste des bois	Lestes dryas			LC	NT						
Libellule déprimée	Libellula depressa			LC	LC						
Libellule quadrimaculée	Libellula quadrimaculata			LC	LC						
Orthétrum réticulé	Orthetrum cancellatum			LC	LC						
Petite Nymphe au corps de feu	Pyrrhosoma nymphula			LC	LC						
Sympétrum fascié	Sympetrum striolatum			LC	LC						
	Orth	optères									
Conocéphale gracieux	Ruspolia nitidula nitidula			4	LC	4					
Grande sauterelle verte	Tettigonia viridissima			4	LC	4					
Grillon champêtre	Gryllus campestris			4	LC	4					
Grillon d'Italie	Oecanthus pellucens			4	LC	4					
Leptophye ponctuée	Leptophyes punctatissima			4	LC	4					



	Lépio	dotpères		
Bombyx du chêne	Lasiocampa quercus			
Citron	Gonepteryx rhamni		LC	
Grand paon de nuit	Saturnia pyri			
Laineuse du Cerisier	Eriogaster lanestris			
Lichénée jaune	Catocala fulminea			
Mélitée du Mélampyre	Melitaea athalia		LC	
Petit Mars changeant	Apatura ilia		LC	
Petit sylvain	Limenitis camilla		LC	
Sphinx gazé	Hemaris fuciformis			
Vulcain	Vanessa atalanta		LC	

<u>Légende</u> : **Liste rouge France et Limousin** : En Danger Critique d'extinction / En : En danger / VU : Vulnérable / NT : Quasi-Menacé / LC : Préoccupation Mineure / NA : Non Applicable (espèce non soumise à évaluation) / NE : Non Étudié / DD : Données Insuffisantes

Liste rouge Orthoptères France et Limousin : 1 : espèce proche de l'extinction – 2 : espèce fortement menacée d'extinction / 3 : espèce menacée, à surveiller / 4 : espèce non menacée.

Liste rouge Orthoptères Limousin : l'ordre des chiffres correspondant au domaine biogéographie avec, dans l'ordre suivant, les domaines : subméditerranéen-aquitaine (frange sud-ouest de la Corrèze) / Massif central (montagne limousine, au-delà de 500m d'altitude) / Némoral (reste de la région).

IV.9.2. Résultats des inventaires

À l'issue des deux sorties effectuées sur le site d'étude, 3 espèces de coléoptères, 16 espèces de lépidoptères rhopalocères, 4 espèces de lépidoptères hétérocères. 5 espèces d'odonates et 3 espèces d'orthoptères ont été inventoriés, soit un total de 31 espèces recensées sur la ZIP et ses alentours.

Tableau 39 : Liste des espèces d'insectes présentes sur le site d'étude de Saint-Benoît du Sault

Nom commun Nom scientifique	Annexe II directive « Habitats »	Liste rouge Europe	Protection nationale	Liste rouge France	Liste rouge Centre-Val de Loire	Enjeu de conservation	Enjeu sur la ZIP
Chrysomèle du peuplier Chrysomela populi						Faible	Faible
Cicindèle champêtre Cicindela campestris						Faible	Faible
Grand Capricorne Cerambyx cerdo	1088	NT	Art. 2			Modéré	Modéré
Thécla de la Ronce Callophrys rubi		LC		LC		Faible	Faible
Aurore Anthocharis cardamines		LC		LC		Faible	Faible
Azuré de la Bugrane Polyommatus icarus		LC		LC		Faible	Faible
Azuré des Nerpruns Celastrina argiolus		LC		LC		Faible	Faible
Citron Gonepteryx rhamni		LC		LC		Faible	Faible
Cuivré commun Lycaena phlaeas		LC		LC		Faible	Faible



Nom commun Nom scientifique	Annexe II directive « Habitats »	Liste rouge Europe	Protection nationale	Liste rouge France	Liste rouge Centre-Val de Loire	Enjeu de conservation	Enjeu sur la ZIP
Flambé Iphiclides podalirius		LC		LC		Faible	Faible
Mégère Lasiommata megera		LC		LC		Faible	Faible
Mélitée du Plantain Melitaea cinxia		LC		LC		Faible	Faible
Morio Nymphalis antiopa		LC		LC		Faible	Faible
Paon-du-jour Aglais io		LC		LC		Faible	Faible
Petite Tortue Aglais urticae		LC		LC	NT	Modéré	Modéré
Piéride du lotier Leptidea sinapis		LC		LC		Faible	Faible
Point-de-Hongrie Erynnis tages		LC		LC		Faible	Faible
Fadet commun Coenonympha pamphilus		LC		LC		Faible	Faible
Tircis Pararge aegeria		LC		LC		Faible	Faible
Timandre aimée Timandra comae						Faible	Faible
Panthère Pseudopanthera macularia						Faible	Faible
Géomètre à barreaux Chiasmia clathrata						Faible	Faible
Grand hyponomeute du fusain Yponomeuta cagnagella						Faible	Faible
Grillon champêtre Gryllus campestris		LC		4	LC	Faible	Faible
Grillon des marais Pteronemobius heydenii		LC		4	NT	Modéré	Modéré
Courtilière commune Gryllotalpa gryllotalpa		LC		4	VU	Fort	Fort
Agrion élégant Ischnura elegans		LC		LC	LC	Faible	Faible
Agrion porte-coupe Enallagma cyathigerum		LC		LC	LC	Faible	Faible
Libellule déprimée Libellula depressa		LC		LC	LC	Faible	Faible
Libellule quadrimaculée Libellula quadrimaculata		LC		LC	LC	Faible	Faible
Petite Nymphe au corps de feu Pyrrhosoma nymphula		LC		LC	LC	Faible	Faible

<u>Légende</u> : **Liste rouge France et Limousin** : **CR** : En Danger Critique d'extinction / **EN** : En danger / **VU** : Vulnérable / **NT** : Quasi-Menacé / **LC** : Préoccupation Mineure / NA : Non Applicable (espèce non soumise à évaluation) / NE : Non Étudié / DD : Données Insuffisantes

Liste rouge Orthoptères France et région étudiée : 1 : espèce proche de l'extinction – 2 : espèce fortement menacée d'extinction / 3 : espèce menacée, à surveiller / 4 : espèce non menacée.



IV.9.1. Enjeux insectes

IV.9.1.1. Enjeux par espèce

La plupart des espèces d'insectes observées sur le site d'étude présentent un statut de conservation favorable et peuvent être considérées comme présentant un **enjeu faible**. Néanmoins, quatre espèces représentent un **enjeu de conservation modéré** à **fort** de par leur statut défavorable à l'échelle régionale ou européenne pour le Grand capricorne.



Grand capricorne

Cerambyx cerdo

©Calidris

Répartition, population



En France, le Grand capricorne est commun dans la moitié sud du pays et se raréfie dans le nord. C'est une espèce que l'on rencontre principalement dans les plaines mais qui est aussi présente en altitude dans les Pyrénées ou en Corse (Villiers, 1978).

Source: inpn.mnhn.fr

Biologie et écologie

Le Grand capricorne est une espèce de longicorne, inféodée aux vieux chênes sénescents. Entre le mois de juin et de septembre, les adultes pondent des œufs isolément dans les infructuosités ou les blessures de l'arbre. Suite à leur émergence, les larves s'alimentent du bois sénescent et creusent des galeries dans lesquelles elles vont passer au stade de nymphe puis adulte. Ces derniers passent l'hiver dans la loge nymphale et émergent à partir du mois de juin (Villiers, 1978).

Les adultes sont principalement actifs au crépuscule ou dans la nuit et consomment la sève de l'arbre ou des fruits mûrs.

Répartition régionale

L'espèce est connue dans 16% du territoire maillé de la Région Centre-Val de Loire. En grande majorité les individus observés ont été localisés dans le Sud de l'Indre. 50% des observations ont eu lieu dans la région naturelle du Boischaut-Marche contre 25% dans la Brenne. L'espèces est identifiée comme déterminante ZNIEFF dans la région.

Répartition dans le site

Des indices de présence (trous d'émergences) de Grand capricorne ont été observés sur des fûts d'arbres disposés en andins.





Petite Tortue Aglais urticae © H. Leclerc

Répartition, population



La Petite tortue est une espèce présente sur l'ensemble du territoire français à l'exception de la Corse où se trouve sa sous-espèce, *A. ischnusa* (Moussus et al., 2019).

Source: inpn.mnhn.fr

Biologie et écologie

La Petite tortue est répandue dans toute l'Europe. Mobile, elle est présente dans une grande variabilité d'habitats jusqu'à 3000m d'altitude. Elle affectionne en particulier les milieux mésophiles ouverts (prairies, parcs et jardins, pelouses, lisières) (Moussus et al., 2019).

Cette espèce réalise entre une et trois générations par an selon le climat et l'altitude et pond uniquement sur l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*). Les œufs sont pondus par paquets sur les feuilles, après éclosion, les chenilles sont d'abord grégaires réunies sous une toile de soie, puis se séparent. (Tolman & Lewington, 2014).

Les adultes hivernent souvent dans les habitations (granges, cabanons) ou dans des cavités d'arbres ou de rochers (Moussus et al., 2019).

Répartition régionale

L'espèce est connue dans 64% du territoire maillé de la Région Centre-Val de Loire. Les individus observés ont été localisés de façon très homogène dans la région, bien que la majorité des observations ont eu lieu dans les régions naturelles du Boischaut-Marche et de la Champagne Berrichonne.

Répartition dans le site

La Petite tortue a été observée au nord de la ZIP, dans l'aire d'étude immédiate, en lisière d'une haie bocagère.





Courtilière commune Gryllotalpa gryllotalpa

© B. Tej (libre de droit)

Répartition, population



En France, l'espèce est présente sur l'ensemble du territoire avec quelques disparités locales, notamment dans le nord-ouest et le sud-est. En Corse, l'espèce est quasiment absente où elle est remplacée par la Courtilière de Corse.

Source: inpn.mnhn.fr

Biologie et écologie

La Courtilière commune fréquente globalement les milieux ouverts humides (bords d'étangs, fossés, cours d'eau, vasières, prairies humides peu végétalisées, etc.) mais également des milieux plus secs comme les potagers, les composts et les vergers.

Espèce géophile, la Courtilière commune creuse de nombreuses galeries sous terre à l'aide de ses pattes avant adaptées à l'enfouissement. En raison de ce mode de vie, l'espèce est difficilement détectable à vue : sa présence est toutefois décelée par sa stridulation, audible jusqu'à 500 mètres.

L'espèce est majoritairement prédatrice et se nourrit en particulier de larves d'insectes et de vers. Elle peut également occasionner des dommages dans les jardins en creusant ses galeries dans les racines et tubercules des végétaux.

Répartition régionale

L'espèce est connue dans 23% du territoire maillé de la Région Centre-Val de Loire. En grande majorité les individus observés ont été localisés dans le département de l'Indre. 36% des données ont été inscrites dans la région naturelle de la Brenne et 22% dans le Boischaut-Marche.

Répartition dans le site

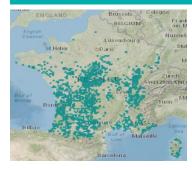
La Courtilière commune a été entendue sur le bord des bassins de rétention des eaux lors de l'écoute nocturne du 23 mai 2022.



Grillon des marais Pteronemobius heydenii

C

Répartition, population



Le Grillon des marais est une espèce avec plusieurs sous-espèces en Europe, en Afrique et en Asie La forme nominale *Pteronemboius heydenii heydenii,* dont il est question ici, est présente en Méditerranée, en Europe centrale et en Asie du Sud-Ouest. Son aire de répartition s'étend de l'Espagne en passant par la France, l'Italie, le sud de l'Allemagne et l'Europe de l'Est jusqu'à la mer Noire. La limite nord de la zone traverse le nord de la France (Orthoptera.ch).

Source: inpn.mnhn.fr

Biologie et écologie

Le Grillon des marais vit dans la litière dans divers habitats humides tels que les marais, les rives d'étangs ou de cours d'eau, les fossés, les suintements, etc. Il est possible de le retrouver dans des altitudes comprises entre 0 à 1000m.

Cette espèce est visible d'Avril à Octobre, avec un pic de Mai à Août.

Répartition régionale

Espèce géohygrophile, il est possible de la retrouver au bord des eaux lotiques et lentiques calmes et dans les marécages. En région Centre, le Grillon des marais est présent dans les prairies humides et bords d'étangs du Cher, de l'Indre (Brenne, Boischaut-sud), de l'Indre-et-Loire, du Loir-et-Cher (Sologne) et du Loiret (forêt d'Orléans, Puisaye). Le nord de la région correspondrait à sa limite nord de répartition. Il s'agit d'une espèce à surveiller du fait de la disparition des prairies humides qui se poursuit et des pratiques de gestion des étangs piscicoles. L'espèce est très peu concernée par les mesures territoriales de gestion conservatoire (ORB Centre Val de Loire).

Ainsi, l'espèce est connue dans 24% du territoire maillé de la Région Centre-Val de Loire. En grande majorité les individus observés ont été localisés dans le département de l'Indre. 35% des données ont été inscrites dans la région naturelle de la Brenne et 29% dans le Boischaut-Marche.

Répartition dans le site

Le Grillon des marais a été entendu sur le bord des bassins de rétention des eaux lors de l'écoute nocturne du 23 mai 2022.





Carte 31 : Répartition des insectes à enjeux de conservation



IV.9.1.2. Enjeux par secteur

Les éléments physiques ou biologiques pérennes utiles au repos ou à la reproduction des espèces à enjeux vont être considérés comme des enjeux modérés ou forts. Ainsi, les milieux permanents sont caractérisés comme des **enjeux forts**. C'est le cas pour l'ensemble des haies et boisements présentant des vieux arbres et potentiellement favorables pour le Grand capricorne. Les milieux humides sont également importants pour la réalisation du cycle de vie de la Courtilière commune et du Grillon des marais.

Les milieux temporaires peuvent servir de nutrition pour les différentes espèces à enjeux, c'est le cas pour quelques prairies du site d'étude. Ces zones sont alors considérées comme des **enjeux modérés**.

Le reste du site d'étude est alors présenté comme en **enjeu faible** pour leur absence d'espèce à enjeux : c'est le cas pour les cultures et de certaines prairies.

Les zones anthropisées présentent un enjeu nul.

La carte ci-après localise les enjeux relatifs à la conservation des insectes sur le site d'étude.





Carte 32 : Localisation des enjeux pour les insectes





Les principaux enjeux mis en évidence sur la zone d'implantation potentielle du site de Saint-Benoît-du-Sault sont liés à la présence de milieux humides (bassins de rétention des eaux pluviales, prairies hygrophiles, roselières) ainsi qu'à la présence de fourrés favorables à la nidification de certaines espèces d'oiseaux patrimoniales (Linotte mélodieuse, Tarier pâtre) et au refuge de certains reptiles. Ces milieux, localisés au sud de la zone d'implantation potentielle, peuvent être considérés comme d'enjeu modéré à fort pour la plupart des cortèges identifiés sur le site lors des inventaires. De plus, la présence de milieux pionniers sur certains secteurs du site permet la colonisation d'espèces floristiques patrimoniales ou protégées à l'échelle régionale. Les milieux ouverts restent néanmoins peu attractifs pour la faune et ne sont fréquentés que ponctuellement par certaines espèces pour transiter ou rechercher leur nourriture. Ceux-ci présentent donc un enjeu faible à modéré

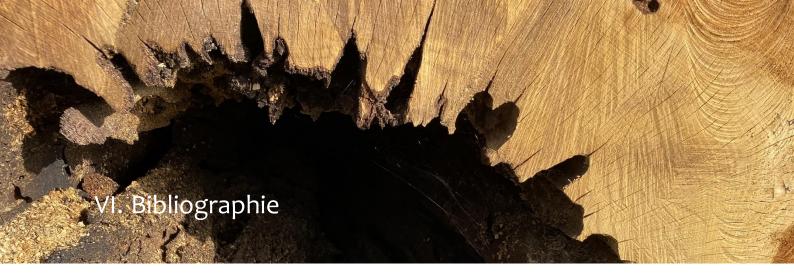
Dans l'aire d'étude immédiate, les milieux sont relativement similaires, avec cependant la présence de certains secteurs boisés représentant des zones refuges pour certaines espèces en hiver (chiroptères, amphibiens, reptiles, etc.) et potentiellement favorables pour certains insectes comme le Grand capricorne. Les milieux fortement anthropisés, que l'on retrouve principalement au sud de la zone d'implantation potentielle, sont quant à eux très peu favorables pour la faune et la flore locale, mis à part pour quelques espèces de chiroptères qui pourraient trouver refuge au sein de certaines habitations.





Carte 33 : Localisation des enjeux globaux au sein de l'aire d'étude immédiate





- Bensettiti, F., & Gaudillat, V. (2002). « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 7—Espèces animales (MEDD/MAAPAR/MNHN). La Documentation française. https://inpn.mnhn.fr/docs/cahab/tome7.pdf
- Bilz, M., Kell, S. P., Maxted, N., & Lansdown, R. V. (2011). European Red List of Vascular Plants. Office for Official Publications of the European Communities.
- BirdLife International. (2015). European Red List of Birds. Office for Official Publications of the European Communities.
- BirdLife International. (2017). European birds of conservation concern: Populations, trends and national responsibilities. BirdLife International. http://www.birdlife.org/sites/default/files/attachments/European%20Birds%20of%20Conser vation%20Concern Low.pdf
- Bro, E., Reitz, F., Clobert, J., Migot, P., & Massot, M. (2001). Diagnosing the environmental causes of the decline in Grey Partridge Perdix perdix survival in France. IBIS, 143(1), 120-132. https://doi.org/10.1111/j.1474-919X.2001.tb04176.x
- Cox, N. A., & Temple, H. J. (2009). European Red List of Reptiles. Office for Official Publications of the European Communities, 34.
- CSRPN Région Centre. (2013). Liste rouge des oiseaux nicheurs de la région Centre.
- DREAL Centre & LPO Touraine. (2010). L'Alouette Iulu.
- DREAL Centre & LPO Touraine. (2010). Fiches d'espèces d'oiseaux justifiant la désignation de ZPS en région Centre-Val de Loire. http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/lesoiseaux-d-interet-communautaire-connus-de-la-a343.html
- Duguet, R., Melki, F., & ACEMAV (Éds.). (2003). Les Amphibiens de France, Belgique, et Luxembourg. Biotope Éditions.
- Hochkirch, A., Nieto, A., García Criado, M., Cálix, M., Braud, Y., Buzzetti, F. M., Chobanov, D., Odé, B., Presa Asensio, J. J., Willemse, L., Zuna-Kratky, T., Barranco Vega, P., Bushell, M., Clemente, M. E., Correas, J. R., Dusoulier, F., Ferreira, S., Fontana, P., García, M. D., ... Tumbrinck, J. (2016). European Red List of Grasshoppers, Crickets and Bush-crickets. Office for Official Publications of the European Communities.
- Husson, C., & Marçais, B. (2017). Chalarose du Frêne et autres maladies invasives : Il ets possible de mieux protéger les forêts. The conversation. https://theconversation.com/chalarose-du-frene-et-autres-maladies-invasives-il-est-possible-de-mieux-proteger-les-forets-71203



- INPN, & MNHN. (2017). Lullula arborea (Linnaeus, 1758)—Alouette lulu—Présentation. https://inpn.mnhn.fr/espece/cd nom/3670
- Issa, N., & Muller, Y. (2015). Atlas des oiseaux de France métropolitaine : Nidification et présence hivernale. Delachaux & Niestlé.
- Jiguet, F. (2011). 100 oiseaux communs nicheurs de France identification, répartition, évolution.

 Delachaux et Niestlé; Muséum national d'Histoire naturelle.
- Kalkman, V. J., Boudot, J.-P., Bernard, R., Conze, K.-J., De Knijf, G., Dyatlova, E., Ferreira, S., Jović, M., Ott, J., Riservato, E., & Sahlén, G. (2010). European Red List of Dragonflies. Publications Office of the European Union.
- Le Rest, K. (2013). Méthodes statistiques pour la modélisation des facteurs influençant la distribution et l'abondance de populations : Application aux rapaces diurnes nichant en France. [Sciences de l'environnement, Université de Poitiers]. https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00975795/document
- LPO Auvergne. (s. d.). Guide d'attribution des Codes Atlas : Pourquoi et comment les utiliser ? http://files.biolovision.net/www.faune-auvergne.org/userfiles/Guideattributiondescodesatlasfauneauvergne.pdf
- Millon, A., Bourrioux, J.-L., Riols, C., & Bretagnolle, V. (2002). Comparative breeding biology of Hen Harrier and Montagu's Harrier: An 8-year study in north-eastern France: Comparative breeding biology in harriers. IBIS, 144(1), 94-105. https://doi.org/10.1046/j.0019-1019.2001.00009.x
- Moussus, J.-P., Lorin, T., & Cooper, A. (2019). Guide pratique des papillons de France (Paris 2019). Delachaux & Niestlé.
- Nature Centre & CBN Bassin parisien (coord.). (2012a). Liste rouge des amphibiens de la région Centre.
- Nature Centre & CBN Bassin parisien (coord.). (2012b). Liste rouge des chauves-souris de la région Centre-Val de Loire. http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/9-chauves-souris 2013.pdf
- Nature Centre & CBN Bassin parisien (coord.). (2012c). Liste rouge des mammifères de la région Centre.
- Nature Centre & CBN Bassin parisien (coord.). (2012d). Liste rouge des odonates de la région Centre.
- Nature Centre & CBN Bassin parisien (coord.). (2012e). Liste rouge des orthoptères de la région Centre.
- Nature Centre & CBN Bassin parisien (coord.). (2012f). Liste rouge des reptiles de la région Centre.
- Nature Centre & CBN Bassin parisien (coord.). (2013). Liste rouge des lépidoptères de la région Centre.
- Newton, I. (2008). The migration ecology of birds. Elsevier/Acad. Press.
- Nieto, A., & Alexander, K. (2010). European Red List of Saproxylic Beetles. Publications Office of the European Union.



- Pacteau, C. (2004). Protection et évolution de la population suivie de busards en France de 1976 à 2002. Circus-laire, 4, 4.
- Richin, D. (2020). Arbres. Observer et reconnaître 40 espèces de nos régions (Vagnon).
- Roux, D., Eraud, C., Lormée, H., Boutin, J. M., Tison, L., Landry, L., & Dei, F. (2014). Suivis des populations nicheuses (1996-2014) et hivernantes (2000-2014). Réseau national d'observation « Oiseaux de passage » ONCFS-FNC-FDC.
- Sardet, E., & Defaut, B. (2004). Les orthoptères menacés en France. Liste rouge nationale et liste rouges par domaines biogéographiques. Matériaux Orthoptériques et Entomocénotiques, 9, 125-137.
- Sardet, E., Roesti, C., & Braud, Y. (2015). Cahier d'identification des orthoptères de France, Belgique, Luxembourg & Suisse: Toutes les espèces: sauterelles, grillons & criquets. Biotope.
- Sepol. (2014). Atlas des oiseaux du Limousin. BIOTOPE.
- Swaay, C. van, Cuttelod, A., Collins, S., Maes, D., López Munguira, M., Šašić, M., Verstrael, T., Warren, M., Wiemers, M., Wynhoff, I., Settele, J., & Verovnik, R. (2010). European Red List of Butterflies. Publications Office of the European Union.
- Temple, H. J., & Cox, N. A. (2009). European Red List of Amphibians. Office for Official Publications of the European Communities.
- Temple, H. J., & Terry, A. (Éds.). (2007). The status and distribution of European mammals (Vol. 3). IUCN Species Survival Commission; IUCN, Regional Office for Europe; European Union.
- Thiollay, J.-M., & Bretagnolle, V. (Éds.). (2004). Rapaces nicheurs de France : Distribution, effectifs et conservation. Delachaux et Niestlé.
- Tison, J.-M., & de Foucault, B. (2014). Flora Gallica. Biotope Éditions.
- Tolman, T., & Lewington, R. (2014). Papillons d'Europe et d'Afrique du nord.
- Tombal, J.-C. (1996). Les oiseaux de la Region Nord- Pas-de-Calais : Effectifs et distribution des espèces nicheuses ; période 1985-1995. Groupe ornithologique Nord, Direction régionale de l'environnement de la région Nord-Pas-de-Calais. http://www.worldcat.org/title/oiseaux-de-la-region-nord-pas-de-calais-effectifs-et-distribution-des-especes-nicheuses-periode-1985-1995/oclc/496751778
- Trouvilliez, J. (2012). Cahiers d'habitats Natura 2000—Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 8 Oiseaux Réf, 3, 1160.
- UICN France. (2014). La Liste rouge des écosystèmes en France—Habitats forestiers de France métropolitaine, recueil des études de cas.
- UICN France, FCBN, AFB, & MNHN. (2018). La Liste rouge des espèces menacées en France— Chapitre Flore vasculaire de France métropolitaine. https://inpn.mnhn.fr/docs/LR FCE/Liste rouge Flore vasculaire Metropole 2018.pdf
- UICN France, MNHN, LPO, SEOF, & ONCFS. (2016). La Liste rouge des espèces menacées en France—Chapitre Oiseaux de France métropolitaine.
- UICN France, MNHN, OPIE, & SEF. (2012). La Liste rouge des espèces menacées en France— Chapitre Papillons de jour de France métropolitaine.



- UICN France, MNHN, OPIE, & SFO. (2016). La Liste rouge des espèces menacées en France—Chapitre Libellules de France métropolitaine.
- UICN France, MNHN, SFEPM, & ONCFS. (2017). La Liste rouge des espèces menacées en France— Chapitre Mammifères de France métropolitaine. http://uicn.fr/wp-content/uploads/2017/11/liste-rouge-mammiferes-de-france-metropolitaine.pdf
- UICN France, MNHN, & SHF. (2015). La Liste rouge des espèces menacées en France—Chapitre Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine.
- Vacher, J.-P., & Geniez, M. (Éds.). (2010). Les reptiles de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. Biotope / Publications scientifiques du MNHN.
- Yeatman, L. (1976). Atlas des oiseaux nicheurs de France, 1970 à 1975. Société ornithologique de France.





Annexe I : liste non exhaustive des plantes observées dans la ZIP et l'AEI

Nom scientifique	Ann. II DH	LRE	PN	LRF	PR	LRR	EEE UE	EEE région	Enjeu de conservation	Enjeu site	Présence dans la ZIP
Acer campestre L., 1753 Érable champêtre		LC		LC		LC			Faible	Faible	Х
Achillea millefolium L., 1753 Achillée millefeuille		LC		LC		LC			Faible	Faible	Х
Achillea ptarmica L., 1753 Achillée sternutatoire		LC		LC		LC			Faible	Faible	Х
Agrimonia eupatoria L., 1753 Aigremoine eupatoire		LC		LC		LC			Faible	Faible	Х
Agrostis capillaris L., 1753 Agrostide capillaire				LC		LC			Faible	Faible	Х
Agrostis stolonifera L., 1753 Agrostide stolonifère		LC		LC		LC			Faible	Faible	Х
Alisma plantago-aquatica L., 1753 Plantain-d'eau commun		LC		LC		LC			Faible	Faible	Х
Anacamptis morio (L.) R.M.Bateman, Pridgeon & M.W.Chase, 1997 Anacamptide bouffon		NT		LC		LC			Modéré	Modéré	Х
Anthoxanthum odoratum L., 1753 Flouve odorante				LC		LC			Faible	Faible	Х
Arrhenatherum elatius (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819 Fromental élevé		LC		LC		LC			Faible	Faible	Х
Arum italicum Mill., 1768 Gouet d'Italie				LC		LC			Faible	Faible	Х
Bellis perennis L., 1753 Pâquerette vivace				LC		LC			Faible	Faible	Х



Nom scientifique	Ann. II DH	LRE	PN	LRF	PR	LRR	EEE UE	EEE région	Enjeu de conservation	Enjeu site	Présence dans la ZIP
Betula pendula Roth, 1788 Bouleau pleureur		LC		LC		LC			Faible	Faible	Х
Briza media L., 1753 Brize intermédiaire				LC		LC			Faible	Faible	Х
Bromus hordeaceus L., 1753 Brome mou				LC		LC			Faible	Faible	Х
Campanula rapunculus L., 1753 Campanule raiponce				LC		LC			Faible	Faible	Х
Cardamine hirsuta L., 1753 Cardamine hérissée				LC		LC			Faible	Faible	Х
Cardamine pratensis L., 1753 Cardamine des prés				LC		LC			Faible	Faible	Х
Carex divulsa Stokes, 1787 Laîche écartée				LC		LC			Faible	Faible	Х
Carex elata All., 1785 Laîche raide		LC		LC		LC			Faible	Faible	х
Carex flacca Schreb., 1771 Laîche glauque				LC		LC			Faible	Faible	Х
Carex hirta L., 1753 Laîche hérissée				LC		LC			Faible	Faible	Х
Carex leporina L., 1753 Laîche patte-de-lièvre				LC		LC			Faible	Faible	Х
Carex otrubae Podp., 1922 Laîche cuivrée				LC		DD			Faible	Faible	Х
Carex pseudocyperus L., 1753 Laîche faux souchet		LC		LC		LC			Faible	Faible	Х
Carex riparia Curtis, 1783 Laîche des rives		LC		LC		LC			Faible	Faible	х
Carex vesicaria L., 1753 Laîche vésiculeuse		LC		LC		LC			Faible	Faible	Х
Carpinus betulus L., 1753 Charme commun		LC		LC		LC			Faible	Faible	Х
Castanea sativa Mill., 1768 Châtaignier cultivé		LC		LC		NA			Faible	Nul	
Centaurea decipiens Thuill., 1799 Centaurée trompeuse				LC		DD			Faible	Faible	Х
Cerastium fontanum Baumg., 1816 Céraiste des fontaines				LC		LC			Faible	Nul	



Nom scientifique	Ann. II DH	LRE	PN	LRF	PR	LRR	EEE UE	EEE région	Enjeu de conservation	Enjeu site	Présence dans la ZIP
Cirsium arvense (L.) Scop., 1772 Cirse des champs				LC		LC			Faible	Faible	Х
Cirsium palustre (L.) Scop., 1772 Cirse des marais				LC		LC			Faible	Faible	Х
Convolvulus arvensis L., 1753 Liseron des champs				LC		LC			Faible	Faible	X
Cornus sanguinea L., 1753 Cornouiller sanguin				LC		LC			Faible	Faible	Х
Crataegus monogyna Jacq., 1775 Aubépine à un style		LC		LC		LC			Faible	Faible	Х
Cruciata laevipes Opiz, 1852 Croisette commune				LC		LC			Faible	Faible	Х
Cynosurus cristatus L., 1753 Crételle à crête				LC		LC			Faible	Faible	х
Cytisus scoparius (L.) Link, 1822 Cytise à balais				LC		LC			Faible	Faible	х
Dactylis glomerata L., 1753 Dactyle aggloméré				LC		LC			Faible	Faible	Х
Daucus carota L., 1753 Carotte sauvage		LC		LC		LC			Faible	Faible	Х
Dianthus armeria L., 1753 Oeillet armérie				LC		LC			Faible	Faible	х
Dioscorea communis (L.) Caddick & Wilkin, 2002 Dioscorée commune		LC		LC		LC			Faible	Faible	Х
Eleocharis palustris (L.) Roem. & Schult., 1817 Éléocharide des marais		LC		LC		LC			Faible	Faible	Х
Epilobium sp Epilobe sp											х
Ervilia hirsuta (L.) Opiz, 1852 Ervilier hérissé				LC		LC			Faible	Faible	Х
Fraxinus excelsior L., 1753 Frêne élevé		NT		LC		LC			Modéré	Modéré	Х
Galium aparine L., 1753 Gaillet gratteron		LC		LC		LC			Faible	Faible	Х
Galium palustre L., 1753				LC		LC			Faible	Faible	Х



Nom scientifique	Ann. II DH	LRE	PN	LRF	PR	LRR	EEE UE	EEE région	Enjeu de conservation	Enjeu site	Présence dans la ZIP
Gaillet des marais											
Gaudinia fragilis (L.) P.Beauv., 1812 Gaudinie fragile				LC		LC			Faible	Faible	х
Hedera helix L., 1753 Lierre grimpant		LC		LC		LC			Faible	Nul	
Heracleum sphondylium L., 1753 Berce sphondyle				LC		LC			Faible	Faible	Х
Holcus lanatus L., 1753 Houlque laineuse				LC		LC			Faible	Faible	х
Hypericum perforatum L., 1753 Millepertuis perforé		LC		LC		LC			Faible	Faible	Х
Hypericum sp Millepertuis sp											Х
llex aquifolium L., 1753 Houx commun		LC		LC		LC			Faible	Faible	х
Jacobaea vulgaris Gaertn., 1791 Jacobée commune				LC		LC			Faible	Faible	х
Juglans regia L., 1753 Noyer royal		LC		NA		NA			Faible	Nul	
Juncus acutiflorus Ehrh. ex Hoffm., 1791 Jonc à fleurs aiguës		LC		LC		LC			Faible	Faible	х
Juncus bufonius L., 1753 Jonc des crapauds		LC		LC		LC			Faible	Faible	X
Juncus conglomeratus L., 1753 Jonc aggloméré				LC		LC			Faible	Faible	Х
Juncus effusus L., 1753 Jonc diffus		LC		LC		LC			Faible	Faible	Х
Lathyrus linifolius (Reichard) Bässler, 1971 Gesse à feuilles de Lin				LC		LC			Faible	Faible	х
Lathyrus pratensis L., 1753 Gesse des prés				LC		LC			Faible	Faible	Х
Leucanthemum vulgare Lam., 1779 Marguerite commune				DD		DD			Faible	Faible	х
Linum usitatissimum L., 1753 Lin cultivé				LC		LC			Faible	Faible	х



Nom scientifique	Ann. II DH	LRE	PN	LRF	PR	LRR	EEE UE	EEE région	Enjeu de conservation	Enjeu site	Présence dans la ZIP
Lolium multiflorum Lam., 1779 Ivraie multiflore		LC		LC		NA			Faible	Nul	
Lolium perenne L., 1753 Ivraie vivace		LC		LC		LC			Faible	Nul	
Lolium perenne L., 1753 Ivraie vivace		LC		LC		LC			Faible	Faible	х
Lonicera xylosteum L., 1753 Chèvrefeuille des haies				LC		LC			Faible	Faible	Х
Lotus corniculatus L., 1753 Lotier corniculé		LC		LC		LC			Faible	Faible	х
Lotus pedunculatus Cav., 1793 Lotier pédonculé		LC		LC		LC			Faible	Faible	Х
Luzula campestris (L.) DC., 1805 Luzule champêtre				LC		LC			Faible	Faible	Х
Lychnis flos-cuculi L., 1753 Lychnide fleur-de-coucou				LC		LC			Faible	Faible	Х
Lycopus europaeus L., 1753 Lycope d'Europe		LC		LC		LC			Faible	Faible	х
Lythrum salicaria L., 1753 Salicaire commune		LC		LC		LC			Faible	Faible	Х
Medicago arabica (L.) Huds., 1762 Luzerne d'Arabie		LC		LC		LC			Faible	Faible	Х
Medicago lupulina L., 1753 Luzerne lupuline		LC		LC		LC			Faible	Faible	Х
Mentha sp Menthe sp											х
Myosotis ramosissima Rochel, 1814 Myosotis très rameux				LC		LC			Faible	Faible	х
Oenanthe pimpinelloides L., 1753				LC		LC			Faible	Faible	х
Oenanthe faux boucage Orobanche minor Sm., 1797 Orobanche mineure				LC		LC			Faible	Faible	Х
Persicaria amphibia (L.) Gray, 1821 Persicaire amphibie				LC		LC			Faible	Faible	Х



Nom scientifique	Ann. II DH	LRE	PN	LRF	PR	LRR	EEE UE	EEE région	Enjeu de conservation	Enjeu site	Présence dans la ZIP
Persicaria maculosa Gray, 1821 Renouée persicaire		LC		LC		LC			Faible	Faible	X
Phragmites australis (Cav.) Trin. ex Steud., 1840 Phragmite austral		LC		LC		LC			Faible	Faible	х
Pilosella officinarum F.W.Schultz & Sch.Bip., 1862 Pilloselle officinale				LC		LC			Faible	Faible	Х
Pinus sp Pin sp											
Plantago lanceolata L., 1753 Plantain lancéolé		LC		LC		LC			Faible	Faible	Х
Plantago lanceolata L., 1753 Plantain lancéolé		LC		LC		LC			Faible	Faible	Х
Plantago lanceolata L., 1753 Plantain lancéolé		LC		LC		LC			Faible	Faible	х
Polygala vulgaris L., 1753 Polygale commun				LC		LC			Faible	Faible	Х
Polystichum setiferum (Forssk.) T.Moore ex Woyn., 1913 Polystic à soies		LC		LC	Art.1	LC			Faible	Nul	
Populus tremula L., 1753 Peuplier tremble		LC		LC		LC			Faible	Faible	Х
Potentilla erecta (L.) Raeusch., 1797 Potentille dressée		LC		LC		LC			Faible	Faible	х
Potentilla reptans L., 1753 Potentille rampante				LC		LC			Faible	Faible	Х
Poterium sanguisorba L., 1753 Potérium sanguisorbe				LC		LC			Faible	Faible	Х
Primula veris L., 1753 Primevère vraie		LC		LC		LC			Faible	Faible	Х
Prunella vulgaris L., 1753 Brunelle commune		LC		LC		LC			Faible	Faible	Х
Prunus avium (L.) L., 1755 Merisier vrai		LC		LC		LC			Faible	Faible	Х
Prunus laurocerasus L., 1753 Prunier laurier-cerise		LC		NA		NA			Faible	Nul	



Nom scientifique	Ann. II DH	LRE	PN	LRF	PR	LRR	EEE UE	EEE région	Enjeu de conservation	Enjeu site	Présence dans la ZIP
Prunus spinosa L., 1753 Prunier épineux		LC		LC		LC			Faible	Faible	Х
Pteridium aquilinum (L.) Kuhn, 1879 Ptéridie aigle		LC		LC		LC			Faible	Nul	
Pulmonaria longifolia (Bastard) Boreau, 1857 Pulmonaire à feuilles longues				LC		LC			Faible	Faible	Х
Quercus petraea (Matt.) Liebl., 1784 Chêne sessile		LC		LC		LC			Faible	Nul	
Quercus robur L., 1753 Chêne pédonculé		LC		LC		LC			Faible	Nul	
Quercus robur L., 1753 Chêne pédonculé		LC		LC		LC			Faible	Faible	х
Rabelera holostea (L.) M.T.Sharples & E.A.Tripp, 2019 Stellaire holostée				LC		LC			Faible	Faible	Х
Ranunculus acris L., 1753 Renoncule âcre				LC		LC			Faible	Faible	х
Ranunculus bulbosus L., 1753 Renoncule bulbeuse				LC		LC			Faible	Faible	х
Ranunculus flammula L., 1753 Renoncule flammette		LC		LC		LC			Faible	Faible	х
Ranunculus repens L., 1753 Renoncule rampante		LC		LC		LC			Faible	Faible	Х
Reynoutria japonica Houtt., 1777 Renouée du Japon				NA		NA		А	Nul	Nul	
Robinia pseudoacacia L., 1753 Robinier faux-acacia				NA		NA		А	Nul	Nul	Х
Rosa canina L., 1753 Rosier des chiens		LC		LC		DD			Faible	Faible	X
Rubus sp Ronce sp											Х
Rumex acetosa L., 1753 Patience oseille				LC		LC			Faible	Faible	X
Rumex crispus L., 1753 Patience crépue		LC		LC		LC			Faible	Faible	Х



Nom scientifique	Ann. II DH	LRE	PN	LRF	PR	LRR	EEE UE	EEE région	Enjeu de conservation	Enjeu site	Présence dans la ZIP
Ruscus aculeatus L., 1753 Fragon piquant		LC		LC		LC			Faible	Faible	Х
Salix alba L., 1753 Saule blanc		LC		LC		LC			Faible	Faible	Х
Salix atrocinerea Brot., 1804 Saule gris cendré foncé		LC		LC		LC			Faible	Faible	х
Salix cinerea L., 1753 Saule cendré		LC		LC		LC			Faible	Faible	Х
Salix fragilis L., 1753 Saule fragile		LC		LC		LC			Faible	Faible	Х
Schedonorus pratensis (Huds.) P.Beauv., 1812 Schédonore des prés				LC		LC			Faible	Faible	X
Scirpus sylvaticus L., 1753 Scirpe des forêts		LC		LC		LC			Faible	Faible	Х
Serapias lingua L., 1753 Sérapias langue		LC		LC	Art.1	LC			Faible	Faible	Х
Stellaria media (L.) Vill., 1789 Stellaire intermédiaire		LC		LC		LC			Faible	Faible	Х
Taraxacum sp Pissenlit sp											Х
Teucrium scorodonia L., 1753 Germandrée scorodoine		LC		LC		LC			Faible	Nul	
Torminalis glaberrima (Gand.) Sennikov & Kurtto, 2017 Alisier des bois		LC		LC		LC			Faible	Faible	X
Trifolium pratense L., 1753 Trèfle des prés		LC		LC		LC			Faible	Faible	Х
Trifolium repens L., 1753 Trèfle rampant		LC		LC		LC			Faible	Nul	
Typha latifolia L., 1753 Massette à feuilles larges		LC		LC		LC			Faible	Faible	Х
Urtica dioica L., 1753 Ortie dioïque		LC		LC		LC			Faible	Faible	Х
Valerianella locusta (L.) Laterr., 1821 Valérianelle potagère				LC		LC			Faible	Faible	Х
Veronica chamaedrys L., 1753 Véronique petit-chêne				LC		LC			Faible	Faible	Х



Nom scientifique	Ann. II DH	LRE	PN	LRF	PR	LRR	EEE UE	EEE région	Enjeu de conservation	Enjeu site	Présence dans la ZIP
Vicia segetalis Thuill., 1799 Vesce des moissons				LC		DD			Faible	Faible	х
Vulpia unilateralis (L.) Stace, 1978 Vulpie unilatérale				LC		LC			Faible	Faible	Х

Légende :

Ann. II DH: espèce inscrite à l'annexe II de la directive Habitats

PN : Art. 1 et 2. Articles 1 et 2 de l'arrêté du 20 janvier 1982 fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire

PR : Art. 1. Article 1 de l'arrêté du 12 mai 1993 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Centre-Val de Loire complétant la liste nationale

LRE, LRF, LRR: listes rouges Europe, France, région. RE: Disparue au niveau régional; CR: En danger critique; EN: En danger; VU: Vulnérable; NT: Quasi menacée; LC: Préoccupation mineure; DD: Données insuffisantes; NA: Non applicable; NE: Non évaluée

EEE UE : Espèces exotiques envahissantes préoccupantes dans l'Union européenne

EEE région : Espèces exotiques envahissantes en Centre-Val de Loire. AP : EEE avérée prioritaire A : EEE avérée ; P : EEE potentielle



Projet de parc photovoltaïque

Commune de Saint-Benoît-du-Sault (Indre)





Juin 2022





Sommaire

II. Effets potentiels du projet photovoltaïque	
II.1. Bibliographie et retours d'expériences	
II.1.1. Bibliographie générale	5
II.1.2. Retours d'expériences	
II.2. Effets potentiels du projet photovoltaïque	
III. Analyse des impacts du projet sur le patrimoine naturel	
III.1. Stratégie d'implantation	17
III.2. Variantes	17
III.3. Présentation du projet de parc photovoltaïque	. 20
III.4. Analyse des impacts bruts sur le patrimoine naturel	22
III.4.1. Échelle d'évaluation des impacts	22
III.4.2. Impacts bruts en phase de travaux	22
III.4.3. Impacts en phase d'exploitation	.49
III.4.4. Impacts de la remise en état du site	52
III.4.5. Analyse des impacts bruts sur la trame verte et bleue	. 53
III.5. Mesures d'évitement, de réduction, de compensation, d'accompagnement et de suivi	• 54
III.5.1. Mesures d'évitement des impacts	. 58
III.5.2. Mesures de réduction des impacts	.60
III.5.3. Impacts résiduels après mesures d'évitement et de réduction des impacts	. 76
III.5.4. Mesures de compensation article L. 411-1 du Code de l'environnement	81
III.5.5. Dossier de dérogation espèces protégées	. 82
III.5.6. Mesures d'accompagnement	. 83
III.5.7. Mesures de suivi	.84
III.5.8. Mesures loi biodiversité	-
III.6. Effets cumulés	91
IV. Scénario de référence	
IV.1. Analyse diachronique	
IV.2. Évolution en cas de mise en œuvre du projet	
IV.3. Évolution en cas de non mise en œuvre du projet	• 95
V. Évaluation des incidences Natura 2000	
V.1. Cadre réglementaire	-
V.2. Approche méthodologique de l'évaluation des incidences	-
V.3. Sites Natura 2000 soumis à l'évaluation des incidences	
V.4. Espèces et habitats présents dans les sites Natura 2000 et observés sur la zone de pro	•
V.5. Evaluation des incidences	
V.5.1. Barbastelle d'Europe	-
V.5.1. Barbastelle d'Europe	-
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	_
V.5.3. Murin de Bechstein	
VI. Bibliographie	105



VII. Annexes10
Liste des tableaux
tableau 1 : caractéristiques du projet de parc photovoltaïque2
tableau 2 : surfaces impactées par habitat lors des travaux2
tableau 3 : impacts bruts sur la flore en phase de travaux2
tableau 4 : impacts bruts sur les habitats naturels en phase de travaux2
tableau 5 : impacts bruts sur l'avifaune nicheuse en phase de travaux
tableau 6 : impacts bruts sur les mammifères en phase de travaux
tableau 7 : impacts bruts sur les amphibiens en phase de travaux
tableau 8 : impacts bruts sur les reptiles en phase de travaux4
tableau 9 : impacts bruts sur les insectes en phase de travaux4
tableau 10 : ensemble des mesures intégrées au projet5
tableau 11 : impacts résiduels attendus sur la flore après intégration des mesures d'évitement et d
réduction7
tableau 12 : impacts résiduels attendus sur les habitats naturels après intégration des mesure
d'évitement et de réduction7
tableau 13 : impacts résiduels attendus sur les oiseaux après intégration des mesures d'évitemen
et de réduction7
tableau 14 : impacts résiduels attendus sur les mammifères après intégration des mesure
d'évitement et de réduction7
tableau 15 : impacts résiduels attendus sur les amphibiens après intégration des mesure
d'évitement et de réduction7
tableau 16 : impacts résiduels attendus sur les reptiles après intégration des mesures d'évitemen
et de réduction8
tableau 17 : impacts résiduels attendus sur les insectes après intégration des mesures d'évitemen
et de réduction8
tableau 18 : ICPE présentes dans les différentes aires d'étude (source : georisques.gouv.fr)9
tableau 19 : Liste des espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil et au FSI
du site FR240053510
Liste des cartes
carte 1 : variante d'implantation n°1
carte 2 : variante d'implantation n°2
carte 3 : projet de parc photovoltaïque
carte 4 : projet d'implantation du parc photovoltaïque et enjeux botaniques2
carte 5 : projet d'implantation du parc photovoltaïque et enjeux liés aux oiseaux
carte 6 : projet d'implantation du parc photovoltaïque et enjeux liés aux mammifères terrestres 3
carte 7 : projet d'implantation du parc photovoltaïque et enjeux liés aux chiroptères
carte 8 : projet d'implantation du parc photovoltaïque et enjeux liés aux amphibiens
carte 9 : projet d'implantation du parc photovoltaïque et enjeux liés aux reptiles
carte 10 : projet d'implantation du parc photovoltaïque et enjeux liés aux insectes
carte 11 : Localisation du site Natura 2000 par rapport à la ZIP
ta. to I a saladion da site matara 2000 par rapporta la 211 millioni in information in 10
Liste des figures
figure 1 : synthèse de l'avifaune nicheuse contactée dans les centrales solaires de Pla de la Roqu
et La Calade en 2012
figure 2 : synthèse de l'avifaune nicheuse contactée dans les centrales solaires de Pla de la Roqu
et La Calade en 20161





Dans le cadre d'un projet de parc photovoltaïque situé sur la commune de Saint-Benoît du Sault, (département de l'Indre, région Centre-Val de Loire), la société Qair a demandé à la société CALIDRIS de procéder à la réalisation du volet naturaliste de l'étude d'impact.

Cette étude d'impact intervient dans le cadre d'une demande de permis de construire d'un parc photovoltaïque. Elle prend en compte l'ensemble des documents relatifs à la conduite d'une étude d'impact sur la faune et la flore et à l'évaluation des impacts sur la nature tels que les guides, chartes ou listes d'espèces menacées.

Toutes les études scientifiques disponibles permettant de comprendre la biologie des espèces et les impacts d'un projet photovoltaïque sur la faune et la flore ont été utilisées. Cette étude contient une analyse du site et de son environnement, une présentation du projet, une analyse des différentes variantes en fonction des sensibilités d'espèces et le choix de la variante de moindre impact, une analyse précise des impacts du projet sur la faune et la flore et enfin, des mesures d'évitement, de réduction d'impact, d'accompagnement du projet et de compensation.





II.1. Bibliographie et retours d'expériences

Afin d'avoir une meilleure compréhension des effets post-implantation d'un parc photovoltaïque et ainsi mieux cerner les sensibilités et les impacts sur la faune et la flore, une recherche bibliographique a été effectuée en priorisant les retours d'expériences disponibles sur différentes centrales photovoltaïques au sol en France.

II.1.1. Bibliographie générale

L'étude de la littérature scientifique, des différents guides et rapports sur le sujet permet de faire un tour d'horizon des connaissances actuelles quant aux effets des installations photovoltaïques sur les habitats, la flore et la faune. Il est important de souligner que peu d'études scientifiques sont menées spécifiquement sur les effets des fermes photovoltaïques, contrairement à l'énergie éolienne où de nombreuses études ont été conduites (NORTHRUP & WITTEMYER, 2013; HERNANDEZ et al., 2014; HARRISON et al., 2017).

Le Guide sur la prise en compte de l'environnement dans les installations photovoltaïques au sol : l'exemple allemand (MINISTERE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, 2009) identifie trois types de pressions liés aux projets photovoltaïques au sol : pressions durant la phase de travaux, durant la phase d'exploitation, et pressions dues à l'installation photovoltaïque elle-même.

Gasparatos et al., (2017) ont relevés les différents types d'effets des installations photovoltaïques au sol à travers une revue globale des articles scientifiques, des suivis effectués sur certaines installations et des guides nationaux ou locaux sur la prise en compte de la biodiversité dans les installations photovoltaïques. Il en ressort cinq grands types d'effets :

- la perte et la fragmentation d'habitat;
- l'altération de la qualité de l'habitat;



- les changements d'assemblage d'espèces;
- la modification du microclimat au niveau des panneaux photovoltaïques ;
- la pollution.

Par la suite, ces effets peuvent entraîner une réduction de la connectivité entre les populations de certaines espèces.

II.1.1.1. Grande faune

La création d'un espace entièrement clos autour des parcs photovoltaïques empêche l'accès à la grande faune (artiodactyles et grands carnivores). En fonction du choix du type de clôture, l'accès est rendu possible à la petite et moyenne faune (micromammifères, mustélidés, lagomorphes, etc.). Pour les sites déjà anthropisés, notamment les centre d'enfouissement, l'exclusion de la grande faune est déjà en place avant le projet puisque ce sont des sites déjà clôturés.

II.1.1.2. Oiseaux

La plupart des études concernant les impacts solaires sur les oiseaux proviennent de grands systèmes solaires concentrés aux États-Unis où des mortalités d'oiseaux causées par des collisions ou des brûlures ont été notées (McCrary et al., 1986; Kagan et al., 2014; Visser et al., 2019). Cependant, les parcs solaires auxquels se réfèrent ces études sont des projets extrêmement vastes, construits dans un habitat de savane ouverte ou de désert. Il est difficile de comparer directement les impacts de ces parcs solaires avec ceux existants ou proposés en France, et même en Europe, en raison des grandes différences d'échelle des fermes solaires, du type d'habitat et de l'abondance et des comportements locaux des oiseaux.

Bien qu'il y ait encore peu d'études complètes disponibles en France et en Europe, l'avifaune semble peu soumise à des effets directs dus aux installations photovoltaïques. Certaines d'entre elles montrent même un effet positif sur l'avifaune. Les panneaux ainsi que les habitats présents au sein des fermes solaires peuvent être utilisés comme site de nidification et de reproduction, comme perchoir de chasse (EL CHAAR et al., 2011; WYBO, 2013; VISSER, 2016). Les surfaces polarisantes des panneaux photovoltaïques, reflétant la lumière, présentent un potentiel d'attraction pour certains insectes, et donc indirectement pour l'avifaune insectivore (Bergeronnettes grise et printanière, Mésange charbonnière, Moineau domestique, Pie bavarde, etc.) qui utilise ces sites pour le nourrissage (BERNATH et al., 2001, 2008). En revanche, en ce qui concerne l'effet du réfléchissement des panneaux sur les oiseaux eux-mêmes, aucun



comportement (percussion, attraction, changement de direction de vol, etc.) montrant une confusion avec une surface aquatique n'a été mis en évidence à ce jour (MINISTERE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, 2009). Dans le cas où l'implantation d'un parc photovoltaïque entraîne une forte modification de la structure de l'habitat, il est possible d'assister alors à un changement du cortège d'espèces dans sa composition (VISSER, 2016) et possiblement dans sa diversité.

II.1.1.3. Chiroptères

Peu de travaux de recherches ont été effectués pour étudier l'impact des panneaux photovoltaïques sur les chiroptères. Cependant, comme pour les oiseaux, certaines technologies solaires, telles que les tours à énergie solaire concentrée, sont susceptibles d'avoir un impact direct sous la forme de brûlures sur les chiroptères (MANVILLE, 2016).

En outre, des inquiétudes se sont portées sur les probables collisions entre ces espèces et les panneaux. Les chiroptères peuvent confondre les surfaces horizontales lisses avec des plans d'eau (RUSSO et al., 2004; GREIF & SIEMERS, 2010; GREIF et al., 2017) et celles verticales avec des couloirs de vol sans obstacle (STILZ, 2017). Des collisions néfastes voire mortelles ont été observées seulement dans le cas où les surfaces lisses étaient verticales (baie vitrée, etc.). Les panneaux photovoltaïques, du fait d'être horizontaux et la plupart du temps inclinés, ne semblent pas provoquer de collisions.

Enfin comme pour les oiseaux, certaines installations peuvent avoir un effet positif sur les chiroptères. Les panneaux ainsi que les habitats présents au sein des fermes solaires peuvent être utilisés comme sites de chasse. Les surfaces polarisantes des panneaux photovoltaïques reflétant la lumière, présentent un potentiel d'attraction pour certains insectes, et donc indirectement pour ces mammifères volants en quête de nourriture.

II.1.1.4. Insectes

À l'heure actuelle, il existe des preuves limitées concernant les effets néfastes possibles que pourraient avoir sur les populations d'invertébrés en France et en Europe les panneaux solaires photovoltaïques dans la campagne.

En 2010, Horváth et al. ont publié un article sur l'attrait possible des panneaux solaires pour les invertébrés aquatiques à partir d'expériences menées à côté d'une rivière (d'où ont émergé les invertébrés) dans le parc national hongrois Duna-Ipoly. Les auteurs ont découvert que les panneaux noirs homogènes utilisés dans cette étude particulière reflétaient la lumière polarisée



horizontalement à un pourcentage plus élevé que l'eau. Il a été postulé que les panneaux étudiés peuvent donc apparaître plus attractifs pour les insectes aquatiques que les plans d'eau. La lumière polarisée semble être l'un des indices sensoriels les plus importants utilisés par les invertébrés aquatiques lors de l'identification des plans d'eau susceptibles d'être utilisés comme sites de ponte. Les sources artificielles de lumière fortement polarisée, de ce fait, pourraient avoir un impact sur les populations d'invertébrés aquatiques en induisant la ponte dans les endroits où la survie est peu probable (SCHWIND, 1991; HORVATH & VARJU, 1997; HEINZEL et al., 2014; EGRI et al., 2016; FARKAS et al., 2016). À contrario, l'attraction peut se transformer en un évitement pour d'autres espèces vivant dans le sol plutôt que dans les milieux aquatiques (EGRI et al., 2016).

Le quadrillage blanc et les revêtements antireflets diminuent l'attirance de certaines espèces d'invertébrés pour les panneaux solaires (HORVATH *et al.*, 2010). Néanmoins, les revêtements antireflets ne se sont pas avérés dissuader toutes les espèces d'invertébrés, à savoir les éphémères et les moucherons, dans toutes les conditions (degré d'importance et direction de l'exposition au soleil) (SZAZ *et al.*, 2016).

L'attraction potentielle des invertébrés pour la lumière réfléchie hautement polarisée se produit avec de nombreuses surfaces artificielles, telles que les routes asphaltées, les voitures en stationnement et les bâtiments en verre (Kriska et al., 1998, 2006, 2008; Wildermuth, 1998). Il serait donc difficile dans certains endroits, sans une conception expérimentale très minutieuse, de déterminer si les changements de population étaient dus à la lumière polarisée d'un parc solaire ou d'autres éléments artificiels. De plus, afin d'évaluer les impacts d'un parc solaire, d'autres variables affectant les invertébrés aquatiques devraient également être surveillées et prises en compte, telles que la qualité de l'eau des plans d'eau existants, qui peuvent avoir des effets substantiels sur les populations et la diversité des espèces d'invertébrés. (Sundermann et al., 2013).

La fragmentation de l'habitat des invertébrés, de par la création de parcs photovoltaïques, a également fait l'objet d'une publication. Étant donné qu'il est largement reconnu que les papillons sont sensibles à ce changement, Guiller et al. (2017) ont testé cette théorie en étudiant les impacts de l'énergie solaire à grande échelle (USSE) sur le mouvement de la communauté des papillons (*Rhopalocera*) dans les agroécosystèmes méditerranéens. Les auteurs ont utilisé des algorithmes basés sur la résistance pour modéliser la connectivité du paysage et ont examiné les communautés de papillons au sein de transects par paires dans une centrale solaire de dix-huit hectares en France. Les résultats suggèrent que les espèces mobiles et sédentaires ont fait face aux changements dans la structure du paysage.



II.1.1.5. Flore et habitats naturels

Plusieurs études ont été menées afin de connaître l'influence des fermes solaires sur la composition de la végétation et les services écosystémiques associés à la végétation. Deux phases peuvent être distinguées, où les effets ne sont pas identiques : la phase de travaux et la phase d'exploitation.

En phase de travaux

La phase de travaux a principalement deux effets : la perturbation du sol et la destruction de la végétation.

Selon le type de végétation, la nature du sol et la manière dont les travaux se déroulent, la phase de travaux a un impact variable. Le passage d'engins pour la mise en place de l'installation peut créer une forte perturbation, augmentant le risque d'érosion du sol (WU et al., 2014). Ce risque peut être maîtrisé avec un calendrier de travaux, ainsi que des structures portantes et fondations adaptées à chaque site.

Le risque majeur, identifié par plusieurs suivis post-implantation, est l'arrivée d'espèces exotiques envahissantes, du fait de passages d'engins et de la perturbation des sols (Gelbard & Belnap, 2003).

L'implantation d'espèces exotiques envahissantes peut être maitrisée par un lavage des engins utilisés sur le site lors des travaux. Une surveillance à la suite des travaux permet d'éliminer ces espèces avant une installation de trop grande ampleur, difficile à contrôler.

La cartographie des habitats et de la végétation présente préalablement au projet permet de déterminer les zones à conserver et de définir des préconisations de travaux afin de maintenir ou de permettre une reprise rapide de la végétation. La prise en compte de la nature du sol et de l'écologie du couvert végétal permet d'adapter les phases de travaux afin de permettre un maintien voire une amélioration de l'état de conservation de la végétation.

En phase d'exploitation

Une fois la ferme solaire implantée, les effets sur la végétation varient selon le type de site. Dans le *Biodiversity Guidance for Solar Developments* (PARKER, 2014), il est souligné que ces sites, où la présence humaine est fortement limitée lors de l'exploitation, présentent une opportunité pour la conservation et l'amélioration de la biodiversité. Ce guide donne également des pistes pour intégrer ces projets dans des projets de conservation de la flore et l'inclusion dans les schémas de



trames vertes et bleues.

Moore-O'Leary et al., (2017) ont effectué une revue de l'ensemble des effets des installations photovoltaïques au sol. Ainsi, sont dégagés des grands concepts de gestion écologique à prendre en compte dans la gestion des parcs photovoltaïques. Il est montré la nécessité de prise en compte à long terme du changement d'occupation du sol et des habitats, entraînant une modification du cortège d'espèces.

La Direction Générale de l'Énergie et du Climat (DGEC) distingue, pour la flore et les habitats, deux types de projets : les projets installés sur des parcelles à vocation agricole et les projets installés sur d'anciennes friches industrielles (MINISTERE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, 2009). En fonction des sites, les effets et les mesures de gestion diffèrent selon ces grands types de projet.

Dans le cas d'implantation sur des parcelles agricoles, il a été observé une augmentation significative de la diversité floristique, lorsque les parcelles étudiées étaient dédiées auparavant à une agriculture intensive (PARKER & MCQUEEN, 2013; MONTAG et al., 2016).

Une étude, menée par Armstrong et al., (2016) sur un parc solaire au Royaume-Uni a étudié le microclimat, la végétation, les échanges gazeux et la pédologie en comparant des quadrats sous les panneaux photovoltaïques, entre les panneaux et à plus de sept mètres de tout panneaux. Ce site étant implanté dans une ancienne prairie agricole, des mélanges de semences ont été plantés durant les trois premières années d'exploitation du site. L'étude a permis de montrer une différence significative entre le microclimat sous les panneaux solaires et les témoins avec des températures au sol en moyenne inférieures de 5,2 °C et une plus forte variation de la température de l'air. La composition floristique ne subit pas de différences significatives mais la biomasse végétale est quatre fois moins importante sous les panneaux.

La création de microclimats au niveau des panneaux photovoltaïques est un effet relevé dans l'étude de Gibson et al. (2017). Ceux-ci soulignent cependant que l'impact dépendant du milieu, il peut être positif ou négatif. L'effet peut être négatif si la flore est héliophile (avec des besoins d'ensoleillement fort) et xérophile (adaptée à des milieux très pauvres en eau), les panneaux photovoltaïques créant des zones d'ombre et de concentration d'eau (TANNER et al., 2014).

Cependant, la création de microclimats n'est pas obligatoire et dépend du type d'installation (panneaux rotatifs ou non) et de la hauteur au sol. Semeraro et al. (2018) montrent une absence de différence significative entre la température au sol au niveau des panneaux photovoltaïques et le témoin, pour des panneaux rotatifs et installés à plus de 1,50 m du sol. La hauteur au sol apparaît



donc comme un critère déterminant, une hauteur minimale au sol de 0,80 m étant conseillée (DGEC, 2011).

Semeraro et al. (2018) ont déterminé des types de végétation à implanter sur ces anciens terrains agricoles, plutôt pauvres en espèces, pour permettre la création de patches plus favorables aux pollinisateurs. L'étude propose d'implanter, sur ces anciens terrains agricoles, au niveau des panneaux solaires, des mélanges de fabacées rampantes et à faible hauteur de croissance (*Trifolium* sp., *Medicago sativa*, etc.). Ces mélanges sont à la fois adaptés à une gestion extensive par pâturage et permettent de créer des zones favorables aux pollinisateurs.

Walston et al. (2018) ont mis en relation les services rendus par les pollinisateurs et les zones présentant des fermes solaires aux États-Unis. En retirant ces espaces à une activité anthropique potentiellement négative pour la flore, on constate la création de sites « solaires-habitats pour pollinisateurs ». Selon les types de végétation établis, il est possible d'inclure une diversité et une connectivité de l'habitat d'espèces rares ou en péril. Ainsi, il a été créé, dans le Minnesota, 90 ha d'habitats favorables aux pollinisateurs et correspondant à l'écosystème naturellement présent.

Dans le cas de sites anciennement anthropisés (anciennes installations de stockage de déchets, friches industrielles, etc.) l'implantation de parcs photovoltaïques peut apparaître comme une opportunité de conservation et d'amélioration de la flore et de la faune associée (GIBSON et al., 2017; WALSTON et al., 2018). Tsoutsos et al. (2005) soulignent la possibilité, grâce aux fermes photovoltaïques, de remise en état de terres dégradées.

Certains couverts végétaux, notamment les boisements âgés sont à éviter, ceux-ci ayant une forte capacité de séquestration du carbone, supérieure à l'évitement d'émission induit par l'installation d'un parc photovoltaïque (DE MARCO et al., 2014).

II.1.2. Retours d'expériences

II.1.2.1. PIESO

Dans le cadre de ses activités de production d'énergies renouvelables, Total Quadran s'est associée en 2014 au bureau d'études ECO-MED (spécialisé en écologie) et à l'unité mixte de recherche de l'Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Écologie marine et continentale (IMBE) pour élaborer un projet de recherche dont l'objectif est de développer un système d'aide à l'intégration des préoccupations sur le fonctionnement des écosystèmes ainsi que la dynamique de la biodiversité dans les centrales solaires au sol. Ce projet, intitulé PIESO (Processus d'Intégration Écologique de



l'Énergie Solaire), s'inscrit dans le cadre de l'appel à projets de l'ADEME intitulé « Intégration optimisée des énergies renouvelables et maîtrise de la demande d'électricité » (2014).

Afin d'atteindre les objectifs fixés, le projet PIESO a consisté à :

- développer une boite à outils pour l'évaluation écologique d'une centrale photovoltaïque ;
- proposer des dispositifs et aménagements pour améliorer l'intégration écologique des centrales photovoltaïques au sol ;
- analyser les méthodes de restauration écologique pour minimiser l'impact de la construction des centrales.

Les suivis intégrés au projet PIESO concernent dix sites photovoltaïques localisés dans le sud de la France. Mais à ce jour, des éléments de suivis post-exploitation sont uniquement disponibles pour deux sites : les centrales solaires de la Calade et du Pla de la Roque (Aude).

Mises en service en 2011, ces centrales sont localisées pour partie sur une ancienne carrière et sur un terrain naturel (garrigue méditerranéenne et pelouse à Brachypode rameux) enclavé entre l'autoroute A9 et la départementale D6009. Un suivi de l'avifaune nicheuse a été réalisé durant les cinq premières années d'exploitation de 2012 à 2016 (LPO Aude, 2012 & 2013).

En 2012, lors de la première année de suivi, vingt espèces nicheuses ont été contactées. Les espèces présentes sont majoritairement des espèces inféodées aux milieux ouverts ou semi-ouverts (comme la Pie-grièche écorcheur), même si quelques espèces d'affinités plus « forestières » (ou de milieux arborés) sont également concernées du fait de la présence de quelques bosquets de pins. Sur le cortège d'espèces nicheuses concernées par la centrale solaire, six espèces revêtent un intérêt patrimonial fort : trois sont inscrites à l'annexe I de la directive Oiseaux (Alouette Iulu, Cochevis de Thékla et Pipit rousseline) et trois sont considérées comme menacées en France (Bruant proyer, Linotte mélodieuse et Traquet oreillard). La présence du Cochevis de Thékla ainsi que celle du Traquet oreillard, considéré « En danger » sur la liste rouge IUCN France sont les éléments majeurs de ce recensement lors de la première année d'exploitation de la centrale.



		Passage précoce		Pa	issage tard	if		
Nom français	Nom scientifique	2	7/04/201	2	30/05/2012			TOTAL
		Calade	Roque	Sous total	Calade	Roque	Sous total	
Alouette lulu*	Lullula arborea	0	1	1	0	0	0	1
Bruant proyer	Emberiza calandra	0	0	0	0	1	1	1
Chardonneret élégant	Carduelis carduelis	3	2	5	0	4	4	9
Cochevis de Thékla*	Galerida theklae	2	13	15	4	8	12	27
Coucou gris	Cuculus canorus	0	2	2	0	2	2	4
Etourneau sansonnet	Sturnus vulgaris	0	0	0	2	4	6	6
Fauvette mélanocéphale	Sylvia melanocephala	0	0	0	0	1	1	1
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	0	0	0	0	1	1	1
Linotte mélodieuse	Carduelis cannabina	0	0	0	2	0	2	2
Merle noir	Turdus merula	0	0	0	0	1	1	1
Mésange charbonnière	Parus major	1	0	1	0	0	0	1
Moineau domestique	Passer domesticus	2	5	7	4	4	8	15
Moineau soulcie	Petronia petronia	0	0	0	1	2	3	3
Pipit rousseline*	Anthus campestris	0	1	1	2	4	6	7
Rossignol philomèle	Luscidia megarhynchos	3	2	5	0	3	3	8
Rougequeue noir	Phoenicurus ochruros	0	1	1	0	0	0	1
Serin cini	Serinus serinus	2	3	5	3	3	6	11
Tarier pâtre	Saxicola torquatus	0	0	0	0	1	1	1
Tourterelle des bois	Streptopelia turtur	0	0	0	0	2	2	2
Traquet oreillard	Oenanthe hispanica	0	1	1	0	2	2	3
Total	13	31	44	18	43	61	105	

En gras : les espèces patrimoniales pour le site Avec un astérisque : les espèces de l'Annexe I de la Directive Oiseaux

figure 1 : synthèse de l'avifaune nicheuse contactée dans les centrales solaires de Pla de la Roque et La Calade en 2012

En 2016, lors de la cinquième et dernière année de suivi, vingt-quatre espèces nicheuses ont été contactées. Parmi celles-ci, on distingue majoritairement celles appartenant au cortège des espèces des milieux ouverts ou semi-ouverts, telles que l'Alouette Iulu, le Pipit rousseline ou encore les cochevis.

En effet, les secteurs à végétation rase, largement dominants au sein et en périphérie des parcs, permettent à ces espèces d'y trouver leurs habitats de prédilection et des zones d'alimentation favorables avec des disponibilités alimentaires importantes du fait de l'absence de traitements phytosanitaires et de l'entretien extensif de la zone. Certaines espèces appartenant au cortège des espèces forestières (ou de milieux arborés) ont également été contactées (Grive draine, Pinson des arbres ou encore de la Mésange charbonnière).



		1er	passage IP	A	2 ^{lem}	e passage IF	PA	
Nom vernaculaire	Nom scientifique	15/04/2016			24/05/2016			Total
		La Calade	Pla de la Roque	Sous total	La Calade	Pla de la Roque	Sous total	
Alouette Iulu	Lullula arborea	0	1	1	0	1	1	2
Bruant zizi	Emberiza cirlus	2	1	3	1	3	4	7
Chardonneret élégant	Carduelis carduelis	1	3	4	2	4	6	10
Cochevis de Thékla	Galerida theklae	2	4	6	3	2	5	11
Cochevis huppé	Galerida cristata	0	4	4	0	6	6	10
Etourneau sansonnet	Sturnus vulgaris	2	1	3	3	5	8	11
Etourneau unicolore	Sturnus unicolor	1	0	1	0	0	0	1
Fauvette mélanocéphale	Sylvia melanocephala	4	1	5	2	3	5	10
Fauvette orphée	Sylvia hortensis	0	0	0	2	0	2	2
Fauvette passerinette	Sylvia cantillans	0	0	0	0	1	1	1
Grive draine	Turdus viscivorus	2	1	3	0	0	0	3
Hypolaïs polyglotte	Hippolais polyglotta	0	0	0	1	2	3	3
Linotte mélodieuse	Carduelis cannabina	1	0	1	0	0	0	1
Mésange charbonnière	Parus major	3	0	3	1	0	1	4
Moineau domestique	Passer domesticus	3	0	3	2	1	3	6
Moineau soulcie	Petronia petronia	0	1	1	1	0	1	2
Monticole bleu	Monticola solitarius	0	0	0	0	1	1	1
Pic épeiche	Dendrocopos major	1	0	1	0	0	0	1
Pie-grièche à tête rousse	Lanius senator	0	0	0	1	0	1	1
Pinson des arbres	Fringilla coelebs	0	1	1	0	0	0	1
Pipit rousseline	Anthus campestris	1	1	2	2	2	4	6
Pouillot de Bonelli	Phylloscopus bonelli	1	0	1	0	0	0	1
Rossignol philomèle	Luscinia megarhynchos	0	0	0	1	1	2	2
Serin cini	Serinus serinus	9	11	20	6	6	12	32
Total		33	30	62	28	38	66	129

figure 2 : synthèse de l'avifaune nicheuse contactée dans les centrales solaires de Pla de la Roque et La Calade en 2016

II.1.2.2. VALOREM

La société VALOREM a publié une note de synthèse sur un retour d'expérience de la prise en compte de la biodiversité dans les parcs photovoltaïques des landes de Gascogne, réalisé sur le parc du Bétout à Sainte-Hélène-en-Gironde (Simethis, 2016).

Ce document présente le diagnostic de la biodiversité du site avant travaux, les mesures prises en faveur de la biodiversité en phase de travaux et d'exploitation du parc, et la synthèse des résultats du suivi écologique réalisé en 2016, après exploitation.

En effet, en septembre 2014, des panneaux solaires ont été installés sur une surface d'environ 30 ha, après quatre ans d'études environnementales sur un secteur de landes humides caractérisées par une biodiversité riche: amphibiens, reptiles, papillons et flore protégés. Une importante



stratégie d'évitement et de réduction des impacts a été élaborée dès la conception du parc (implantation des panneaux ménageant les zones les plus sensibles). Une série de mesures destinées à préserver autant que possible les capacités de régénération de la végétation sous les panneaux ont également été mises en place (pas de retournement des sols mais simple rotobroyage, plan de circulation des engins, maintien de l'humidité des sols, etc.).

Deux ans après la mise en service du parc, un suivi écologique a été opéré pour mesurer l'efficacité de la démarche de développement et la méthodologie de construction utilisée. Les résultats apportés confirment le maintien d'une biodiversité riche sur le parc :

- maintien de zones humides fonctionnelles et développement de landes à Molinie sur la quasi-totalité du parc ;
- maintien et développement de la Drosera (plante protégée);
- maintien de la fonctionnalité du site pour les amphibiens et apparition d'une nouvelle espèce (Crapaud calamite);
- maintien de la fonctionnalité du site pour les papillons protégés et retour du Fadet des laîches sous les panneaux en densité comparable à supérieure à l'état initial.

Enfin, le suivi des oiseaux en période de nidification a montré une reproduction probable de la Fauvette pitchou et de la Fauvette grisette sur les zones anti-masque du parc. Un entretien extensif de la végétation sous les panneaux permettra le maintien de la fonctionnalité du parc pour les cortèges des landes humides.

II.1.2.3. Urbasolar

La société Urbasolar a également mis en place des suivis écologiques sur ses installations photovoltaïques en exploitation. Par exemple, le parc photovoltaïque de Sos (47), a fait l'objet en 2016 et 2017 de suivis écologiques réalisés par la société SOE (SOE, 2017). Ainsi, lors des deux années de suivis, 69 espèces faunistiques ont été recensées. Cette diversité est considérée comme « bonne » et montre que les espèces colonisent les milieux sur et autour du parc photovoltaïque de Sos. Les oiseaux restent le taxon le plus représenté au sein de l'aire d'étude, grâce notamment au maintien et à l'exclusion des parties boisées au nord. Cette expertise permet donc de confirmer l'attractivité de l'aire d'étude pour la biodiversité. Les mesures effectuées dans le but de préserver les milieux naturels d'intérêt semblent avoir été efficaces puisque la plupart des espèces inventoriées lors de l'étude d'impact a été retrouvée au cours des expertises de suivi. L'implantation du parc photovoltaïque n'a donc pas modifié de manière notable les cortèges d'espèces de l'aire d'étude.



II.2. Effets potentiels du projet photovoltaïque

Conformément aux exigences des guides méthodologiques, les impacts sont étudiés en termes d'impacts directs et indirects, temporaires et permanents, en phases de travaux et d'exploitation. La qualification du niveau d'impact est réalisée sur la base de la sensibilité des espèces, de la variante finale et de l'occupation du site par les espèces.

Les impacts potentiels peuvent être directs ou indirects, et sont essentiellement liés aux travaux d'implantation et de démantèlement.

Les principaux impacts directs et permanents potentiels sont :

- la destruction d'individus ;
- la disparition et la modification de biotope;
- les perturbations dans les déplacements.

Ces perturbations sont plus ou moins fortes selon :

- le comportement de l'espèce : chasse et alimentation, reproduction ou migration ;
- la structure du paysage : proximité de lisières forestières, la topographie locale ;
- l'environnement du site, notamment les autres aménagements (cumul de contraintes).





III.1. Stratégie d'implantation

Durant la phase de conception du projet, une attention particulière a été apportée à la prise en compte des différentes contraintes (techniques, sociales, environnementales). Ainsi une démarche itérative a été menée afin de définir un projet le moins impactant au regard des différentes contraintes.

Le porteur de projet cherche, dans un premier temps à sélectionner une zone d'implantation sur la base de contraintes techniques (topographie, raccordement...) et environnementales (zonages réglementaires, enjeux environnementaux et paysagers). Ensuite, le design du projet est affiné en fonction des critères locaux.

III.2. Variantes

Variante 1

Cette variante occupe toute la ZIP, évitant néanmoins les secteurs difficilement exploitables comme les pentes de bassins. Elle maximise l'utilisation de l'espace de la ZIP en nombre de tables photovoltaïques. Quatre postes électriques sont prévus (un de livraison et trois de transformation) ainsi que deux réserves incendie. L'ensemble du parc est entouré par une piste d'environ 4 mètres de large et 2,5 kilomètres de long.

Concernant l'avifaune, les secteurs d'enjeu modéré à fort principalement localisés dans la partie sud de la ZIP, sont en partie impactés par le projet. Ces habitats correspondent principalement à des secteurs de fourrés ou de prairies favorables à l'avifaune en période de nidification. Les haies présentant un enjeu fort, que l'on retrouve sur le pourtour de la ZIP seront quant à elles préservées.



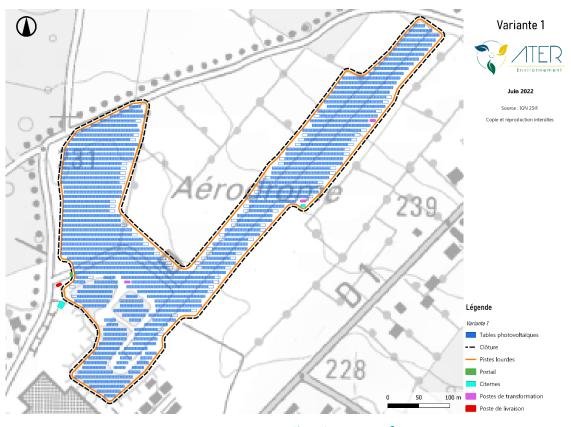
Pour les mammifères, aucun enjeu n'a été mis en évidence sur le site. De plus les éléments arbustifs et arborescents du site et des alentours sont préservés.

Concernant les amphibiens, les fonds des bassins de rétention, milieux propices à la reproduction de certaines espèces, seront couverts de panneaux. Le reste des éléments arbustifs et arborescents en dehors de quelques tronçons de haies et de végétations herbacées sont préservés ; ils servent de corridors de déplacement et de lieux d'hivernage.

Concernant les reptiles, une partie des milieux considérés comme d'enjeu fort sont concernés par l'implantation du projet. Néanmoins, la plupart des secteurs favorables et notamment les lisières bien exposées que l'on retrouve en périphérie du site sont évitées.

Concernant les insectes, les secteurs d'enjeu modéré à fort principalement localisés dans la partie sud de la ZIP et notamment au sein des bassins de rétention, sont en partie concernés par cette variante du projet.

Les secteurs à enjeux de conservation et réglementaire, sont tous concernés par l'implantation, à l'exception d'une parcelle mésohygrophile localisée au sud-ouest du site.



carte 1: variante d'implantation n°1



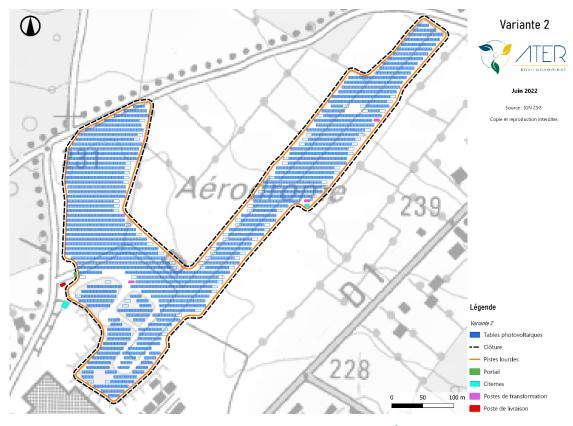
Variante 2

Dans cette variante, certaines tables ont été enlevées afin d'éviter d'impacter les secteurs où les pieds de *Serapias lingua* ont été observés, et d'intégrer des mesures environnementales sur le site.

La principale évolution vers cette variante est l'évitement des secteurs présentant un enjeu réglementaire pour la flore, ainsi qu'une zone en bordure de bassin de rétention présentant un enjeu modéré à fort pour certains cortèges spécifiques. Le nombre de postes électriques et de réserves incendie sont identiques et le tracé correspondant aux voies d'accès reste inchangé.

Cette variante occupe une surface moins importante de la ZIP et permet d'éviter certains secteurs, notamment dans la partie sud du site, présentant des enjeux modérés à forts pour certains cortèges spécifiques.

Cette variante constitue la variante retenue pour le projet du parc photovoltaïque de Saint-Benoîtdu-Sault. Elle est moins impactante pour la flore, ainsi que pour les oiseaux, les amphibiens, les insectes et les reptiles.



carte 2: variante d'implantation n°2



III.3. Présentation du projet de parc photovoltaïque

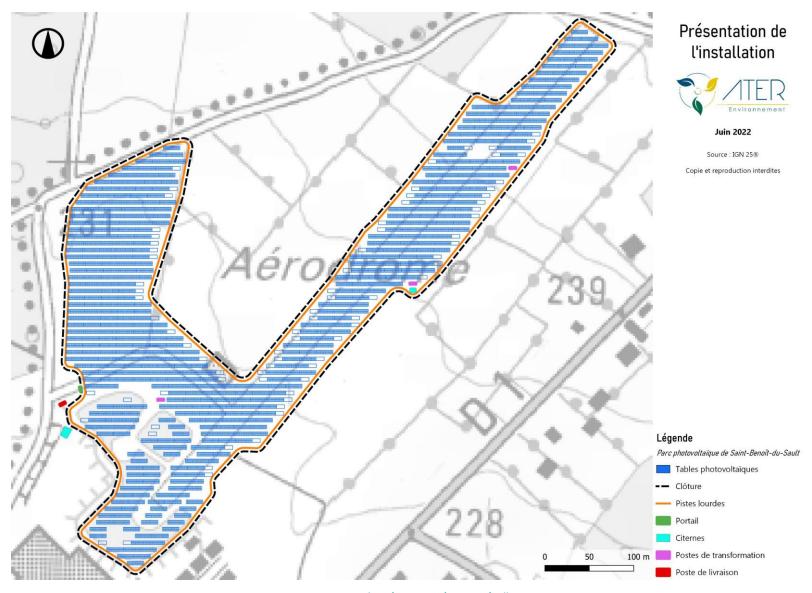
Le projet de parc photovoltaïque s'étend sur une surface clôturée de 10,6 ha, dont 5,14 ha seront occupés par les panneaux solaires. Le projet est constitué de 588 tables et 76 demi-tables de panneaux photovoltaïques totalisant une puissance de 11 MWc, de trois postes de transformation et d'un poste de livraison.

Une piste d'environ 4 mètres de large et 2,5 kilomètres de long, fait le tour du parc photovoltaïque, représentant un total de 9 817,7 m².

tableau 1 : caractéristiques du projet de parc photovoltaïque

Surface clôturée	10,6 ha
Nombre de tables photovoltaïques	664
Distance moyenne entre les rangées de tables	3,5 m
Surface occupée par les panneaux solaires	5,14 ha
Surface de captage projetée au sol	4,61 ha
Voies internes	9 817,7 m²
Réserve incendie	140 m²
Poste de transformation	60 m² pour les trois
Poste de livraison	22,5 m²





carte 3 : projet de parc photovoltaïque



III.4. Analyse des impacts bruts sur le patrimoine naturel

III.4.1. Échelle d'évaluation des impacts

Les impacts sont évalués selon l'échelle suivante :

- Impact nul : l'espèce est absente du site ou n'est pas concernée par le projet ;
- Impact négligeable ou faible : l'impact ne peut être qu'accidentel et non intentionnel ;
- Impact modéré : l'impact est significatif et peut affecter la population locale, mais il n'est pas de nature à remettre en cause profondément le statut de l'espèce localement ;
- Impact fort : l'impact est significatif et irréversible. Il est de nature à remettre en cause le statut de l'espèce au moins localement.

Il arrive que les analyses conduisent à une évaluation située entre deux niveaux ; dans ce cas, ils sont tous les deux notés (exemple : impact faible à modéré).

Les impacts bruts sont évalués avant la mise en place de la séquence ERC, alors que les impacts résiduels sont obtenus à la suite de la mise en place des mesures.

Il est considéré dans le présent document que **les impacts nuls et faibles sont biologiquement non significatifs et sont considérés « évités ou suffisamment réduits »** selon les termes de l'article R. 122-5 du Code de l'environnement. Il n'est, de ce fait, pas nécessaire d'y adjoindre des mesures d'insertion environnementale.

Les impacts modérés et forts sont quant à eux biologiquement significatifs et nécessitent la mise en œuvre de mesures d'insertion environnementale.

III.4.2. Impacts bruts en phase de travaux

Les effets attendus lors de la phase de travaux sont la destruction ou la dégradation d'habitats recensés dans la ZIP. Les surfaces concernées sont résumées dans le tableau 2.

Il faut considérer que la totalité des surfaces des habitats concernés par l'implantation sera dégradée ou détruite durant les travaux. En effet, la pose de la clôture du parc, le roulement des engins, les éventuelles zones d'entreposage et la reconversion des parcelles en prairies pâturées, induiront une modification des habitats actuels.



tableau 2 : surfaces impactées par habitat lors des travaux

	Surface
Tables photovoltaïques /	Environ 2,351 ha de zones labourées
reconversion en prairies	Environ 0,254 ha de fourrés et friches
	Environ 0,216 ha de prairies mésohygrophiles
	Environ 0,227 ha de prairies de fauche
	Environ 0,115 ha de roselières
	Environ 0,824 ha de milieux artificialisés
Surface des pieux	Environ 19 m² au total
Voies internes	Environ 7 880 m² de zones labourées
	Environ 1614 m² de prairies de fauche
	Environ 324 m² de fourrés
Postes de transformation	Environ 20 m² de prairies de fauche
	Environ 40 m² de terre labourée
Postes de livraison	Environ 22,5 m² de prairies de fauche
Réserve incendie	Environ 100 m² de prairies de fauche
reserve incendie	Environ 40 m² de terre labourée

III.4.2.1. Analyse des impacts bruts sur la flore et les habitats naturels en phase de travaux

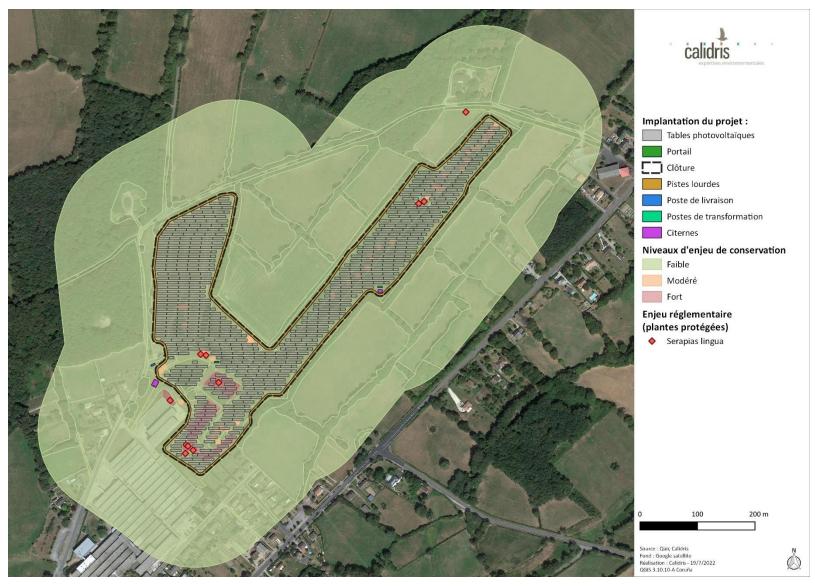
Durant les travaux, les impacts sur la flore et les habitats peuvent avoir diverses origines :

- Passage des engins;
- Aménagement de zones de dépôts, de voies d'accès, d'installations annexes, etc.;
- Imperméabilisation partielle du sol;
- Création de tranchées pour l'enterrement de réseaux ;
- Nivellements et remblais;
- Pollutions accidentelles;
- Dépôts de poussières.

Les effets sont la destruction ou la dégradation de plantes ou d'habitats naturels. Ces effets sont directs, temporaires ou permanents.

L'apport ou la dissémination d'espèces exotiques envahissantes durant le chantier peut à terme compromettre la présence de certaines plantes ou la qualité des habitats naturels.





carte 4 : projet d'implantation du parc photovoltaïque et enjeux botaniques



III.4.2.1.1. Destruction de pieds d'espèces végétales

Au regard des travaux, la destruction de pieds d'espèces végétales est inévitable. Néanmoins, une zone tampon de 5 mètres a été réalisée dans les secteurs présentant des pieds de *Serapias lingua*, espèce protégée à l'échelle régionale.

Concernant les espèces à enjeu de conservation, les pieds de frêne commun (enjeu modéré) sont évités par l'implantation envisagée. Une partie des secteurs présentant des pieds de *Anacamptis morio* sont situés sur l'emprise des travaux, néanmoins l'espèce est également présente sur certaines zones évitées par la variante retenue.

→ L'impact sur la flore à enjeu de conservation est modéré.

III.4.2.1.2. Destruction, dégradation d'habitats naturels

Habitats à enjeu de conservation

Un habitat à enjeu a été recensé sur la ZIP : les prairies hygrophiles que l'on retrouve sur certains bassins de rétention.

Une partie de l'implantation est envisagée au sein des bassin de rétention du site, représentant environ 0,216 ha de prairie hygrophile, c'est-à-dire environ 43 % de la surface identifiée sur le secteur.

Autres habitats

Cinq habitats recensés dans la ZIP seront impactés par les travaux :

- la totalité des parcelles labourées de la ZIP;
- la totalité des milieux artificiels de la ZIP (piste d'atterrissage, hangar, voirie)
- une partie des prairies fauchées de la ZIP;
- une partie des fourrés et friches du site
- une partie des roselières de la ZIP

Ce sont des habitats non menacés à l'échelle nationale comme régionale. Les cultures et prairies sont des milieux temporaires, qui sont en rotation d'une année sur l'autre. Ceux-ci représentent la majeure partie de la surface impactée par le projet. Dans le cadre du projet, aucune haie ou milieu boisé ne sera détruit.



- → L'impact sur les habitats naturels à enjeu de conservation est modéré à fort.
- → L'impact sur les cultures, les prairies, les fourrés et les végétations des bassins de rétention est faible.
- → L'impact sur les milieux boisés et les haies et nul.

III.4.2.1.3. Apport ou dissémination d'espèces exotiques envahissantes

Les espèces exotiques envahissantes sont favorisées lors des travaux par la perturbation des sols et la mise à nu du substrat ; elles trouvent alors les conditions favorables à leur implantation. Dans la ZIP, le risque vient essentiellement de la présence de Robinier faux-acacia, noté à l'extrémité sud de la piste de l'ancien aérodrome, ainsi qu'en périphérie à l'ouest de la ZIP.

La phase de travaux est susceptible de favoriser son extension sur les secteurs où l'espèce est présente.

III.4.2.1.4. Synthèse des impacts bruts sur la flore et les habitats naturels

tableau 3: impacts bruts sur la flore en phase de travaux

Espèce	Enjeu	Impact (destruction d'individus)
Anacamptis morio	modéré	modéré
Fraxinus excelsior	modéré	nul
Serapias lingua	faible	nul
Autres espèces	faible	faible

tableau 4: impacts bruts sur les habitats naturels en phase de travaux

Habitats	Enjeu	Impact (destruction, dégradation)
Habitats à enjeu (prairies hygrophiles)	fort	Modéré à fort
Autres habitats	faible	faible



III.4.2.2. Analyse des impacts bruts sur les oiseaux en phase de travaux

Durant les travaux, les impacts sur les oiseaux peuvent être de divers ordres :

- perturbation et risque de destruction d'individus (bruit du chantier, circulation d'engins, travaux préparatoires comme le débroussaillage). Ces impacts sont directs, temporaires (perturbation) ou permanents (destruction);
- destruction ou dégradation d'habitats d'espèces (sites de reproduction, d'hivernage, etc.).
 Ces impacts sont directs, temporaires (dégradation) ou permanents (destruction);
- modification des possibilités de déplacement. Cet impact est direct et permanent.





carte 5 : projet d'implantation du parc photovoltaïque et enjeux liés aux oiseaux



III.4.2.2.1. Destruction, perturbation d'individus

C'est en période de reproduction que le risque de destruction d'individus est le plus fort. En effet, à cette période, les individus sont moins mobiles (jeunes, couvées, adultes en couvaison). En période de migration ou d'hivernage, les oiseaux peuvent plus facilement échapper à la zone de travaux.

Les prospections de terrain ont montré que plusieurs milieux présentent un intérêt pour l'avifaune en période de nidification pour des espèces protégées ou à enjeu de conservation :

- les milieux ouverts (prairies, parcelles labourés, etc.) présentent pour la plupart un intérêt limité, et sont principalement fréquentés par les espèces pour rechercher leur nourriture à cette période de l'année. Ces milieux sont temporaires et en rotation d'une année sur l'autre; ainsi leur répartition et leur surface dans la ZIP sont changeantes. De plus, très peu d'espèces nichant au sol ont été recensées sur le site et celles-ci sont pour la plupart chassables (Faisan de Colchide, Canard colvert, etc.). Seule l'Alouette lulu pourrait être concernée par ce risque. Néanmoins, en période de nidification, l'espèce ne fréquente le site que pour se nourrir et les individus chanteurs ont été contactés en périphérie du site, au sein des parcelles bocagères.
- les haies et les fourrés utilisés par un cortège plus nombreux d'espèces (Tarier pâtre, Linotte mélodieuse, etc.). Aucun arrachage de haies n'est envisagé dans le cadre de ce projet, néanmoins, une partie des fourrés vont être supprimés pour permettre l'implantation du parc photovoltaïque. Cela représente environ 0,286 ha de fourrés et friches, c'est-à-dire 45% de la surface identifiée sur le secteur. Ces secteurs sont principalement fréquentés par le Tarier pâtre en période de nidification. Les fourrés de la ZIP sont également des sites de nidification pour un cortège d'oiseaux plus communs mais qui peuvent néanmoins être protégés.
- Les boisements présentent un enjeu pour certaines espèces nicheuses comme la Tourterelle des bois ou encore le Milan noir. Néanmoins, ces derniers sont localisés en périphérie de la zone d'implantation et aucun impact n'est envisagé sur cet habitat.
- → En l'absence de mesures, l'impact brut sur l'avifaune nicheuse en phase de travaux est fort pour les oiseaux nichant dans les fourrés, et modéré pour les oiseaux nichant au sol, pour le risque de destruction d'individus. Pour les espèces nichant au sein des haies, l'impact peut être considéré comme faible étant donné que l'implantation évite toutes les haies recensées sur le site.



En période de nidification lors de la phase de chantier, l'avifaune pâtira du dérangement lié à la forte fréquentation du site et aux passages répétés des engins de chantier. La tenue des travaux en période de reproduction pourrait avoir un effet fort concernant le dérangement pour les espèces et un risque d'abandon de la reproduction. Ce risque concerne principalement les espèces nichant au sein des fourrés. Néanmoins, un impact modéré peut être envisagé pour les espèces nichant au sein des haies que l'on retrouve sur le pourtour du site étant donné qu'une partie des travaux aura lieu à proximité de ces linéaires. Très peu d'espèces nichant au sol ont été observées sur le site, cependant un impact modéré peut être envisagé pour celles qui sont observées de manière régulière sur le site comme l'Alouette lulu. Le risque de dérangement reste néanmoins faible pour les espèces ne fréquentant le site que ponctuellement pour rechercher leur nourriture en période de nidification comme le Milan noir ou le Busard Saint-Martin.

→ L'impact sur l'avifaune nicheuse en phase de travaux est fort pour le risque de dérangement, pour les espèces nichant au sein des fourrés et modéré pour celles nichant au sein des haies, en périphérie de l'implantation du projet.

III.4.2.2.2. Destruction, dégradation d'habitats d'espèces protégées ou à enjeu de conservation

Les effets de la création du parc sur les habitats à enjeu fort pour les oiseaux sont la destruction d'environ 0,286 ha de fourrés et friches, c'est-à-dire 45% de la surface identifiée sur le secteur, dont environ 0,032 ha pour la création des voies internes et 0,254 ha pour les tables photovoltaïques et la conversion du site en prairies.

Les surfaces impactées concernant cet habitat sont modérées, mais ce sont des sites de reproduction pérennes pour des espèces protégées ou d'enjeu modéré. L'impact brut sur la perte d'habitats d'espèces est donc modéré.

Les habitats à enjeu modéré correspondent aux milieux ouverts fréquentés par certaines espèces pour rechercher leur nourriture. Ceux-ci pourront ponctuellement être fréquentés lors des travaux. Pour ces espèces, l'impact peut être considéré comme faible.

Très peu d'espèces nichant au sol ont été recensées sur le site et celles-ci sont pour la plupart chassables (Faisan de colchide, Canard colvert, etc.). Seule l'Alouette lulu pourrait être concernée par ce risque. Néanmoins, en période de nidification, l'espèce ne fréquente le site que pour se nourrir et les individus chanteurs ont été contactés en périphérie du site, au sein des parcelles bocagères. L'impact brut sur la perte d'habitats d'espèces est modéré.



- → Pendant les travaux, l'impact sur l'avifaune nichant au sol et au sein des fourrés est considéré comme modéré.
- → L'impact sur l'avifaune nichant dans les haies et les boisements peut être considéré comme nul à faible en fonction de l'utilisation du site par les espèces.

III.4.2.2.1. Modification des possibilités de déplacement

Le projet de parc photovoltaïque n'est pas susceptible de remettre en cause les possibilités de déplacement de l'avifaune. En effet, le réseau de haies que l'on retrouve en périphérie de la ZIP n'est pas impacté et les quelques arbres isolés actuellement présents sur le site seront conservés.

→ L'impact lié à la modification des possibilités de déplacement est faible en phase de travaux.

III.4.2.2.2. Synthèse des impacts bruts sur les oiseaux

Toutes les espèces notées lors des prospections ne sont pas nicheuses dans la ZIP et donc concernées par les travaux. Ce qui explique pourquoi certaines espèces nichant au sein de fourrés comme la Linotte mélodieuse ou les espèces nichant dans les boisements ont des impacts nuls ou faibles.

tableau 5 : impacts bruts sur l'avifaune nicheuse en phase de travaux

				lm	pact brut	
Espèce	Enjeu sur la ZIP	Habitat de nidification	Destruction d'individus	Perturbation d'individus	Destruction, dégradation d'habitats d'espèces	Déplacement
Alouette lulu	modéré	au sol	modéré	modéré	modéré	
Busard Saint-Martin	faible	au sol	nul	faible	faible	
Linotte mélodieuse	modéré	haies / fourrés	faible	faible	faible	
Milan noir	modéré	haies / boisements	nul	faible	faible	
Grue cendrée	faible	-	nul	nul	nul	faible
Tarier pâtre	modéré	haies / fourrés	fort	fort	modéré	Taibic
Tourterelle des bois	fort	haies / boisements	faible	modéré	faible	
Autres espèces		haies	nul	modéré	nul	
protégées à enjeu de	faible	boisements	nul	faible	nul	
conservation faible		fourrés	fort	fort	modéré	



			Impact brut				
Espèce	Enjeu sur la ZIP	Habitat de nidification	Destruction d'individus	Perturbation d'individus	Destruction, dégradation d'habitats d'espèces	Déplacement	
		au sol	modéré	modéré	nul		
		haies	faible	modéré	nul		
Autres espèces non protégées à enjeu de	faible	boisements	nul	faible	nul		
conservation faible	Taible	fourrés	fort	fort	modéré		
		au sol	modéré	modéré	faible		

III.4.2.3. Analyse des impacts bruts sur les mammifères en phase travaux

Durant les travaux, les impacts sur les mammifères peuvent être de divers ordres :

- Perturbation et risque de destruction d'individus (bruit du chantier, circulation d'engins, travaux préparatoires comme le débroussaillage). Ces impacts sont directs, temporaires (perturbation) ou permanents (destruction);
- Destruction ou dégradation d'habitats d'espèces (sites de reproduction, gîtes, zones d'alimentation, etc.). Ces impacts sont directs, temporaires (dégradation) ou permanents (destruction);
- Modification des possibilités de déplacement. Cet impact est direct et permanent.





carte 6 : projet d'implantation du parc photovoltaïque et enjeux liés aux mammifères terrestres





carte 7 : projet d'implantation du parc photovoltaïque et enjeux liés aux chiroptères



III.4.2.3.1. Destruction, perturbation d'individus

Les mammifères terrestres ou semi-aquatiques observés dans la ZIP ont des capacités de déplacement leur permettant de fuir la zone de travaux. De plus, aucun de ces mammifères n'est protégé ou n'a un quelconque enjeu de conservation, il s'agit d'espèces chassables communes des milieux boisés et bocagers. L'impact brut de la destruction d'individus de mammifères terrestres ou semi-aquatiques est faible.

Le projet n'entraînera aucun abattage d'arbres, éléments qui peuvent accueillir des gîtes temporaires de chiroptères. De plus, le chantier se déroulant de jour et les chauves-souris étant actives la nuit, il n'y aucun risque de rencontre d'individus avec l'activité du chantier en activité. L'impact brut de la destruction d'individus de chiroptères est nul.

Même si les abords de la ZIP offrent de bonnes potentialités pour le gîte des chiroptères (présence de haies et de boisements), aucun gîte avéré n'a pu être mis en évidence.

→ L'impact sur les mammifères en phase de travaux est faible à nul pour le risque de destruction ou de perturbation d'individus.

III.4.2.3.2. Destruction, dégradation d'habitats d'espèces

Concernant les mammifères terrestres et semi-aquatiques, aucune espèce protégée ou à enjeu de conservation n'a été recensée lors de l'étude. L'impact brut pour la perte d'habitats pour les mammifères terrestres et semi-aquatiques est donc faible.

L'étude des chiroptères montre que ceux-ci utilisent principalement la ZIP comme zone de transit, empruntant les éléments arbustifs ou arborescents (lisières, haies) comme corridors de déplacement. L'activité de chasse est peu développée et se cantonne au niveau des bassins de rétention des eaux de pluie. Aucun abattage n'est envisagé sur le site d'étude lors des travaux. L'impact brut pour la perte d'habitats est très ponctuel en phase de travaux pour les chiroptères et concerne uniquement les milieux d'alimentation.

→ L'impact sur les mammifères terrestres en phase de travaux est faible pour le risque de destruction ou dégradation d'habitats d'espèces. Pour les chiroptères, cet impact peut être considéré comme faible à modéré lorsque les travaux auront lieux sur les bassins de rétention.



III.4.2.3.3. Modification des possibilités de déplacement

Le parc photovoltaïque sera clôturé et les mailles de la clôture ne permettront le passage que de la petite faune, ainsi que des chiroptères. La clôture peut réduire localement les possibilités de déplacement pour la faune moyenne ou grande, néanmoins les longueurs de clôtures ne constituent aucunement des distances rédhibitoires pour les espèces concernées et la modification des déplacements induite ne peut être jugée significative. De plus, très peu d'espèces ont été observées au sein de la zone d'implantation du projet.

Aucune haie ne sera impactée lors des travaux liés à la création du parc photovoltaïque, ainsi les corridors permettant le déplacement de la plupart des espèces, et notamment des chiroptères, seront maintenus.

→ L'impact sur les mammifères en phase de travaux est faible pour le risque de modification des possibilités de déplacement.

III.4.2.3.4. Synthèse des impacts bruts sur les mammifères

tableau 6 : impacts bruts sur les mammifères en phase de travaux

		Impact brut						
Espèce	Enjeu	Destruction d'individus	Dérangement	Destruction, dégradation d'habitats d'espèces	Déplacement			
Barbastelle d'Europe	Modéré	Nul	faible	faible	faible			
Grand Rhinolophe	Modéré	Nul	faible	faible à modéré	faible			
Murin de Bechstein	Modéré	Nul	faible	faible	faible			
Noctule de Leisler	Modéré	Nul	faible	faible	faible			
Oreillard roux	Faible	Nul	faible	faible	faible			
Pipistrelle commune	Modéré	Nul	faible	faible à modéré	faible			
Pipistrelle de kuhl	Faible	Nul	faible	faible à modéré	faible			
Pipistrelle de Nathusius	Modéré	Nul	faible	faible	faible			
Sérotine commune	Modéré	Nul	faible	faible	faible			
Mammifères terrestres à semi-aquatiques	faible	faible	faible	faible	faible			



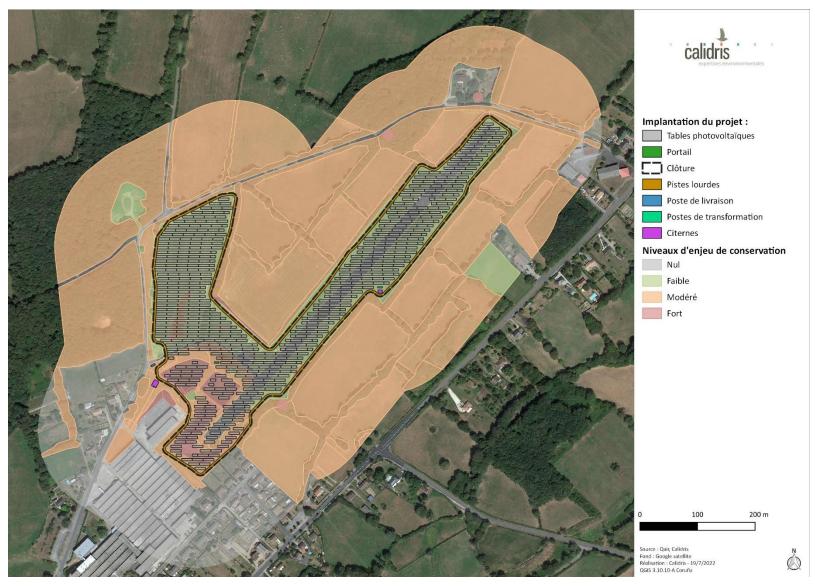
III.4.2.4. Analyse des impacts bruts sur les amphibiens en phase de travaux

Durant les travaux, les impacts sur les amphibiens peuvent être de divers ordres :

- Perturbation et risque de destruction d'individus (bruit du chantier, circulation d'engins, travaux préparatoires comme le débroussaillage). Ces impacts sont directs, temporaires (perturbation) ou permanents (destruction);
- Destruction ou dégradation d'habitats d'espèces (sites de reproduction, d'hivernage, etc.).

 Ces impacts sont directs, temporaires (dégradation) ou permanents (destruction);
- Modification des possibilités de déplacement. Cet impact est direct et permanent.





carte 8 : projet d'implantation du parc photovoltaïque et enjeux liés aux amphibiens



III.4.2.4.1. Destruction, perturbation d'individus

Les bassins de rétention des eaux pluviales, que l'on retrouve dans la partie sud du terrain sont favorables à la reproduction de certaines espèces d'amphibiens.

Si les travaux se déroulent en période de reproduction, l'activité du chantier peut perturber la migration des amphibiens entre leurs sites d'hivernage et de reproduction, voire détruire des individus au sein des bassins de rétention.

- → Concernant le risque de destruction d'individus en phase de travaux, l'impact est fort au niveau des bassins en eau, en période de reproduction, ainsi que sur les milieux adjacents en période de migration.
- → Concernant le risque de dérangement en phase de travaux, l'impact est fort en période de migration.

III.4.2.4.2. Destruction, dégradation d'habitats d'espèces

Les effets de la création du parc sur les habitats à enjeu fort sont :

- L'implantation de panneaux sur une surface de 4919 m² en fond de bassin de rétention, représentant environ 38% de la surface totale des fonds de bassin. Cet habitat constitue un secteur de reproduction pour les amphibiens.

Les effets de la création du parc sur les habitats à enjeu modérés sont :

- La suppression d'environ 0,286 ha de fourrés et friches, c'est-à-dire 45% de la surface identifiée sur le secteur, dont environ 0,032 ha pour la création des voies internes et 0,254 ha pour les tables photovoltaïques et la conversion du site en prairies.
- L'implantation de panneaux sur des secteurs présentant une végétation herbacée pérenne en bordure des bassins, habitat pouvant servir aux déplacements.
 Ces habitats représentent des zones d'hivernage ou de transit pour les espèces observées sur le secteur d'implantation.
- → L'impact sur les amphibiens en phase de travaux est ponctuel et ne concerne qu'une partie des milieux favorables à ce cortège. Néanmoins, si ces travaux ont lieu en période de reproduction au niveau des bassins, ou en hivernage sur les fourrés, l'impact peut être considéré comme fort pour le risque de destruction ou dégradation d'habitats d'espèces. En dehors de ces périodes, l'impact peut être considéré comme faible sur ces habitats.



III.4.2.4.3. Modification des possibilités de déplacement

La clôture entourant le parc photovoltaïque ne sera pas imperméable aux déplacements des amphibiens car les mailles ont une taille suffisante pour permettre le passage des individus.

De plus, aucune destruction de haie n'est envisagée pour la création du parc photovoltaïque et l'implantation de panneaux sur des milieux déjà ouverts, n'est pas de nature à remettre en cause les possibilités de déplacement des amphibiens, notamment entre les bassins de rétention et les potentiels sites d'hivernage.

→ L'impact sur les amphibiens en phase de travaux est faible pour le risque de modification des possibilités de déplacement.

III.4.2.4.4. Synthèse des impacts bruts sur les amphibiens

tableau 7: impacts bruts sur les amphibiens en phase de travaux

		Impact brut				
Espèce	Enjeu	Destruction, perturbation d'individus	Destruction, dégradation d'habitats d'espèces	Déplacement		
Crapaud épineux	faible	fort en période reproduction	fort en période reproduction sur les bassins et en période d'hivernage sur les fourrés	faible		
Grenouille agile	faible	modéré en période reproduction	faible	faible		
Grenouille rieuse	faible	fort en période reproduction	fort en période reproduction sur les bassins et en période d'hivernage sur les fourrés	faible		
Grenouille verte	modéré	fort en période reproduction	fort en période reproduction sur les bassins et en période d'hivernage sur les fourrés	faible		
Triton palmé	faible	fort en période reproduction	fort en période reproduction sur les bassins et en période d'hivernage sur les fourrés	faible		



III.4.2.5. Analyse des impacts bruts sur les reptiles en phase de travaux

Durant les travaux, les impacts sur les reptiles peuvent être de divers ordres :

- Perturbation et risque de destruction d'individus (bruit du chantier, circulation d'engins, travaux préparatoires comme le débroussaillage). Ces impacts sont directs, temporaires (perturbation) ou permanents (destruction);
- Destruction ou dégradation d'habitats d'espèces (sites de reproduction, d'alimentation, d'insolation, etc.). Ces impacts sont directs, temporaires (dégradation) ou permanents (destruction);
- Modification des possibilités de déplacement. Cet impact est direct et permanent.





carte 9 : projet d'implantation du parc photovoltaïque et enjeux liés aux reptiles



III.4.2.5.1. Destruction, perturbation d'individus

Pendant les travaux, le risque de destruction ou de perturbation d'individus est réel s'ils ont lieu durant la période de reproduction. Une grande partie de la zone impactée est à enjeu faible pour les reptiles. Cependant, certains secteurs favorables et présentant un enjeu modéré à fort sont impacté par l'implantation envisagée. Les sites les plus favorables aux reptiles sont les friches et fourrés, ainsi que les haies bien exposés, milieux où les reptiles trouveront les conditions nécessaires à leur reproduction, leur repos et à leur alimentation. Les travaux effectués dans le cadre du projet photovoltaïque vont impacter environ la moitié de la surface de fourrés observée sur le site d'étude, diminuant ainsi la disponibilité d'habitats favorables à la reproduction ou à l'hivernage pour les reptiles. Une partie des habitats favorables, notamment sur les pourtours de bassins, ainsi que les haies que l'on retrouve en périphérie du site, seront néanmoins préservés permettant une diminution de l'impact par une conservation sectorielle d'habitats pour les reptiles. De plus, les observations effectuées sur le site ne concernent que très peu d'individus, qui ont principalement été notés sur les pourtours de bassins bien exposés, secteurs non concernés par l'implantation du projet.

Les cultures et les prairies sont des milieux temporaires, peu attractifs pour les reptiles.

→ L'impact sur les reptiles en phase de travaux est modéré à fort pour le risque de destruction, perturbation d'individus en période de reproduction, et localement en période hivernale.

III.4.2.5.2. Destruction, dégradation d'habitats d'espèces

Les effets des travaux sur les habitats à enjeu fort pour les reptiles sont la destruction d'environ 0,286 ha de fourrés et friches, c'est-à-dire 45% de la surface identifiée sur le secteur, dont environ 0,032 ha pour la création des voies internes et 0,254 ha pour les tables photovoltaïques et la conversion du site en prairies. Ces habitats sont utiles au repos et à la reproduction des individus. Les reptiles y trouvent des refuges mais également des lieux d'insolation en lisières ainsi que des sites d'alimentation.

Les effets sur les habitats à enjeu modéré pour les reptiles sont la destruction d'une partie de la végétation herbacée que l'on retrouve dans la partie sud de la ZIP, ces habitats sont utiles pour le déplacement ou la recherche alimentaire des individus. L'impact sur ces secteurs en phase de travaux est ponctuel et ne concerne qu'une partie des milieux favorables à ce cortège. Néanmoins, si ces travaux ont lieu en période de reproduction, l'impact peut être considéré comme modéré pour le risque de destruction ou dégradation d'habitats d'espèces.



→ Au vu de la surface impactée, l'impact sur les reptiles en phase de travaux est modéré à fort pour le risque de destruction ou dégradation d'habitats d'espèces.

III.4.2.5.3. Modification des possibilités de déplacement

La clôture entourant le parc photovoltaïque ne sera pas imperméable aux déplacements des reptiles car les mailles ont une taille suffisante pour permettre le passage des individus.

De plus, la conservation des linéaires de haies en périphérie du site et de certains secteurs de fourrés ou de milieux herbacés pérennes au sein du secteur d'implantation, permet de maintenir les possibilités de déplacement des reptiles sur le site et ses alentours.

Par ailleurs, les reptiles ne sont pas des espèces à mœurs migratoires ou à forte mobilité. Ils se cantonnent dans un périmètre relativement restreint de sites favorables à leur repos ou à leur reproduction.

Les impacts liés aux modifications des conditions de déplacement des espèces de reptiles apparaissent donc faibles.

→ L'impact sur les reptiles en phase de travaux est faible pour le risque de modification des possibilités de déplacement.

III.4.2.5.4. Synthèse des impacts bruts sur les reptiles

tableau 8 : impacts bruts sur les reptiles en phase de travaux

			Impact brut	
Espèce	Enjeu	Destruction, perturbation d'individus	Destruction, dégradation d'habitats d'espèces	Déplacement
Coronelle lisse	modéré	faible à modéré	faible à modéré	faible
Lézard à deux raies	faible	modéré à fort	modéré à fort	faible
Lézard des murailles	faible	modéré à fort	modéré à fort	faible



III.4.2.6. Analyse des impacts bruts sur les insectes en phase de travaux

Durant les travaux, les impacts sur les insectes peuvent être de divers ordres :

- Perturbation et risque de destruction d'individus (circulation d'engins, travaux préparatoires comme le débroussaillage). Ces impacts sont directs, temporaires (perturbation) ou permanents (destruction);
- Destruction ou dégradation d'habitats d'espèces (sites de reproduction, plantes hôtes, zones d'alimentation, etc.). Ces impacts sont directs, temporaires (dégradation) ou permanents (destruction);
- Modification des possibilités de déplacement. Cet impact est direct et permanent.





carte 10 : projet d'implantation du parc photovoltaïque et enjeux liés aux insectes



III.4.2.6.1. Destruction, perturbation d'individus

Si les travaux ont lieu durant la période d'activité des insectes (printemps et été), le risque de destruction d'individus est élevé, même si plusieurs espèces ont de bonnes capacités de déplacement. Les milieux artificialisés, ainsi que les secteurs labourés (qui occupent la quasi-totalité de la ZIP) ont un intérêt limité pour l'accueil d'un cortège important et intéressant d'insectes. Néanmoins, la présence des bassins de rétention des eaux pluviales et des milieux humides associés permet à certaines espèces patrimoniales de réaliser leur cycle de vie : La Courtilière commune et le Grillon des marais. Ces deux espèces présentent un enjeu de conservation modéré à fort. Un impact fort est envisageable, néanmoins, l'abondance des populations de ces espèces sera peu bouleversée localement dans la mesure où les pourtours de bassins et les secteurs évités par l'implantation, constituent un habitat favorable de replis pour ces espèces.

→ L'impact sur les insectes en phase de travaux, pour le risque de destruction et de perturbation d'individus, est potentiellement modéré pendant la période d'activité des espèces patrimoniales observées au sein des bassins. En dehors de ces périodes, l'impact peut être considéré comme faible sur ces habitats.

III.4.2.6.2. Destruction, dégradation d'habitats d'espèces

Une espèce d'insectes protégée a été observée au cours des prospections réalisées sur le site : Le Grand Capricorne. Néanmoins, les habitats favorables à la réalisation du cycle de vie de cette espèce ne sont plus présents au sein de la ZIP. Concernant les espèces patrimoniales, les bassins de rétention où ces dernières ont été observées, ne seront ponctuellement impactés par les travaux. Cet impact peut être considéré comme modéré si les travaux ont lieux lors de la période d'activité des espèces.

Ainsi, aucun impact n'est à retenir concernant la destruction d'habitats d'espèces d'insectes protégées dans le cadre de ce projet. Néanmoins, concernant les espèces patrimoniales, un impact modéré peut être envisagé lors des travaux d'installation de panneaux photovoltaïques au sein des bassins de rétention.

→ L'impact sur les insectes en phase de travaux est modéré pour le risque de destruction ou dégradation d'habitats d'espèces.



III.4.2.6.1. Modification des possibilités de déplacement

Le parc photovoltaïque et sa clôture ne sont pas de nature à limiter les déplacements des insectes. De plus, les éléments physiques (lisières boisées, haies, végétations herbacées pérennes) ne seront que faiblement impactés et de manière ponctuelle dans le temps, permettant ainsi aux différentes espèces recensées de fréquenter le site pendant les travaux.

→ L'impact sur les insectes en phase de travaux est faible pour le risque de modification des possibilités de déplacement.

III.4.2.6.2. Synthèse des impacts bruts sur les insectes

tableau 9: impacts bruts sur les insectes en phase de travaux

Espèce	Enjeu	Destruction d'individus	Destruction / Dégradation d'habitats d'espèces	Déplacement
Grand Capricorne	modéré	faible	nul	faible
Petite Tortue	modéré	faible	nul	faible
Grillon des marais	modéré	m <mark>odé</mark> ré	modéré	faible
Courtilière commune	fort	modéré	modéré	faible
Autres espèces	faible	faible	faible	faible



III.4.3. Impacts en phase d'exploitation

En phase d'exploitation, le parc photovoltaïque pourrait être potentiellement utilisé pour le pâturage ovin.

Des interventions de maintenance exceptionnelles ou courantes devront avoir lieu pour le bon fonctionnement du parc ainsi que pour l'entretien de la végétation (notamment sur les haies). Ces interventions peuvent générer des impacts sur l'avifaune nichant au sol suivant la période à laquelle elle est faite.

Durant la phase d'exploitation du parc photovoltaïque, l'impact lié à la collision de la faune (oiseaux, chiroptères et insectes) semble peu probable. Les inquiétudes portant sur le risque de collisions entre la faune et les panneaux, du fait que ces derniers pourraient être confondus avec une surface en eau, sont peu concluantes. En effet, la bibliographie ne relate aucun fait probant à ce sujet (*Guide sur la prise en compte de l'environnement dans les installations photovoltaïques au sol : l'exemple allemand* du MINISTERE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, 2009). Pour les insectes, l'impact est envisagé mais non confirmé. Pour les chiroptères, aucune collision n'est mentionnée dans l'étude réalisée par GREIF & SIEMERS (2010) qui ont travaillé en laboratoire sur la reconnaissance des plans d'eau par les chiroptères. D'après RUSSO et al. (2012), le fait de confondre les surfaces lisses avec de l'eau ne semble pas néfaste sur les populations de chauves-souris.

Il est donc peu probable que la mise en place de panneaux photovoltaïques engendre une interaction notable avec la faune (pas d'effets létaux comme les risques de collision).

III.4.3.1. Impacts sur la flore et les habitats naturels en phase d'exploitation

Un pâturage ovin va être installé à l'intérieur du parc photovoltaïque en remplacement des cultures et prairies temporaires actuelles. La gestion non intensive des prairies permanentes semées, et l'hétérogénéité de conditions (ombrage, humidité) que peuvent créer les tables photovoltaïques, font que la diversité du cortège floristique peut se voir augmentée. Les prairies peuvent donc être floristiquement plus diversifiées qu'actuellement.

→ L'impact sur la flore et les habitats naturels en phase d'exploitation est nul voire positif.



III.4.3.2. Impacts sur les oiseaux en phase d'exploitation

En phase de fonctionnement, les impacts sur les oiseaux viennent principalement des opérations de maintenance et d'entretien du parc photovoltaïque.

L'accès au site pour des opérations de maintenance peut créer du dérangement chez les oiseaux en période de nidification, celles-ci seront toutefois peu fréquentes et légères.

Les opérations d'entretien sur la végétation peuvent avoir un impact en période de reproduction avec un risque de destruction d'individus ou de nids. La végétation du site sera toutefois essentiellement entretenue par le pâturage ovin. Le passage ponctuel d'un tracteur pour entretenir la végétation non pâturée sera peu fréquente. Elle pourra cependant induire un impact direct sur l'avifaune nicheuse en cas de passage en période de nidification.

Le passage en prairies permanentes de l'ensemble des parcelles est favorable aux oiseaux nichant au sol comme l'Alouette Iulu, qui voient leur habitat de reproduction augmenté. Néanmoins, la présence de nids au sol les rend très vulnérables durant cette période.

Les prairies permanentes pâturées du parc photovoltaïque seront gérées plus extensivement qu'actuellement; il y aura donc potentiellement plus de proies (insectes), augmentant ainsi les zones d'alimentation pour l'avifaune.

Concernant les rapaces (Busard Saint-Martin, Buse variable et Milan noir), aucun signe de reproduction n'a été relevé sur le site. Quelques individus ont été vus en vol au-dessus des prairies ou hors zone d'étude, en déplacement ou très ponctuellement pour chasser. Le site est donc peu fréquenté par ce groupe d'oiseaux qui ne semble pas y trouver des conditions optimales pour son cycle de vie. Notons que le parc photovoltaïque garde des surfaces non couvertes de grande taille sur sa périphérie offrant ainsi des zones de chasse pour les rapaces.

- → L'impact sur les oiseaux en phase d'exploitation est modéré en période de reproduction en cas d'entretien mécanique de la végétation, faible durant les autres périodes pour le risque de perturbation ou destruction d'individus.
- → L'impact est faible voire positif pour l'avifaune pour la dégradation ou la destruction d'habitats d'espèces (zones d'alimentation et de reproduction).



III.4.3.3. Impacts sur les mammifères en phase d'exploitation

La persistance des lisières boisées sur le site en phase d'exploitation n'entraîne pas de perte de corridors de déplacement pour les chiroptères. Le passage des parcelles en prairies permanentes permettra d'augmenter l'offre de territoires de chasse du fait d'une gestion extensive par pâturage ovin (offre en insectes augmentée). Les bassin de rétention seront garderont le même régime d'alimentation et seront donc toujours favorables pour les chiroptères comme zone de chasse.

Concernant les mammifères terrestres, seules les espèces de taille moyenne à grande seront en partie entravées dans leurs déplacements par la clôture du parc. Néanmoins, le site s'inscrit dans un secteur bocager dont les haies et les lisières sont maintenues.

Les opérations de maintenance du parc n'occasionnent pas d'impact particulier sur les populations de mammifères.

L'installation d'un éclairage nocturne peut créer un dérangement/perturbation de certaines espèces de chiroptères. En effet, certaines espèces sont lucifuges; elles éviteront les zones éclairées pour leurs déplacements ou leur alimentation (même si l'éclairage nocturne crée des concentrations d'insectes à sa proximité immédiate). Ainsi, un éclairage permanent ou prolongé du parc peut avoir un impact sur l'activité des chauves-souris.

L'éclairage nocturne est également défavorable aux rapaces nocturnes.

→ L'impact sur les mammifères en phase d'exploitation est faible à modéré.

III.4.3.4. Impacts sur les amphibiens en phase d'exploitation

Durant le fonctionnement du parc, les opérations de maintenance et d'entretien ne sont pas de nature à occasionner une perte d'habitats pour les amphibiens. Les possibilités de déplacement entre les sites de reproduction et d'hivernage sont maintenues ; la clôture étant perméable aux individus. La présence de prairies permanentes gérées extensivement peut offrir de nouveaux territoires de chasse pour les amphibiens. Les milieux en eaux que l'on retrouve dans certains bassins de rétention seront toujours présents, permettant la reproduction des espèces observées sur le site d'étude.

→ L'impact sur les amphibiens en phase d'exploitation est faible.



III.4.3.5. Impacts sur les reptiles en phase d'exploitation

Durant le fonctionnement du parc, les opérations de maintenance et d'entretien ne sont pas de nature à occasionner une perte d'habitats pour les reptiles. Les possibilités de déplacement sont maintenues ; la clôture étant perméable aux individus.

→ L'impact sur les reptiles est faible.

III.4.3.6. Impacts sur les insectes en phase d'exploitation

Le passage des parcelles en prairies permanentes peut être favorable aux insectes si la gestion n'est pas intensive. Le cortège floristique du milieu peut être plus diversifié, notamment en plantes à fleurs, ce qui favorise les insectes. Les insectes présents sur les milieux humides du site, à savoir les bassins de rétention, pourront toujours réaliser leur cycle de vie étant donné qu'une grande partie de ces milieux seront toujours présents.

→ L'impact sur les insectes est faible, voire positif sur certains secteurs du site (milieux artificialisés, prairies, etc.).

III.4.4. Impacts de la remise en état du site

À l'issue de la période d'exploitation, le site pourra être destiné à un second projet photovoltaïque ou réservé à un autre usage (retour à une exploitation agricole).

Il est difficile d'anticiper les impacts à long terme (30 ou 40 ans) étant donné que les milieux auront évolué sur et hors de la zone d'implantation. En cas de démantèlement du parc photovoltaïque, la société Qair, en adéquation avec la réglementation qui sera en vigueur, pourra procéder à la réalisation d'un diagnostic écologique un ou deux ans avant le démantèlement pour en évaluer les enjeux et les impacts. Cependant, la société Qair prendra les dispositions pour favoriser la reprise de la dynamique végétale naturelle des cortèges floristiques indigènes locale et la recolonisation du site par des plantes et arbustes indigènes. Une attention particulière sera apportée à la surveillance relative aux espèces envahissantes, afin notamment de ne pas créer les conditions favorisant le développement de ces dernières.

→ L'impact est non quantifiable.



III.4.5. Analyse des impacts bruts sur la trame verte et bleue

D'après le SRCE du Centre-Val de Loire, le parc photovoltaïque se situe dans une zone de corridors diffus, c'est-à-dire des espaces relativement perméables à la circulation de la faune terrestre.

Le maintien de la trame bocagère dans et autour de la ZIP n'est pas de nature à remettre en question la fonctionnalité de déplacement des espèces localement. Néanmoins, la clôture représente une entrave aux déplacements de la moyenne et grande faune. Cependant, cette entrave reste limitée dans l'espace.

Le passage en prairies permanentes est favorable à la faune car il leur procure des milieux plus perméables aux déplacements que les cultures.

→ L'impact sur la trame verte et bleue est faible.



III.5. Mesures d'évitement, de réduction, de compensation, d'accompagnement et de suivi

Selon l'article R. 122-5 du Code de l'environnement, le projet retenu doit comprendre : « Les mesures prévues par le maître de l'ouvrage pour :

- éviter les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine et réduire
 les effets n'ayant pu être évités;
- compenser, lorsque cela est possible, les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine qui n'ont pu être ni évités ni suffisamment réduits. S'il n'est pas possible de compenser ces effets, le maître d'ouvrage justifie cette impossibilité.

La description de ces mesures doit être accompagnée de l'estimation des dépenses correspondantes, de l'exposé des effets attendus de ces mesures à l'égard des impacts du projet (...);

Le cas échéant, les modalités de suivi des mesures d'évitement, de réduction et de compensation proposées. »

Ces mesures ont pour objectif d'assurer l'équilibre environnemental du projet et l'absence de perte globale de biodiversité. Elles doivent être proportionnées aux impacts identifiés. La doctrine ERC se définit comme suit :

- 1 Les mesures d'évitement (« E ») consistent à prendre en compte en amont du projet les enjeux majeurs comme les espèces menacées, les sites Natura 2000, les réservoirs biologiques et les principales continuités écologiques et de s'assurer de la non-dégradation du milieu par le projet. Les mesures d'évitement pourront porter sur le choix de la localisation du projet, du scénario d'implantation ou toute autre solution alternative au projet (quelle qu'en soit la nature) qui minimise les impacts.
- 2 Les mesures de réduction (« R ») interviennent dans un second temps, dès lors que les impacts négatifs sur l'environnement n'ont pu être pleinement évités. Ces impacts doivent alors être suffisamment réduits, notamment par la mobilisation de solutions techniques de minimisation de l'impact à un coût raisonnable, pour ne plus constituer que des impacts négatifs résiduels les plus faibles possible.
- 3 Les mesures de compensation (« C ») interviennent lorsque le projet n'a pas pu éviter les enjeux environnementaux majeurs et lorsque les impacts n'ont pas été suffisamment réduits, c'est-à-dire qu'ils peuvent être qualifiés de significatifs. Les mesures compensatoires sont de la responsabilité du maître d'ouvrage du point de vue de leur définition, de leur mise en œuvre et de leur efficacité,



y compris lorsque la réalisation ou la gestion des mesures compensatoires est confiée à un prestataire. Les mesures compensatoires ont pour objet d'apporter une contrepartie aux impacts résiduels négatifs du projet (y compris les impacts résultant d'un cumul avec d'autres projets) qui n'ont pu être évités ou suffisamment réduits. Elles sont conçues de manière à produire des impacts qui présentent un caractère pérenne et sont mises en œuvre en priorité à proximité fonctionnelle du site impacté. Elles doivent permettre de maintenir voire, le cas échéant, d'améliorer la qualité environnementale des milieux naturels concernés à l'échelle territoriale pertinente. Les mesures compensatoires sont étudiées après l'analyse des impacts résiduels.

4-Les mesures d'accompagnement (« A ») volontaires interviennent en complément de l'ensemble des mesures précédemment citées. Il peut s'agir d'acquisition de connaissance, de la définition d'une stratégie de conservation plus globale, de la mise en place d'un arrêté de protection de biotope de façon à améliorer l'efficience ou donner des garanties supplémentaires de succès environnemental aux mesures compensatoires. Liste des mesures

Le tableau 10 suivant présente les mesures intégrées au projet. Les mesures sont détaillées plus bas dans des fiches.



tableau 10 : ensemble des mesures intégrées au projet

Phase du projet	Code de la mesure	Intitulé de la mesure	Groupes ou espèces justifiant la mesure	Type de mesure
Conception	ME-1	Évitement des zones à enjeu	Tous groupes	Évitement
Conception	ME-2	Conception des tables permettant la recolonisation des milieux humides	Amphibiens, insectes	Réduction
Travaux	MR-1	Adaptation de la période de travaux sur l'année	Oiseaux, amphibiens, reptiles	Réduction
Travaux	MR-2	Adaptation de la période de travaux dans la journée	Mammifères	Réduction
Travaux	MR-3	Mise en place d'hibernacula ou gîtes à reptiles et amphibiens	Reptiles	Réduction
Travaux	MR-4	Mise à sec des bassins de rétention des eaux pluviales	Amphibiens	Réduction
Travaux	MR-5	Dispositif anti-intrusion pour les amphibiens	Amphibiens	Réduction
Travaux	MR-6	Mise en défens d'éléments écologiques non concernés par les travaux	Tous groupes	Réduction
Travaux	MR-7	Prévenir l'installation et l'exportation d'espèces végétales envahissantes	Habitats naturels, flore	Réduction
Travaux	MR-8	Protection des végétations et du substrat sur le parcours des engins	Habitats naturels, flore	Réduction
Exploitation	MR-9	Éclairage nocturne compatible avec la faune	Mammifères	Réduction
Exploitation	MR-10	Adaptation des périodes d'entretien et d'intervention	Oiseaux	Réduction
Réduction	MR-11	Gestion écologique des habitats dans la zone d'emprise du projet	Tous groupes	Réduction
Travaux	MA-1	Coordinateur environnemental de travaux	Tous groupes	Accompagnement
Exploitation	MS-1	Suivi naturaliste post-implantation du parc photovoltaïque	Tous groupes	Suivi



Notice de lecture de la fiche mesure

Code mesure	Intitulé										
Correspondance a	Correspondance avec la typologie du <i>Guide d'aide à la définition des mesures ERC</i> (Commissariat General au developpement durable, 2018)										
E R C A	S Phase du projet										
Habitats & Flore	Oiseaux Mammifères Amphibiens Reptiles Insectes										
Contexte et objectifs	Rappelle pourquoi cette mesure est proposée, c'est-à-dire quel est l'impact identifié et indique l'objectif de la mesure.										
Descriptif de la mesure	Permet d'expliquer en détail la mesure.										
Localisation	Permet de préciser la localisation de la mesure.										
Modalités techniques	Indique les modalités techniques de la mesure concernant la mise en place ou le calendrier par exemple.										
Coût indicatif	Indique à, titre indicatif, le coût de la mesure.										
Suivi de la mesure	Indique par quel biais sera vérifiée la bonne mise en œuvre de la mesure.										
Durée de la mesure	Indique le temps minimum pendant lequel la mesure est mise en place										
Période de mise en place de la mesure	Indique à quel moment la mesure doit être mise en œuvre										

La troisième ligne permet de visualiser rapidement à quelle phase du projet et à quelle séquence la mesure se rapporte (coloriage plus sombre de la case) :

- E: mesure d'évitement;
- R: mesure de réduction;
- C: mesure de compensation;
- A: mesure d'accompagnement;
- S: mesure de suivi.

La quatrième ligne permet de visualiser rapidement le ou les taxons concernés par la mesure. Par exemple lorsque la case « chiroptères » est colorée cela veut dire que la mesure est de nature à répondre à un impact identifié sur ce taxon.



III.5.1. Mesures d'évitement des impacts

ME-1 : Évitement des zones à enjeu

Mesure ME-1			Évite	ment des zones à enj	eu				
Correspond à la m			•	ci pé) du <i>Guide d'aide</i> d	à la définition des me	esures ERC			
E R C A	S Phase	e de concept	ion du projet						
Habitats & Flore	Ois	seaux	Mammifères	Amphibiens	Reptiles	Insectes			
Contexte et objectifs	d'espèces	s animales o		nt pour la faune et la de conservation (es sécologiques.					
Descriptif de la mesure	végétales La variant biodiversit	pour les oise ouverts favor modéré. pour les repitrouveront le d'enjeu fort pour les amp pèces sont colouses inondinale. L'enjeu Pour les inserpour les mar pour la botante finale reteité. Le projet les arbres proune partie de certains in la presque te par la créatie les capacité photovoltaïc	eaux : les fourrés, le prables à l'alimenta ciles : les friches et fours conditions nécessa à modéré; phibiens : les mares e considérés comme de ées sont des zones con y est modéré. Inctes : Les milieux hu mmifères : Aucun enjuique : les habitats e cenue anticipe, dans préserve : ésents sur le site ; es secteurs de fourré es bassins de rétention sectes patrimoniaux ptalité des végétation des voies internes s d'accueil de l'avique de prairies pâture	ns herbacées pérenne ; ; faune nichant au sc	qui sont d'enjeu for spèces patrimoniales aies bien exposés, mi on, leur repos et à leu t servir de zones de renes boisées, les haies phibiens et de refuge enjeu fort. mis en évidence sur les secteurs. Inpacts sur les secteurs aux reptiles et au isation du cycle de vides dont une faible sur par la mise en properties et au par la mise en propertie	rt; Certains milieux s qui sont d'enjeu ilieux où les reptiles ur alimentation sont reproduction l'essiles prairies et peren période hiver-le site d'étude. urs à enjeu pour la ux amphibiens. e des amphibiens et rface sera impactée place dans le parc			
Localisation	Ensemble	e de la zone d	e travaux.						
Modalités techniques	-								
Coût indicatif	Pas de coú	ût direct.							
Suivi de la mesure	Propositio	on des varian	tes, choix de la varia	nte la moins impactar	nte pour l'environner	ment.			



ME-2: Conception des tables permettant la recolonisation des milieux humides

M	lesure	ME-2		Conce	eption des tables perr	nettant la recolonisat	tion des milieux hum	nides					
				re E1.1c - Redéfini AU DEVELOPPEMENT DI	tion des caractéristiq JRABLE, 2018)	ues du projet du <i>Guid</i>	le d'aide à la définitic	on des mesures ERC					
E	R	СА	S	S Phase de conception du projet									
На	bitats	& Flore		Oiseaux Mammifères Amphibiens Reptiles Insectes									
C	Context				le moins impactant po echniques des tables l								
De	scripti mesu			servées lors des pr Pour les am quatre espe mettre aux Pour les ins et modérés Pour la bot mésohygro	ion des eaux pluviales ospections: ospections: ophibiens ce secteur, leces. Il est donc imporamphibiens de réalise sectes, les milieux huns pour le Grillon des manique, certains bassi phile et représentent permettant un engorg	pien qu''artificiel, repr rtant de permettre à c er une partie de leur c nides présentent un e arais. ns présentent une vég donc un enjeu de con	résente un lieu de re ces bassins de rester cycle de vie. njeu fort pour la Cou gétation caractéristiq nservation fort. La mi	production pour en eau afin de per- rtilière commune que de prairies se en place de					
L	ocalisa	tion	Ва	ssins de rétention	des eaux pluviales								
	Modal echniq		-										
Co	oût ind	icatif	Pas de coût direct.										
	Suivi d mesu			nformité de la réal mande.	isation du projet avec	les éléments prévisio	onnels figurant dans l	e dossier de					



III.5.2. Mesures de réduction des impacts

MR-1: Adaptation de la période des travaux sur l'année

M	lesure	e MR	-1			Adaptation de	la période des travau	ıx sur l'année	
						ion de la période des ÆLOPPEMENT DURABLE, 2	travaux sur l'année (018)	du <i>Guide d'aide à la c</i>	définition des
Е	R	С	Α	S	Réduction tempo	orelle en phase travau	ıx		
На	abitat	s & F	lore		Oiseaux	Mammifères	Amphibiens	Reptiles	Insectes
				tı	ravaux en fonction of hase de travaux, au - la première au débrous sur le secte interne au p	du cycle biologique d niveau du projet, il en phase correspond à saillage des 0,286 ha ur, et à la création des parc;	u projet de centrale p les espèces à enjeu p n ressort deux phases la phase de travaux i de fourrés et friches, s voies, plateformes et la phase de travaux d	présentes sur la zone bien distinctes : mpactante du chanti c'est-à-dire 45% de t des tranchées pour l	e d'implantation. En er : elle correspond la surface identifiée e câblage électrique
				é n	correspond e calendrier de dén vitera la période pri	à la mise en place de narrage des travaux a ntanière. Cette pério les, et plus généralen	avaux moins lourds on se structures, des modes ainsi que de la réalisa de d'adaptation des t nent les espèces anim	dules et des postes éle ation des travaux imp travaux permet de pr	ectriques. pactant les habitats réserver les espèces
C	Conte		t	ir e o e c	nstaller leurs nids da ncore le Tarier pâtre u de déranger un co n période de reprod antonnement d'oise vant le début de la p	ans les fourrés ainsi (. Afin d'éviter de détr uple en période de re duction et se déroule	iode de nidification o qu'au sol, telles que l uire un nid potentielle production, il est proj ent de manière ininte ation des végétations a	l'Alouette lulu, la Lin ement présent dans l' posé que les travaux l rrompue pour éviter	otte mélodieuse ou emprise des travaux ne commencent pas la nidification et le
	obje	cuis		re re	eproduction. Afin deproduction ou de deproduction et de m	'éviter d'écraser un éranger un couple, il d	e de reproduction et l individu migrant de est proposé que les tr	son site d'hivernag	e vers son site de
				Le re d p	eproduction. Afin d' e déranger un coupl ériode de reproduct e début de la péric	éviter d'écraser un in e en période de repro tion. Le traitement de de de reproduction	e de reproduction et l dividu potentiellemer oduction, il est propos es végétations arbusti suivante. Néanmoin rés éliminés, ces trava	nt présent dans l'emp é que les travaux ne ves et des haies devr s, s'il y avait nécess	orise des travaux ou commencent pas en la se terminer avant sité de réaliser des
				d d	e rétention. Un imp 'activité des espèces lore et habitats	act modéré est envis s à enjeu.	s d'insecte inféodées a sagé sur ce cortège si	i les travaux ont lieu	pendant la période
				tı l'	ravaux permettant installation du parc	d'éviter la période d photovoltaïque. En	de travaux sur les pie le floraison permetti effet, le remaniemen ettant ainsi un mainti	ra la recolonisation it du sol sera quasi-i	de l'espèce suite à nul étant donné les



Mesure MR-1			А	daptati	on de la	périod	le des tr	avaux s	sur l'ann	née		
Descriptif de la mesure	des pistes) en En ce qui con oiseaux, hors pour les ampl En cas d'impé traitement pr expert écolog dérogation à des espèces. Les travaux lé	Les travaux légers – pose des pieux et des modules photovoltaïques – mettent en œuvre des engins légers et de la main d'œuvre manuelle ; ces travaux peuvent se dérouler durant ces périodes, une fois les travaux										
Localisation	Fourrés pour Fourrés et ba	insemble de la zone de travaux pour les oiseaux. ourrés pour les reptiles. ourrés et bassins de rétention d'eau pour les amphibiens. bassins de rétention d'eau pour les insectes.										
Modalités techniques	Calendrier d'i Oiseaux Amphibiens Reptiles Insectes Flore Calendrier d'i Oiseaux Amphibiens Reptiles Insectes Flore Calendrier d'i Oiseaux Amphibiens Reptiles Insectes Flore Calendrier d'i Oiseaux Amphibiens Reptiles Insectes Flore Période d'excont débutés Période de dé Débroussailla dans cette pé	Janv. Janv. Janv. Sebut desege poss	Fév. Thion su Fév. Thion su Fév. Thion su Fév.	Mars r les for Mars Mars t des tr x lourds	Avril urrés : Avril ssins de Avril	Mai Mai e rétent Mai	Juin les trava					
Coût indicatif	Pas de coût d	irect.										
Suivi de la mesure	Engagement of Cette mesure									ure.		



MR-2 : Adaptation de la période des travaux dans la journée

M	lesure N	1R-2		Adaptation de la période de travaux dans la journée												
	Correspond à la mesure R3.1b Adaptation des horaires de travaux (en journalier) du <i>Guide d'aide à la définition des mesures ERC</i> (COMMISSARIAT GENERAL AU DEVELOPPEMENT DURABLE, 2018).															
E	R	A	s	Réductio	on temp	orelle e	n phase	travaux								
	Habitat	& Flor	e	Ois	seaux		Mammi	fères	An	nphibien	ıs	Rep	tiles		Insecte	S
C	Context object								•	nt du cha nt lucifu			• .	•	nter une	gêne
De	escriptif mesui		Les t	ravaux d	le nuit s	eront év	vités dur	rant la p	ériode (d'activité	des cha	auves-so	ouris, so	t d'avril	à octob	re.
L	.ocalisa	ion	Ense	mble de	la zone	de trava	aux.									
			Cale	ndrier d	'exclusio	on du tra	avail de	nuit								
	Modali techniq			Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	
•	icciiiiq	ac3														
C	- ^4 !!!		Pac	Pas de coût direct.												
	oût indi	catif	1 43 (



MR-3: Mise en place d'hibernacula ou gîtes à reptiles et amphibiens

Mesure MR-3 Mise en place d'hibernacula ou gîtes à reptiles et amphibiens Correspond à la mesure R2.2I - Installation d'abris ou de gîtes artificiels pour la faune au droit du projet ou à proximité du Guide d'aide à la définition des mesures ERC (COMMISSARIAT GENERAL AU DEVELOPPEMENT DURABLE, 2018). Réduction en phase travaux Habitats & Flore Mammifères **Amphibiens** Reptiles Oiseaux Insectes L'objectif de cette mesure est de réduire significativement le risque d'impact de la mise en place du projet sur les amphibiens et les reptiles. En effet, la réalisation des travaux, même en hiver, pourrait entraîner un Contexte et risque de destruction d'individus. C'est pourquoi, il est proposé d'établir des gîtes, appelés hibernacula, en objectifs marge des zones d'emprise du chantier. Ces hibernacula ont pour vocation d'offrir des conditions favorables aux amphibiens en période hivernale et aux reptiles afin de les attirer en dehors des secteurs représentant un danger pour eux. La mise en place de ces gîtes pourra se faire au tout début des travaux envisagé sur le muret au nord du La création d'un hibernaculum consiste à creuser un trou dans lequel sont ajoutés divers débris naturels (branchages, feuillages, rocailles...). Ces hibernacula permettent alors aux amphibiens et aux reptiles de passer l'hiver dans des conditions favorables, mais également la saison de reproduction pour ces derniers. Deux périodes sont critiques pour les reptiles : le printemps du fait de la reproduction, et l'hiver qu'ils passent en hibernation, ce qui les rend très vulnérable. La création des hibernacula se fera probablement avec les matériaux déjà présents sur la zone d'emprise (rocailles notamment). L'élément déterminant est de permettre aux reptiles de pouvoir s'échapper afin de ne pas les détruire. C'est pourquoi, la période la plus favorable pour la réalisation de cette mesure sera la fin de l'été et l'automne (août à novembre). En effet, à cette période, la reproduction est achevée et les jeunes reptiles de l'année sont mobiles et pas encore en hibernation. À cette période l'enjeu de reproduction est préservé, de même que l'enjeu d'hibernation, les individus présents ayant la capacité de se déplacer et s'échapper lors des interventions sur les gîtes favorables. En outre, il paraît judicieux de prévoir la mise en œuvre de plusieurs hibernacula Descriptif de afin que l'ensemble de la zone d'emprise puisse bénéficier de cette mesure. la mesure Concernant les amphibiens, ces structures permettront aux espèces présentes sur les bassins de passer l'hiver suite à la disparition des fourrés. Cette mesure est également susceptible d'être favorable à certaines espèces d'invertébrés. Schéma d'un hibernaculum



Mesure MR-3 Mise en place d'hibernacula ou gîtes à reptiles et amphibiens calidris Implantation du projet : Portail Clôture Pistes lourdes Poste de livraison Postes de transformation Localisation N Le dispositif sera mis en place avant le démarrage du chantier, en automne ou hiver et sera maintenu Modalités jusqu'à la fin de l'exploitation du parc photovoltaïque. techniques Pas de coût direct **Coût indicatif** Cette mesure devra faire l'objet d'un suivi par un expert écologue afin d'évaluer l'efficacité de sa mise en Suivi de la place sur le site. mesure



MR-4: Mise à sec des bassins de rétention des eaux pluviales

N	1esure	MR	-4			Mise à sec des bassi	ns de rétention des	eaux pluviales					
E	R	С	Α	S	S Réduction en phase travaux								
	Habita	ats &	Flor	е	Oiseaux	Mammifères	Amphibiens	Reptiles	Insectes				
	Conte obje		t		n d'éviter la présence ssécher ponctuelleme	•							
De	escript mes		· la	le s Ains esp ains des intr	e mise à sec des bass ite est prévue afin d'o si, les bassins seront dèces susceptibles de si que des hibernacul travaux réalisés à l'usion sera mise en précologue devra réalis de vérifier qu'aucur cours de l'hiver sur le	éviter la présence d'i mis à sec dès le mois passer l'hiver dans le a présents à proximi 'automne sur certai lace (voir MR-5). ser deux passages (u a individu ne soit tou	ndividus lors des trav de juillet et jusqu'à la substrat pourront se té des points d'eau. ns milieux impactés n au début de l'auto	vaux sur ces secteurs a fin de l'hiver de l'ai e réfugier au sein des Pour éviter la prései s comme les fourré mne et un autre à la	nnée N+1. Ainsi, les s haies, des fourrés, nce d'individus lors s, une bâche anti-				
ı	Localis	atio	n	Bas	sins de rétention des	eaux de pluie							
	Moda techni				dispositif sera mis en assages seront réalise	•							
c	oût in	dicat	tif	Ave	ec un coût journalier (estimé à 610€, le suiv	ri de cette mesure re	présente un coût d'é	environ 1220€.				
	Suivi (mes			Cet	te mesure devra être	suivie par le coordir	ateur environnemer	ntal.					



MR-5: Dispositif anti-intrusion pour les amphibiens

Mesure MR-5 Dispositif anti-intrusion pour les amphibiens Correspond à la mesure R2.2j Clôture spécifique (y compris échappatoire) et dispositif anti-pénétration dans les emprises du Guide d'aide à la définition des mesures ERC (COMMISSARIAT GENERAL AU DEVELOPPEMENT DURABLE, 2018). Réduction géographique en phase travaux Habitats & Flore Mammifères **Amphibiens** Reptiles Insectes Oiseaux Lors de la phase de travaux, les différentes activités liées au chantier (déplacements d'engins, de personnes, stockage de matériel, etc.) peuvent entraîner la destruction non volontaire des éléments naturels d'intérêt situés à proximité de l'emprise du chantier. Contexte et Afin de limiter les possibilités pour les amphibiens d'accéder au chantier au moment de la migration des objectifs zones d'hivernage vers les zones de reproduction et inversement, un dispositif anti-intrusion sera installée autour de la mare, son exutoire et les zones boisées attenantes (qui constituent les zones à fortes potentialités d'hivernage). Cette mesure consiste à mettre en place un système de barrière constituée d'une structure lisse et pleine d'une hauteur hors sol de 50 cm. La tenue mécanique de celle-ci est faite par un ancrage au sol de 30 cm et des piquets de soutien tous les 3 à 5 m environ à adapter au contexte d'implantation. Il est proposé d'installer 595 m de barrière le long des zones boisées à l'est de la mare. Cela permettra de canaliser les amphibiens se rendant dans la mare, les empêchant de s'introduire sur la zone de travaux. Descriptif de la mesure



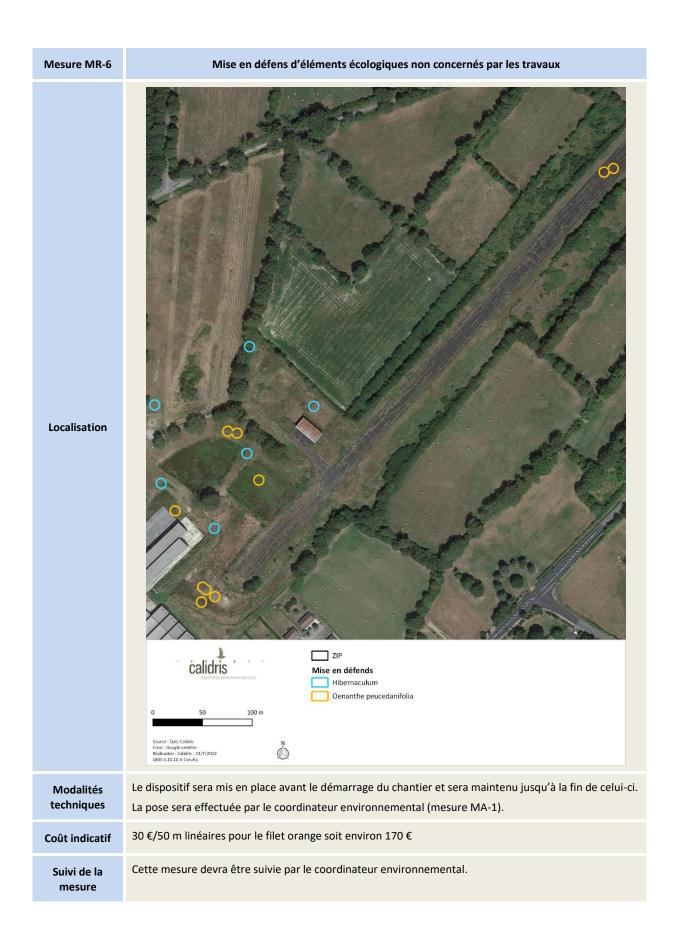
Mesure MR-5 Dispositif anti-intrusion pour les amphibiens calidris Implantation du projet : Tables photovoltaïque Portail Clôture Pistes lourdes Poste de livraison Postes de transformation Båches anti-intrusion pour les amphibiens Secteurs sensibles : Hibernaculum Oenanthe peucedanifolia Localisation Le dispositif sera mis en place avant le démarrage du chantier, en automne ou hiver et sera maintenu jusqu'à la fin de celui-ci. Modalités Un travail préparatoire du terrain est nécessaire afin d'enlever les obstacles ne permettant pas un techniques placage parfait du dispositif au sol. La pose est rapide et ne nécessite pas plus de 2 personnes. 16 €/m linéaire soit 4130 € main-d'œuvre comprise **Coût indicatif** Cette mesure devra être suivie par le coordinateur environnemental. Suivi de la mesure



MR-6 : Mise en défens des éléments écologiques non concernés par les travaux

Mesure MR-6 Mise en défens d'éléments écologiques non concernés par les travaux Correspond à la mesure R1.1c - Balisage préventif divers ou mise en défens ou dispositif de protection d'une station d'une espèce patrimoniale, d'un habitat d'une espèce patrimoniale, d'habitats d'espèces ou d'arbres remarquables du Guide d'aide à la définition des mesures ERC (COMMISSARIAT GENERAL AU DEVELOPPEMENT DURABLE, 2018). Réduction géographique en phase travaux Mammifères Reptiles Insectes **Habitats & Flore** Oiseaux **Amphibiens** Lors de la phase travaux, les différentes activités liées au chantier (déplacements d'engins, de personnes, stockage de matériel, etc.) peuvent entraîner la destruction non volontaire des éléments naturels à conserver et situés à proximité ou dans l'emprise du chantier. Ainsi, il est prévu de garder dans l'emprise du projet : Secteurs présentant des pieds de Serapias lingua Contexte et objectifs Secteurs présentant des pieds de Fraxinus excelsior Arbres isolés Hibernacula De même, toute la ZIP n'est pas concernée par le projet, plusieurs secteurs sont sauvegardés sur ses marges notamment les haies, ainsi que certains secteurs de prairies. Afin de limiter les impacts plusieurs actions seront à mettre en œuvre : délimitation précise et visible des zones intra-projet qui devront être soustraites à tout effet des travaux et des zones de la ZIP non concernées par le projet. Un balisage de ces zones sera donc réalisé en amont du chantier. Le balisage sera adapté à chaque cas de figure (rubalise, filet orange, etc.); Descriptif de la information des personnes et des entreprises intervenant sur le chantier. Ceci sera réalisé à mesure l'aide de panneaux d'informations situés à l'entrée du chantier et d'un livret de chantier biodiversité, remis à toutes les personnes intervenant sur le chantier au même titre que l'habituel livret de chantier. Les zones les plus sensibles sont les secteurs présentant la flore protégée ou patrimoniale. Il est donc proposé de mettre en défens prioritairement ces zones. Le linéaire de balisage proposé atteint 284 m.







MR-7 : Prévenir l'installation et l'exportation d'espèces végétales envahissantes

Mesure MR-7		Prévenir	l'installation et l'exp	ortation d'espèces v	régétales envahissa	ntes
•		re R2.1f - Dispositif nide à la définition de		•		•
E R C A	S	Réduction technique	e en phase travaux			
Habitats & Flo	re	Oiseaux	Mammifères	Amphibiens	Reptiles	Insectes
Contexte et objectifs	d'in con peu biod Lors con des pris	mbre d'espèces intro troduction. Cependa currence avec la flor ivent avoir des cons diversité. s de travaux, des esp taminés ou par dépla espèces envahissan es. ojectif est d'éviter q ahissantes.	nt, certaines d'entre e locale autochtone séquences à différe èces exotiques enval acement d'engins de tes peuvent être ex	e elles développent u et dégradent la qual nts niveaux : santé hissantes peuvent êt chantiers en chantie portées vers d'autre	un caractère envahis ité des habitats nati humaine, économi re introduites par a ers sans être décont s sites si des préca	ssant et entrent en urels. Ces invasions e et atteinte à la pport de matériaux aminés. De même, utions ne sont pas
Descriptif de la mesure	d'es de S soit Une leur L'ap pro	cas d'utilisation de t spèces envahissantes Saint-Benoît-du-Sault traitées suivant un p e attention doit être rentrée et sortie du c opel d'offre pour les d blématiques liés aux reprises et prises en c	. Il en est de même : celles-ci doivent êt rotocole adéquat, so également portée su chantier. entreprises intervena d déplacements des	pour les terres qui se re non contaminées. oit stockées dans un s ir les engins de chan ant avec des engins d espèces invasives p	eraient exportées de Dans le cas contraire site de stockage de c tier qui doivent être de chantier devra air par ces engins soie	la zone de travaux e, elles doivent être déchets inertes. e non contaminés à asi s'assurer que les
Localisation	Tou	t le secteur d'implan	tation			
Modalités techniques	Trai	ifier l'origine des mat itement des engins ervenantes.			finis en interne p	ar les entreprises
Coût indicatif	Pas	de coût direct.				
Suivi de la mesure	Cet	te mesure devra être	suivie par le coordin	ateur environnemen	ital.	



MR-8 : Protection des végétations et du substrat sur le parcours des engins

Mesure MR-8		Protec	tion des végétations	s et du substrat sur le	e parcours des engin	s			
Correspond à la mesure R2.1g - Dispositif limitant les impacts liés au passage des engins de chantier du <i>Guide d'aide à la définition des mesures ERC</i> (COMMISSARIAT GENERAL AU DEVELOPPEMENT DURABLE, 2018).									
E R C A	S	Réduction techniqu	e						
Habitats & Flo	re	Oiseaux	Mammifères	Amphibiens	Reptiles	Insectes			
Contexte et objectifs		te mesure vise par la ins afin de limiter la	•	déquats de protéger l apis végétal.	a végétation vis-à-vi	s du roulement des			
Descriptif de la mesure	Laı	mesure consiste en la	pose de dispositifs o	de roulement – plaqu	es – sur le parcours	des engins.			
Localisation	Sur	les végétations des k	passins de rétention (des eaux pluviales					
Modalités tech- niques	-								
Coût indicatif	Incl	us dans le coût des t	ravaux.						
Suivi de la me- sure	Cet	te mesure devra être	suivie par le coordir	nateur environnemer	ital.				



MR-9 : Éclairage nocturne compatible avec la faune

Mesure MR-	.9		Éclairage nocturne compatible avec la faune								
	Correspond à la mesure R2.2c- Dispositif de limitation des nuisances envers la faune du <i>Guide d'aide à la définition des mesures ERC</i> (COMMISSARIAT GENERAL AU DEVELOPPEMENT DURABLE, 2018).										
E R C	A	S	Phase d'exploitation								
Habitats &	Flore	9	Oiseaux	Mammifères	Amphibiens	Reptiles	Insectes				
Contexte et objectifs	t	dép sa p	lacements ou leur al proximité immédiate.	imentation – même	lucifuges; elles évir si l'éclairage nocturr ble aux rapaces noct	ne crée des concenti	· ·				
Descriptif de mesure	la	por Néa	ter atteinte à la faund inmoins, s'il était néo nbre de préconisation - dans le cas d'u - en cas d'éclair	e active la nuit. cessaire de disposer ns pourront être faci n détecteur de mouv	d'un éclairage noctui lement mises en plac vements, réduire au l au maximum la duréc réduire la portée.	rne dans une partie se : maximum le faisceau	du parc, un certain				
Localisation	1	Àd	éfinir.								
Modalités techniques	1	-									
Coût indicat	if	Pas de coût direct.									
Suivi de la mesure		Con	statation sur site.								



MR-10 : Adaptation des périodes d'entretien et d'intervention

Mesure MR	R-10				Adap	tation o	des péri	odes d	'entreti	ien et d	d'interv	ention			
Correspond mesures ERG				-		-			sur l'an	née du	ı Guide	d'aide à	la défii	nition de	es
E R C	Α	S	Réduction	tempor	elle en	phase e	xploitat	ion							
Habitats 8	& Flor	e	Oisea	aux	N	/lammife	ères	А	mphibie	ens	F	Reptiles		Inse	ectes
Contexte objectifs		gest sur l de g Les pâtu les a jeun	Afin de limiter au maximum l'incidence du parc photovoltaïque, il convient d'adapter les travaux de gestion, lorsque ceux-ci sont nécessaires, en fonction du cycle biologique des espèces à enjeu présentes sur la zone d'implantation. Ces adaptations des périodes de travaux sur l'année visent à décaler les travaux de gestion en dehors des périodes pendant lesquelles les espèces faunistiques sont les plus vulnérables. Les actions de gestion lors du fonctionnement du parc photovoltaïque seront la fauche des refus de pâturage dans les prairies. Cette mesure concerne avant tout l'avifaune nichant au sol; les incidences sur les autres taxons étant très limitées ou nulles. En effet, il existe un risque d'écrasement des nids et des jeunes individus non volants si la fauche est réalisée en période de reproduction. Ainsi, le calendrier se base sur les périodes favorables de l'avifaune nicheuse.												
Descriptif d mesure			La fauche des refus devra donc être réalisée entre août et fin mars afin d'éviter de perturber la reproduction de l'avifaune et de détruire d'éventuelles nichées.												
Localisatio	on	Ense	emble des p	orairies (du parc	photov	oltaïque	Э.							
		Le ca	alendrier de	es interv	ention	s doit te			'interv e s périod		reprodu	ıction de	e la faui	ne.	
Modalité				Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
technique	es	0	iseaux												
			ode d'exclu		opéra	tions de	gestion	n							
Coût indica	atif	Pas	de coût dire	ect.											
Suivi de l mesure		Un r	egistre des	opérati	ons de	gestion	couran	te des (centrale	es sera	tenu et	mis à di	ispositio	on.	



MR-11: Gestion écologique des habitats dans la zone d'emprise du projet

Mesure MR-12 Gestion écologique des habitats dans la zone d'emprise du projet Correspond à la mesure R2.20 - Gestion écologique des habitats dans la zone d'emprise du projet du Guide d'aide à la définition des mesures ERC (Commissariat général au développement durable, 2018) Réduction technique en phase exploitation **Habitats & Flore** Oiseaux Mammifères **Amphibiens** Reptiles Insectes La réalisation des travaux entraine une réduction temporaire de la biodiversité au sein des emprises de projets solaires. Cette mesure s'inscrit sur un plus long terme, au cours de la période d'exploitation du parc, avec l'objectif de favoriser une recolonisation du site par les espèces faunistiques (voire Contexte et floristiques selon les espèces). La réduction des impacts induits par les travaux à travers la gestion objectifs écologique peut permettre de retrouver la biodiversité initiale du site, voire de favoriser un gain de biodiversité à terme selon l'état de dégradation initial du site avant la réalisation des travaux. Toute action visant à mettre en œuvre une gestion écologique des habitats, soit temporairement (pendant la phase travaux), soit de manière pérenne au sein de la zone d'emprise du projet. Descriptif de la - Élaboration d'un plan de gestion et mise en œuvre des actions qu'il contient ; mesure - Mise en œuvre de « bonnes pratiques » diverses : absence de produits phytosanitaires, entretien des haies au lamier, fauchage tardif ou moins régulier, techniques alternatives au fauchage, gestion extensive des délaissés, des talus, recours aux espèces « naturelles », jachères fleuries extensives, etc. calidris Implantation du projet : Tables photovoltaï Portail Pistes lourde Poste de livraison Postes de transformation Secteurs à privilégier pour la développement de fourrés Localisation



	Le contexte agricole du site d'étude incite à favoriser prioritairement certaines modalités de gestion :
Modalités techniques	 Maintien d'une activité paysanne à travers un élevage ovin permettant un fauchage régulier et « naturel » du site tout au long de l'année. Ce mode de gestion sera favorable au développement des espèces telles qu'Anacamptis morio. Suppression de l'utilisation de produits phytosanitaires : dans un contexte d'agriculture intensive, cet engagement représente un gain substantiel pour la biodiversité locale. Mise en eau des bassins favorables au maintien des amphibiens et de Serapias lingua Développement des fourrés sur les bordures du site
Coût indicatif	Intégré à la conciliation entre production d'énergie et maintien de l'activité paysanne sur le site.
Suivi de la mesure	 Vérification du respect des prescriptions (dispositifs présents et conformes); Tableau de suivi des actions réalisées par secteur; Suivi de l'évolution du milieu.



III.5.3. Impacts résiduels après mesures d'évitement et de réduction des impacts

III.5.3.1. Impacts résiduels sur la flore et les habitats naturels

tableau 11 : impacts résiduels attendus sur la flore après intégration des mesures d'évitement et de réduction

Espèce	Impacts en phase de travaux Destruction d'individus	Impacts en phase d'exploitation Destruction d'individus	Nécessité de mesures	Mesures	Impacts résiduels
Anacamptis morio	modéré	faible	oui	ME-1, MR-1, MR-11	Faible
Fraxinus excelsior	nul	nul	non	ME-1, MR-11	nul
Serapias lingua	nul	nul	non	ME-1, MR-6	nul
Autres espèces	faible	faible	non	-	Faible

tableau 12 : impacts résiduels attendus sur les habitats naturels après intégration des mesures d'évitement et de réduction

Habitats	Impacts en phase de travaux Destruction, dégradation	Impacts en phase d'exploitation Destruction, dégradation	Nécessité de mesures	Mesures	Impacts résiduels
Habitats à enjeu (prairies hygrophiles)	Modéré à fort	faible	oui	ME-2, MR-7, MR-8	Faible
Autres habitats	faible	faible	non	-	Faible

Les mesures d'évitement et de réduction sont suffisantes pour aboutir à un niveau d'impact résiduel non significatif sur la flore et les habitats du site.



III.5.3.2. Impacts résiduels sur les oiseaux

tableau 13 : impacts résiduels attendus sur les oiseaux après intégration des mesures d'évitement et de réduction

		Impacts	en phase de	e travaux	Impacts e	n phase d'e	exploitation			<u></u>
Espèce	Habitat de nidification	Destruction d'individus	Perturbation d'individus	Destruction, dégradation d'habitats d'espèces	Destruction d'individus	Perturbation d'individus	Destruction, dégradation d'habitats d'espèces	Nécessité de mesures	Mesures	Impact résiduel
Alouette lulu	au sol	modéré	modéré	modéré	modéré	modéré	faible	oui	ME-1, MR-1, MR-10	non significatif
Busard Saint-Martin	au sol	nul	faible	faible	nul	nul	faible	non	-	non significatif
Linotte mélodieuse	haies / fourrés	faible	faible	faible	faible	faible	faible	non	-	non significatif
Milan noir	haies / boisements	nul	faible	faible	nul	nul	faible	non	-	non significatif
Grue cendrée	-	nul	nul	nul	nul	nul	nul	non	-	nul
Tarier pâtre	haies / fourrés	fort	fort	modéré	fort	fort	faible	oui	ME-1, MR-1, MR-10, MR- 11	Faible
Tourterelle des bois	haies / boisements	faible	modéré	faible	nul	faible	faible	oui	ME-1, MR-1, MR-10	non significatif
	haies	nul	modéré	nul	nul	faible	faible	oui	ME-1, MR-1, MR-10	Faible
Autres espèces protégées à enjeu	boisements	nul	faible	nul	nul	faible	faible	non	-	non significatif
de conservation faible	fourrés	fort	fort	modéré	fort	fort	faible	oui	ME-1, MR-1, MR-10, MR- 11	Faible
	au sol	modéré	modéré	nul	fort	fort	faible	oui	ME-1, MR-1, MR-9	non significatif
	haies	nul	modéré	nul	nul	faible	faible	oui	ME-1, MR-1, MR-10	non significatif
Autres espèces non	boisements	nul	faible	nul	nul	faible	faible	non	-	non significatif
protégées à enjeu de conservation faible	fourrés	fort	fort	modéré	fort	fort	faible	oui	ME-1, MR-1, MR-10, MR- 11	Faible
	au sol	modéré	modéré	faible	fort	fort	faible	oui	ME-1, MR-1, MR-10, MR- 11	non significatif

Les mesures d'évitement et de réduction sont suffisantes pour aboutir à un niveau d'impact résiduel non significatif pour la totalité des oiseaux du site.



III.5.3.3. Impacts résiduels sur les mammifères

tableau 14 : impacts résiduels attendus sur les mammifères après intégration des mesures d'évitement et de réduction

	Impacts	en phase de	travaux	Impacts e	n phase d'ex	ploitation	res		_
Cortège	Destruction d'individus	Perturbation d'individus	Destruction, dégradation d'habitats	Destruction d'individus	Perturbation d'individus	Destruction, dégradation d'habitats	Nécessité de mesures	Mesures	Impact résiduel
Barbastelle d'Europe	nul	faible	faible	faible	faible	faible	oui	ME-1, MR-2, MR-9	non significatif
Grand Rhinolophe	nul	faible	faible à modéré	faible	faible à modéré	faible	non	ME-1, MR-2, MR-9	Faible
Murin de Bechstein	nul	faible	faible	faible	faible	faible	non	ME-1, MR-2, MR-9	non significatif
Noctule de Leisler	nul	faible	faible	faible	faible	faible	non	ME-1, MR-2, MR-9	non significatif
Oreillard roux	nul	faible	faible	faible	faible	faible	non	ME-1, MR-2, MR-9	non significatif
Pipistrelle commune	nul	faible	faible à modéré	faible	faible à modéré	faible	oui	ME-1, MR-2, MR-9	Faible
Pipistrelle de kuhl	nul	faible	faible à modéré	faible	faible à modéré	faible	oui	ME-1, MR-2, MR-9	Faible
Pipistrelle de Nathusius	nul	faible	faible	faible	faible	faible	non	ME-1, MR-2, MR-9	non significatif
Sérotine commune	nul	faible	faible	faible	faible	faible	non	ME-1, MR-2, MR-9	non significatif
Mammifères terrestres à semi-aquatiques	faible	faible	faible	faible	faible	faible	non	-	Faible

Les mesures d'évitement et de réduction sont suffisantes pour aboutir à un niveau d'impact résiduel non significatif pour la totalité des mammifères du site.



III.5.3.4. Impacts résiduels sur les amphibiens

tableau 15 : impacts résiduels attendus sur les amphibiens après intégration des mesures d'évitement et de réduction

	Impacts en	phase de travaux	Impacts e	n phase d'ex	ploitation	res		
Espèce	Destruction, perturbation d'individus	Destruction, dégradation d'habitats d'espèces	Destruction d'individus	Perturbation d'individus	Destruction, dégradation d'habitats	Nécessité de mesures	Mesures	Impact résiduel
Crapaud épineux	fort en période reproduc- tion	fort en période reproduction sur les bassins et en période d'hivernage sur les fourrés	faible	faible	faible	oui	ME-1, ME-2, MR-1, MR-3, MR-4, MR-5, MR-6, MR-11	Faible
Grenouille agile	modéré en pé- riode re- produc- tion	faible	faible	faible	faible	oui	ME-1, ME-2, MR-1, MR-3, MR-4, MR-5, MR-6, MR-11	non significatif
Grenouille rieuse	fort en période reproduc- tion	fort en période reproduction sur les bassins et en période d'hivernage sur les fourrés	faible	faible	faible	oui	ME-1, ME-2, MR-1, MR-3, MR-4, MR-5, MR-6, MR-11	Faible
Grenouille verte	fort en période reproduc- tion	fort en période reproduction sur les bassins et en période d'hivernage sur les fourrés	faible	faible	faible	oui	ME-1, ME-2, MR-1, MR-3, MR-4, MR-5, MR-6, MR-11	Faible
Triton palmé	fort en période reproduc- tion	fort en période reproduction sur les bassins et en période d'hivernage sur les fourrés	faible	faible	faible	oui	ME-1, ME-2, MR-1, MR-3, MR-4, MR-5, MR-6, MR-11	Faible

Les mesures d'évitement et de réduction sont suffisantes pour aboutir à un niveau d'impact résiduel non significatif pour la totalité des amphibiens du site.



III.5.3.5. Impacts résiduels sur les reptiles

tableau 16 : impacts résiduels attendus sur les reptiles après intégration des mesures d'évitement et de réduction

	-	n phase de vaux	Impacts e	n phase d'ex	ploitation	ures		Impact résiduel	
Espèce	Destruction, perturbation d'individus	Destruction, dégradation d'habitats	Destruction d'individus	Perturbation d'individus	Destruction, dégradation d'habitats	Nécessité de mesures	Mesures		
Coronelle lisse	faible à modéré	faible à modéré	faible	faible	faible	oui	ME-1, MR-1, MR-3, MR-6, MR-11	Faible	
Lézard à deux raies	modéré à fort	modéré à fort	faible	faible	faible	oui	ME-1, MR-1, MR-3, MR-6, MR-11	Faible	
Lézard des murailles	modéré à fort	modéré à fort	faible	faible	faible	oui	ME-1, MR-1, MR-3, MR-6, MR-11	Faible	

Les mesures d'évitement et de réduction sont suffisantes pour aboutir à un niveau d'impact résiduel faible, et donc non significatif d'un point de vue biologique, pour la totalité des reptiles du site.



III.5.3.6. Impacts résiduels sur les insectes

tableau 17 : impacts résiduels attendus sur les insectes après intégration des mesures d'évitement et de réduction

	Impacts	en phase de	travaux	Impacts e	n phase d'ex	ploitation	res		_	
Espèce	Destruction d'individus	Perturbation d'individus	Destruction, dégradation d'habitats	Destruction d'individus	Perturbation d'individus	Destruction, dégradation d'habitats	Nécessité de mesures	Mesures	Impact résiduel	
Grand Capricorne	faible	faible	nul	faible	faible	faible	non	ME-1	non significatif	
Petite Tortue	faible	faible	nul	faible	faible	faible	non	-	non significatif	
Grillon des marais	modéré	modéré	modéré	faible	faible	faible	oui	ME-1, ME-2, MR-1, MR-6, MR-8	Faible	
Courtilière commune	modéré	modéré	modéré	faible	faible	faible	oui	ME-1, ME-2, MR-1, MR-6, MR-8	Faible	
Autres espèces	faible	faible	faible	faible	faible	faible	non	MR-3, MR-11	Faible	

Les mesures d'évitement et de réduction sont suffisantes pour aboutir à un niveau d'impact résiduel faible, et donc non significatif d'un point de vue biologique, pour les espèces d'insectes patrimoniaux observées sur le site.

III.5.4. Mesures de compensation article L. 411-1 du Code de l'environnement

Suite à la mise en place des mesures d'évitement et de réduction des impacts, aucun impact résiduel significatif ne ressort de l'analyse des impacts résiduels du projet photovoltaïque. Il n'est ainsi pas nécessaire de mettre en place des mesures de compensation des impacts au titre de l'article L. 411-1 du Code de l'environnement.



III.5.5. Dossier de dérogation espèces protégées

Dans le cadre de l'autorisation environnementale, il appartient au pétitionnaire de statuer sur la nécessité de solliciter ou non une dérogation aux interdictions d'atteinte aux espèces protégées édictées à l'article L. 411-1 du Code de l'environnement.

Ce texte dispose que l'octroi d'une dérogation aux interdictions d'atteinte aux espèces protégées édictées à l'article L. 411-1, suivant les termes de l'article L. 411-2 du Code de l'environnement, n'est nécessaire que dans la mesure où les effets du projet sont susceptibles de remettre en cause la dynamique ou le bon accomplissement du cycle écologique des populations d'espèces présentes.

Ainsi, c'est au regard de cette exigence que s'envisage pour le porteur de projet la nécessité ou non de réaliser un dossier de demande de dérogation espèces protégées.

Des éléments issus de l'état initial et de la définition des mesures d'intégration environnementales, il apparaît que les impacts ont été anticipés et évités ou suffisamment réduits (suivant les termes de l'article R. 122-5 du Code de l'environnement).

Dans ces conditions, aucun impact résiduel biologiquement significatif ne subsiste sur les espèces protégées. Les mesures d'évitement et de réduction proposées, permettent d'aboutir à une absence de risque de mortalité de nature à remettre en cause le bon accomplissement et la permanence des cycles biologiques des populations d'espèces protégées et leur maintien ou leur restauration dans un état de conservation favorable. Ainsi, aucune demande de dérogation aux interdictions d'atteinte aux espèces protégées n'est nécessaire.



III.5.6. Mesures d'accompagnement

MA-1: Coordinateur environnemental de travaux

Mesure MA-1 Coordinateur environnemental de travaux											
•		e A6.1a - Organisatio U DEVELOPPEMENT DURA	n administrative du BLE, 2018)	chantier du <i>Guide</i>	d'aide à la définition	n des mesures ERC					
E R C A	S	S Phase de travaux									
Habitats & Flor	·e	Oiseaux	Mammifères	Amphibiens	Reptiles	Insectes					
Contexte et objectifs		agit de mettre en pl ntier sur la faune et l	ace un contrôle indé a flore.	pendant de la phase	e travaux afin de lim	iter les impacts du					
Descriptif de la mesure	resp de p exp chai Une ider bon un r	pect des préconisation pratiques non impact ertise qui puisse ori ntier. e visite pré-chantier ntifiées dans l'étude une application des n	sation des travaux, ui ons environnemental antes pour l'environr enter les prises de c sera réalisée la sema d'impact. Puis des pa nesures (3 passages). la fin de la mission de	es émises dans le ca nement, respects des décision de la maîtri aine précédant les tr ssages seront effecti Un compte rendu se	dre de l'étude d'imp s zones balisées, etc. ise d'ouvrage dans l ravaux pour baliser l ués afin de contrôler era produit à l'issue	eact (mise en place) et d'apporter une e déroulement du les zones sensibles périodiquement la de chaque visite et					
Localisation	Sur	l'ensemble de la zon	e des travaux.								
Modalités tech- niques	-										
Coût indicatif	4 20	00 € HT									
Suivi de la me- sure	Réc	eption du rapport.									



III.5.7. Mesures de suivi

Une fois l'exploitation entamée, afin de mesurer l'efficience des mesures d'insertion environnementale sur la faune et la flore, il est essentiel de prévoir la réalisation d'un suivi naturaliste sur le site. L'objectif sera de comparer, entre autres, la présence/absence des différentes espèces protégées ou à enjeu de conservation sur la zone d'emprise et les secteurs périphériques par rapport à l'état initial.

Ce suivi pourra se faire via une collaboration avec une association locale ou un bureau d'études.

L'évolution de la recolonisation du site par les espèces faunistiques et floristiques devra être particulièrement suivie à N+1, N+2, N+5 et tous les 5 ans par la suite (suivis sur 15 ans).

MS-1: Suivi naturaliste postimplantation du parc photovoltaïque

M	Mesure MS-1		Suivi naturaliste postimplantation du parc photovoltaïque						
E	R	С	Α	S Phase d'exploitation					
ı	Habitats & Flor			e	Oiseaux	Mammifères	Amphibiens	Reptiles	Insectes
C	Contexte et objectifs			Dans les 12 mois suivant le début de l'exploitation du parc photovoltaïque, le maître d'ouvrage s'engage à mettre en place un suivi naturaliste destiné à attester l'efficacité des mesures ERC proposées et validées. L'évolution de la recolonisation du site par les espèces sera suivie pendant l'année N+1, N+2, N+5, et tous les 5 ans par la suite sur 15 ans, afin de suivre la pertinence des mesures ERC dans le temps et de					
				valider ou corriger si besoin leur efficacité. Le suivi de la mare et des haies créées dans le cadre des mesures loi biodiversité sont intégrée dans ce même suivi (voir chapitre suivant).					
De	Descriptif de la mesure		la	Les enjeux naturalistes du site étant principalement ciblés sur les oiseaux, mammifères, reptiles et amphibiens et sur les périodes du printemps et de l'été, les suivis postimplantation devront à minima intégrer la période de février à juillet. Tous les cortèges faunistiques et la flore devront être intégrés à ces suivis.					
L	ocalisation Sur l'ensemble du parc photovoltaïque.								
	Modalités			Pour être pertinents, les suivis devront s'opérer aux périodes favorables aux espèces animales et végétales. Ils s'effectueront les trois premières années de mise en fonctionnement, ainsi qu'à l'année N+5, N+10 et N+20. Il est proposé de suivre le programme suivant : Suivi des oiseaux					
1	techni	echniques			par prospectio	on pédestres sur l'ens	une nicheuse + reche semble du site (1 jour mi-mars à mi-juillet.	•	èces patrimoniales
				Suivi des amphibiens					



Mesure MS-1	Suivi naturaliste postimplantation du parc photovoltaïque
	 Protocole: Recherche visuelle au niveau des points d'eau (1 jour) + écoute nocturne sur le site (1 jour).
	 Période favorable pour le suivi : 1^{er} février au 30 juin.
	Suivi des reptiles
	- Protocole : Recherche visuelle des espèces sur le site (1 jour).
	- Période favorable pour le suivi : 1 ^{er} avril au 30 juin.
	Suivi des chiroptères
	- Protocole : Écoutes passives au printemps, été et automne (3 nuits).
	Suivi des insectes
	 Protocole: Recherche visuelle des espèces par prospection le long de transect (1 jours) + écoute nocturne sur le site (1 jour mutualisable avec la sortie amphibiens).
	- Période favorable pour le suivi : entre avril et septembre.
	Suivi de la flore et des habitats
	 Protocole : identification de la flore et cartographie des habitats naturels + suivi des populations d'espèces patrimoniales et protégées (2 jours);
	- Période favorable pour le suivi : mars à septembre.
	À l'issue des inventaires des suivis en phase d'exploitation, un compte rendu détaillé devra être produit. Au-delà de la présentation des espèces recensées, il devra analyser l'efficacité des mesures ERC appliquées sur ce projet et être conclusif pour déterminer si les objectifs ont été atteints ou pas. Le cas échéant, il permettra également de proposer des mesures correctives si cela apparaît nécessaire.
Coût indicatif	Avec un coût journalier estimé à 610 €, les suivis de terrain (6 jours par mutualisation de certains passages) représenteront un coût annuel probable d'environ 3 660 €. À cela, il faut prévoir 2 jours de rédaction de compte rendu, soit 1 220 € supplémentaires.
	Le coût indicatif des suivis postimplantation devrait donc s'établir à environ 4 880 €/an, ce qui représente 24 400 €, durée de vie du parc photovoltaïque.
Suivi de la mesure	Coordinateur environnemental.

III.5.8. Mesures loi biodiversité

En 2016 fut votée la loi de reconquête de la biodiversité. Ce texte précise que les projets d'aménagement ont à prévoir des mesures spécifiques pour que ces derniers aient un effet positif sur la biodiversité ; ou qu'à défaut ils ne provoquent pas de perte nette de biodiversité. Dans le cadre du projet de Saint-Benoît-du-Sault, il est proposé deux mesures : L'aménagement d'une mare écologique et le renforcement de haies sur les pourtours du site d'implantation. Lors de la conception du projet, il a été décidé d'éviter l'implantation de panneaux photovoltaïques sur un secteur d'environ 0,5 ha, à l'entrée du site, pour la réalisation des mesures « loi biodiversité ».



MLB-1: Aménagement d'une mare écologique

Mesure MLB-1		ı	Aménagement d'une mare écologique						
E	R	C /	А	S	Phase de travaux				
H	labita	ats & F	lore)	Oiseaux	Mammifères	Amphibiens	Reptiles	Insectes
Contexte et objectifs				L'objectif d'un aménagement de mare est de créer un milieu propice à l'installation d'espèces végétales et animales. Les mares peuvent également favoriser le captage des eaux pluviales (PNR des Caps et Marais d'Opale, 2005).					
po de				Il est préférable de créer une mare aux contours sinueux plutôt que des formes géométriques. D'un point de vue esthétique cela renforce le côté naturel, d'un point de vue écologique cela crée davantage de linéaire de berge, zone de grand intérêt pour la faune et la flore (Groupe mares, 2016 ; Refuge LPO, 2016).					
			Afin de favoriser une diversité floristique importante, il est important d'aménager une mare avec des berges en pente douce (5 à 15°) ainsi que disposant de palier comme il est indiqué sur la figure suivante (Ville de Saint-Aubin-lès-Elbeuf; PNR des Caps et Marais d'Opale, 2005; Refuge LPO, 2016).						
				Cette configuration permettra à différentes strates végétatives de coloniser les berges de la mare.					
La zone la plus profonde, allant de 1,20 m à 1,50 m, lai végétation strictement aquatique ou servir d'abris ou d et Marais d'Opale, 2005).									
De	script mes	if de la ure	а		NORD	,			SUD
							0,8 m	1,2 m 0,6 m 0,4 m	0,2 m
					Pente douce				Paliers ent légérement paniers ne glissent sux sont bien aptanis
	Profil d'une mare (Acteurs Territoires des Espaces Naturels)								





Localisation

Modalités

techniques

Choix de l'emplacement (Refuge LPO, 2016):

- La mare doit être implantée dans un milieu ouvert et dégagé. Il est possible de profiter de dépression ou de zones humides déjà existantes ;
- Il est conseillé de ne pas l'implanter à proximité des arbres afin d'éviter l'accumulation de feuilles ou d'épine de résineux, ce qui provoquerait un envasement excessif, une baisse du pH ainsi qu'une augmentation de la turbidité de l'eau ;
- Éviter d'installer une mare en contrebas d'un terrain recevant de grandes quantités d'engrais ou de pesticides (champs);
- Éviter les terrains trop pentus.

Mise en œuvre :

L'exemple de mise en œuvre suivant prendra le cas d'imperméabilisation du fond de la mare par une bâche en PVC.

- Délimiter précisément la zone de travaux ;
- Vérifier auprès de la commune si aucune arrivée d'eau ou autres câbles ne passe sous la zone de travaux;
- Idéalement, le terrassement se fera à la bêche. Cependant en cas de mécanisation du procédé, veiller à ne pas utiliser de machine trop lourde ou volumineuse pour ne pas tasser le terrain ;
- En plus de la profondeur initiale de la mare, il faut prévoir 10 cm qui seront nécessaires à l'implantation des différentes couches de matériaux imperméabilisants ;
- Disposer la bâche afin qu'elle épouse le contour. Il faudra aussi éliminer les plis qui se formeront par simple piétinement de la bâche ;
- Effectuer un premier remplissage qui servira à nettoyer le substrat plastifié puis le vider ;
- Le remplissage définitif de la mare se fera de préférence à l'eau de pluie. En effet l'eau du robinet est trop riche en éléments chimiques qui risqueraient d'entrainer l'apparition d'algues vertes ;
- Ajouter un substrat composé d'un mélange de sable et d'argile (50/50) sans l'enrichir en matière organique. Il ne devra pas dépasser les 5 cm afin d'éviter un comblement trop rapide de la mare.

Colonisation végétale et animale :

Le repeuplement d'une mare est très lent, il est donc conseillé d'y planter / semer différentes espèces (Refuge LPO, 2016).



Les plantations doivent être effectuées de fin mars à fin juin (période d'enracinement).

La colonisation animale doit être effectuée naturellement. Il est déconseillé d'introduire des espèces piscicoles qui causeront un déséquilibre biologique.

Règlementation :

		Superficie et profondeur du plan d'eau	
	Art. 1 et 2 du PLU	Interdiction ou autorisation, avec ou sans condition, quel que soit le plan d'eau. Toutes les demandes sont à déposer en mairie pour vérifier la compatibilité du projet avec le PLU.	
	Art. R. 442-2 Code de l'urbanisme	Si surface < 100 m² et profondeur < 2 m : pas d'autorisation. Si surface > 100 m² et profondeur > 2 m : autorisation au titre des installations et travaux divers (Mairie).	
	Art. L. 210 Code de l'environnement	Si surface < 1 000 m² : pas de déclaration Entre 1 000 m² et 3 hectares (1 hectare si communication avec cours d'eau de première catégorie piscicole) : déclaration (MISE) – délai de 2 mois. > 3 hectares (1 hectare si communication avec cours d'eau) : autorisation (MISE) – délai de 8 mois.	
	Art. 9 Règlement sanitaire départemental	< 1 000 m²: autorisation du maire après avis du conseil départemental d'hygiène L'implantation de la mare doit être faite à une distance minimale des habitations: 35 m pour le Pas-de-Calais 50 m pour la Somme	
Coût indicatif	Estimé à 600 à 800 € pour une mare de 100 m² réalisée mécaniquement (Forum des Marais Atlantiques, s.d.). D'après ce chiffre il est possible d'estimer à 1 800 à 2 400 € € le coût d'une mare de 300 m².		
Suivi de la mesure	Constatation sur le site.		



MLB-2: Plantation de haies

Mesure MLB-2			Plantation de haies				
Correspond à la mesure C2.1d - Réensemencement de milieux dégradés, replantation, restauration de haies existantes mais dégradées du <i>Guide d'aide à la définition des mesures ERC</i> (Commissariat général au développement durable, 2018)							
E R C A	S Phase de travaux	x ou d'exploitation					
Habitats & Flore	Oiseaux	Mammifères	Amphibiens	Reptiles	Insectes		
Contexte et objectifs	Améliorer la biodiver	sité des milieux dégra	dés				
Descriptif de la mesure	En effet, les haies jou permettent notamme - Lutter cont - Améliorer l - Favoriser l' - Créer des z - Améliorer l - Participer à	e aura un effet bénéfi ent un rôle majeur da ent de : re l'érosion : limitatio a qualité de l'eau (zor abondance des insect ones refuges pour de a diversité végétale ; i la qualité globale du des corridors écologi	ins le maintien de la b in du ruissellement et le tampon entre les cu es auxiliaires ; nombreuses espèces i paysage.	niodiversité en milieu maintien des sédime ultures et les rivières	a agricole. Elles ents ; s ou fossés) ;		
Localisation	O source object of	calidris * * * * * * * * * * * * * * * * * * *	Plantation de haies (MLB-2)				



Modalités techniques	Il convient de planter des espèces locales d'arbres et arbustes (Cornouiller sanguin, Bourdaine commune, Chêne pédonculé, Merisier sauvage, etc.) en privilégiant une certaine diversité d'essences. Il est aussi important de maintenir une bande enherbée entre la haie et la parcelle adjacente. Si un entretien est prévu suite à la plantation, il devra se faire de manière adaptée, en prenant en compte les cycles biologiques des espèces associées à ce milieu (éviter la période de reproduction des oiseaux, etc.).
Coût indicatif	100 € – 150 € du mètre linéaire
Suivi de la mesure	Constatation sur le site.



III.6. Effets cumulés

Au titre du décret n°2011-2019 du 29 décembre 2011, conformément aux articles L.122-3 et R.122-5 du code de l'environnement, cette partie de l'étude d'impact analyse les effets cumulés du projet avec d'autres projets connus concernant le même territoire.

L'article R.122-5 du code de l'environnement précise que les autres projets connus « sont ceux qui, lors du dépôt de l'étude d'impact, ont fait l'objet :

- D'un document d'incidences au titre de l'article R.214-6 du code de l'environnement et d'une enquête publique,
- D'une étude d'impact au titre du présent code et pour lesquels un avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement a été rendu public ».

Les projets pris en compte dans cette analyse sont donc ceux qui répondent aux conditions énoncées par la disposition ci-dessus, et qui, du fait de leur localisation à proximité du projet et/ou de leurs impacts potentiels, sont susceptibles d'induire des effets cumulés avec ceux du projet. L'objectif de ce chapitre est donc d'analyser les effets des différents projets connus, proches du projet de parc photovoltaïque de Saint-Benoît-du-Sault, afin d'évaluer les éventuels effets cumulés venant ajouter des impacts à ceux du projet. Le périmètre de recherche de ces projets connus est celui choisi pour l'aire d'étude éloignée, soit un rayon de 5 km autour du site d'implantation.

Quatre projets répondant à l'article R.122-5 du Code de l'Environnement ont été recensés dans le cadre des impacts cumulés du projet dans un rayon correspondant aux aires d'étude rapprochée et éloignée. On considère que les projets situés au-delà seront suffisamment éloignés pour ne pas générer d'impacts cumulés. Il s'agit de 4 ICPE, qui sont présentées dans le tableau suivant.

tableau 18 : ICPE présentes dans les différentes aires d'étude (source : georisques.gouv.fr)

Commune	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE)	Distance au projet						
Aire d'étude immédiate								
Saint-Benoît-du-Sault	SITRAM	0 km						
Aire d'étude éloignée								
La Châtre-Langlin	GAEC Audoux	2,3 km SO						
La Châtre-Langlin	SYMCTOM du Blanc	4,7 km S						
La Châtre-Langlin	ENERTRAG ENERGIE – ENERTRAG INDRE I	4,7 km S						



Les ICPE situées dans le périmètre éloigné sont trop distantes du projet pour générer des impacts cumulés avec la faune et la flore du site. Ainsi, seule l'usine SITRAM sera prise en compte dans le cadre de l'analyse des impacts cumulés. Néanmoins, suite à la cessation d'activité du site industriel depuis peu, et sa reconversion vers une nouvelle activité logistique non classée, à savoir un entrepôt de stockage, aucun effet cumulé n'est envisagé avec l'usine SITRAM.

Les effets cumulés du parc photovoltaïque de Saint-Benoît-du-Sault vis-à-vis des autres projets connus sont donc nuls ou non significatifs et ne modifient pas les niveaux d'impacts précédemment établis.





Depuis l'ordonnance n°2016-1058 du 3 août 2016 et le décret n°2016-1110 du 11 août 2016, l'étude d'impact doit présenter un « scénario de référence » et un aperçu de l'évolution probable de l'environnement en l'absence de mise en œuvre du projet. Depuis le décret n°2021-837 du 29 juin 2021, « scénario de référence » est remplacé par « état initial de l'environnement ».

Les aspects pertinents de l'état actuel de l'environnement sont constitués par l'état initial de la biodiversité de la présente étude d'impact.

IV.1. Analyse diachronique

L'analyse des photos aériennes depuis 1960 montre que le site d'étude s'est toujours inséré dans un contexte bocager peu dense avec quelques massifs boisés. La comparaison des photographies aériennes entre 1960 et 2020, montre une augmentation de l'urbanisation du secteur, avec un étalement du tissu urbain le long de la route départementale, ainsi que la création de l'aérodrome sur la zone concernée par le projet (piste, bassins de rétention, etc.). Ces différents aménagements ont été réalisés sur des parcelles agricoles bocagères. Concernant les milieux agricoles que l'on retrouve en périphérie du site, l'évolution est moins marquée, mis à part l'apparition de zones boisées sur certaines parcelles, notamment à l'ouest du secteur concerné par le projet.





Comparaison des photographies aérienne du site entre 1960 (à gauche) et 2020 (à droite)



IV.2. Évolution en cas de mise en œuvre du projet

La mise en œuvre du projet ne modifiera pas fondamentalement le paysage actuel. En effet, la trame bocagère ainsi que les boisements sont conservés. L'intérieur du parc photovoltaïque comportera des prairies pâturées permanentes et les bassins de rétention des eaux pluviales seront maintenus.

Un pâturage ovin pourra être installé à l'intérieur du parc photovoltaïque en remplacement des cultures et prairies temporaires actuelles. La gestion non intensive des prairies permanentes semées, et l'hétérogénéité de conditions (ombrage, humidité) que peuvent créer les tables photovoltaïques, font que la diversité du cortège floristique peut se voir augmentée.

Concernant la faune, il n'est pas possible de déterminer l'évolution, car la dynamique des populations est complexe et trop de paramètres sont à prendre en compte. Cependant, les retours d'expérience montrent que les espèces peuvent s'éloigner du site lors des travaux et revenir peu à peu sur leur territoire lorsque la fréquentation du site diminue. Le projet n'aura donc pas d'effet significatif sur l'évolution des cortèges faunistiques.

IV.3. Évolution en cas de non mise en œuvre du projet

En l'absence de mise en œuvre du projet, l'aspect paysager du site restera sensiblement le même tant que perdureront les activités agricoles actuelles. Dans le cadre de ces dernières, il est possible que la trame bocagère régresse ou se dégrade afin d'agrandir les parcelles. Il est aussi probable que le tissu urbain se développe aux alentours des axes routiers existant, entrainant la disparition de certains secteurs agricoles.

Si l'exploitation agricole s'arrête, alors la dynamique naturelle des milieux ne sera plus entravée et les végétations ligneuses prendront le dessus aboutissant à l'installation de boisements, comme ceux que l'on retrouve à l'ouest de la zone d'implantation du projet.





V.1. Cadre réglementaire

L'évaluation des incidences est une transcription française du droit européen. La démarche vise à évaluer si les effets du projet sont susceptibles d'avoir une incidence sur les objectifs de conservation des espèces sur les sites Natura 2000 concernés. Cette notion, relative à l'article R. 414-4 est différente de l'étude d'impact qui se rapport à l'article R. 122 du Code de l'environnement.

L'action de l'Union européenne en faveur de la préservation de la diversité biologique repose en particulier sur la création d'un réseau écologique cohérent d'espaces naturels, dénommé Natura 2000. Le réseau Natura 2000 a été institué par la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, dite directive « Habitats ». La mise en œuvre cette directive amène à la désignation de zones spéciales de conservation (ZSC). Le réseau Natura 2000 s'appuie également sur la directive 2009/147/CEE du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages, dite directive « Oiseaux ». Elle désigne des zones de protection spéciale (ZPS).

Bien que la directive « Habitats » n'interdise pas formellement la conduite de nouvelles activités sur les sites Natura 2000, les articles 6-3 et 6-4 imposent de soumettre les plans et projets dont l'exécution pourrait avoir des répercussions significatives sur les objectifs de conservation du site, à une évaluation appropriée de leurs incidences sur les espèces et habitats naturels qui ont permis la désignation du site Natura 2000 concerné.

L'article 6-3 conduit les autorités nationales compétentes des états membres à n'autoriser un plan ou un projet que si, au regard de l'évaluation de ses incidences, il ne porte pas atteinte à l'intégrité du site considéré. L'article 6-4 permet cependant d'autoriser un projet ou un plan en dépit des conclusions négatives de l'évaluation des incidences sur le site, à condition :

- qu'il n'existe aucune solution alternative;
- que le plan ou le projet soit motivé par des raisons impératives d'intérêt public majeur ;



- d'avoir recueilli l'avis de la Commission européenne lorsque le site abrite un habitat naturel ou une espèce prioritaire et que le plan ou le projet est motivé par une raison impérative d'intérêt public majeure autre que la santé de l'Homme, la sécurité publique ou des conséquences bénéfiques primordiales pour l'environnement;
- que l'état membre prenne toute mesure compensatoire nécessaire pour garantir la cohérence globale du réseau Natura 2000, ces mesures devant être notifiées à la Commission.

Au niveau national, ces textes de loi sont retranscrits dans les articles L. 414-4 à 7 du Code de l'environnement.

V.2. Approche méthodologique de l'évaluation des incidences

L'évaluation des incidences porte uniquement sur les éléments écologiques ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 concernés par l'étude. Elle ne concerne donc pas les habitats naturels et espèces qui ne sont pas d'intérêt communautaire ou prioritaire, même s'ils sont protégés par la loi. En outre, les habitats et les espèces d'intérêt communautaire ou prioritaire nouvellement mis en évidence sur le site et n'ayant pas été à l'origine de la désignation de celui-ci (non mentionnés au formulaire standard de données ou FSD qui est la liste des espèces et des habitats naturels d'intérêt communautaire ayant servi à la désignation du site Natura 2000) ne doivent pas réglementairement faire partie de l'évaluation des incidences du projet. Enfin, les éléments d'intérêt européen pris en compte dans l'analyse des incidences doivent être sensibles au projet. Une espèce ou un habitat est dit sensible lorsque sa présence est fortement probable et régulière sur l'aire d'étude et qu'il y a interférence potentielle entre son état de conservation ou celui de son habitat d'espèce et les effets des travaux.



La démarche de l'étude d'incidence est définie par l'article R414-23 du Code de l'environnement et suit la démarche exposée dans le schéma ci-dessous.

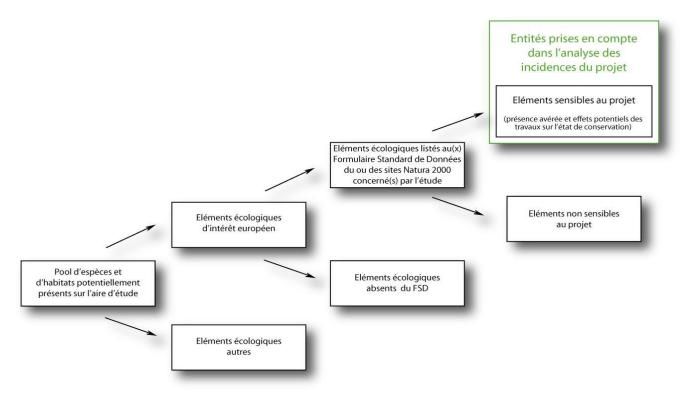


figure 3 : démarche de l'étude d'incidence Natura 2000

L'étude d'incidence est conduite en deux temps (confer figure 4):

- ♣ Une évaluation simplifiée. Cette partie consiste à analyser le projet et ses incidences sur les sites Natura 2000 sur lesquels une incidence potentielle est suspectée. Si cette partie se conclut par une absence d'incidence notable sur les objectifs de conservation des sites Natura 2000, alors le projet peut être réalisé. Dans le cas contraire, débute le deuxième temps de l'étude.
- ♣ Une évaluation complète. Cette partie a pour but de vérifier en premier l'existence de solutions alternatives. Puis, si tel n'est pas le cas, de vérifier s'il y a des justifications suffisantes pour autoriser le projet. Dans ce dernier cas, des mesures compensatoires doivent être prises.



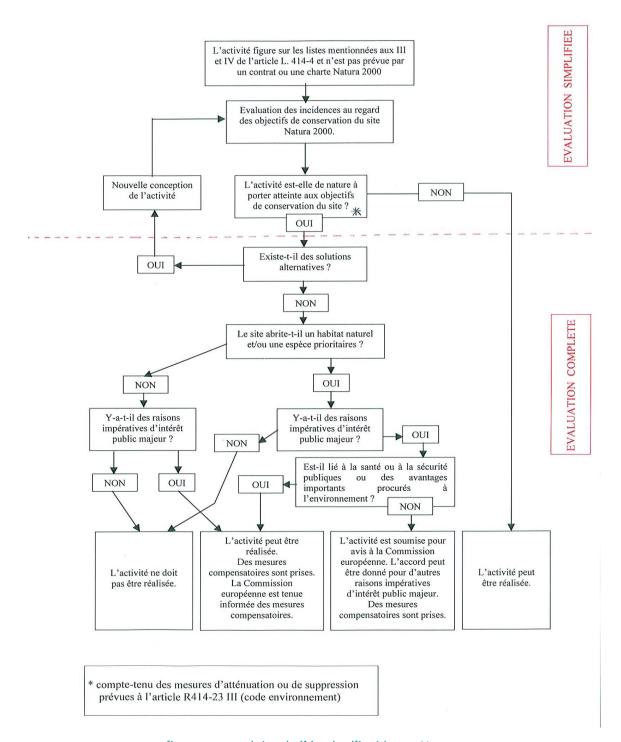


figure 4 : conduite de l'étude d'incidence Natura 2000



V.3. Sites Natura 2000 soumis à l'évaluation des incidences

Dans l'aire d'étude de 5 km autour du projet, un site Natura 2000 est présent, la ZSC « Vallée de l'Anglin et affluents » (FR2400535).

Situé à environ 1,5 kilomètres de la ZIP, le site de la vallée de l'Anglin et affluents présente une diversité d'habitats d'intérêt communautaire abritant une flore et une faune riche. Les prairies humides bien fleuries hébergent plusieurs insectes de l'annexe II de la directive habitats. Le réseau de mares, présent dans ces prairies, est favorable au Triton crêté (*Triturus cristatus*). La vallée possède également des pelouses calcicoles riches en orchidées. Le site constitue un secteur d'importance le plus fréquenté par le Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*) en région Centre. La vallée est une zone de reconquête de la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) et possède d'importante population de Mulette épaisse (*Unio crassus*). Enfin, les escarpements et bâtiments hébergent de nombreuses espèces de chiroptères dont sept figurant à l'annexe II de la directive habitats. Le site abrite les plus grandes colonies de reproduction connues du département pour le Grand rhinolophe (*Myotis myotis*) et la Barbastelle (*Barbastella barbastellus*).

Habitats inscrits au FSD: 3140, 3260, 4010, 4030, 5130, 6110*, 6210*, 6410, 6430, 6510, 7110*, 7150, 7230, 8220, 8230, 91E0*, 91F0, 9120, 9130, 9150, 9180*

Espèces inscrites au FSD: Rhinolophus hipposideros, Rhinolophus ferrumequinum, Rhinolophus euryale, Barbastella barbastellus, Myotis emarginatus, Myotis bechsteinii, Myotis myotis, Castor fiber, Lutra lutra, Triturus cristatus, Bombina variegata, Emys orbicularis, Petromyzon marinus, Lampetra planeri, Cottus perifretum, Rhodeus amarus, Vertigo angustoir, Unio crassus, Oxygastra crutisii, Coenagrion mercuriale, Gomphus graslinii, Lycaena dispar, Euphydryas aurinia, Lucanus cervus, Osmoderma eremita, Euplagia quadripunctaria, Luronium natans.

